

UNIVERSITE DE YAOUNDE 1  
\*\*\*\*\*  
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION  
\*\*\*\*\*  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,  
SOCIALES ET ÉDUCATIVES  
\*\*\*\*\*  
UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION  
ET INGÉNIERIE ÉDUCATIVE  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE  
\*\*\*\*\*



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE 1  
\*\*\*\*\*  
THE FACULTY OF EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
POSTGRADUATE SCHOOL FOR HUMAN,  
SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES  
\*\*\*\*\*  
DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND  
TRAINING IN SCIENCE OF EDUCATION  
ANDEDUCATIONAL ENGINEERING  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF SPECIALIZED  
EDUCATION  
\*\*\*\*\*

## MÉMOIRE DE MASTER

### Reconversion professionnelle des travailleuses du sexe au Cameroun : Analyse du dispositif mis en place par l'Association Horizons Femmes

Mémoire rédigé et présenté pour évaluation partielle en vue de l'obtention du Diplôme  
de Master en **Intervention, Orientation et Éducation Extrascolaire**

Option : **Intervention et Action Communautaire (IAC)**

Par

**PAGBE Jean Marc Vivian**

*Titulaire d'une LICENCE en Administration et Gestion des Entreprises*

**Matricule : 23V3411**



### MEMBRES DU JURY

**Rapporteur**

**Henri Rodrigue  
NJENGOUÉ NGAMALEU**

*Professeur*

**Président**

**MGBWA VANDELIN**

*Professeur*

**Examineur**

**TAMO FOGUÉ**

*chargé de cours*

**Septembre 2025**

## SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	iii
<b>Liste des abréviations, sigles et acronymes</b> .....	iv
<b>Liste des tableaux et figures</b> .....	vi
<b>RÉSUMÉ</b> .....	vii
<b>ABSTRACT</b> .....	viii
<b>0.INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>PREMIERE PARTIE :Cadre conceptuel et théorique de l'étude</b> .....	8
<b>Chapitre 1 :Définition des concepts et théories explicatives</b> .....	9
<b>Chapitre 2 :Revue de la littérature et présentation de de l'Association Horizons Femmes</b> .....	35
<b>DEUXIÈME PARTIE : Cadre méthodologique et empirique de l'étude</b> .....	69
<b>Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche</b> .....	70
<b>Chapitre 4 :Présentation des résultats et discussion</b> .....	79
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	101
<b>Références bibliographiques</b> .....	106
<b>Annexes</b> .....	113
<b>Table de matières</b> .....	118

**À ma famille et  
Aux ami(e)s**

## Remerciements

Ce travail est l'aboutissement d'un grand nombre de contributions sans lesquelles nous ne serions jamais arrivées. Notre gratitude est profonde à l'endroit de toutes les personnes qui ont apportée leur expertise à la réalisation de ce travail.

Nous adressons nos remerciements tout d'abord à notre encadrant le Pr NJENGOUE NGAMALEU Rodrigue, pour sa disponibilité, ses conseils. Il a su faire de ce travail un chef d'œuvre scientifique.

Nous adressons par ailleurs notre gratitude à Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Yaoundé I, le Pr Cyrile Bella Bienvenu, pour le cadre d'étude conviviale et adapté qu'il a su mettre à notre disposition durant notre formation.

Nos remerciements et notre gratitude vont à l'endroit du chef de département d'Éducation Spécialisée de la faculté de sciences de l'éducation de l'Université de Yaoundé I, le Pr MGBWA Vandelin.

Nous adressons également notre profonde gratitude à tous les enseignants de la Faculté de Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I pour l'encadrement scientifique et moral qu'ils nous ont apportés durant toute cette formation.

Nos remerciements vont à l'endroit des tous les Responsables de l'Association Horizon Femmes qui ont volontiers mis leur temps à ma disposition afin de pouvoir m'aider à mener cette enquête.

Nous adressons notre gratitude à toutes les travailleuses de sexes qui ont bien voulu nous accorder leur temps pour répondre à nos questions.

Nous ne saurions terminer sans toutefois adresser nos remerciements à tous les camarades étudiants pour leur soutien moral, matériel et affectif en mon endroit.

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus.

**AHF**: Association Horizons Femmes

**CARE**: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

**CNRS** : Centre national de la Recherche Scientifique

**CTA** : Centre de Traitement Agrée.

**DIC** : Drop-In- Center.

**GAR** : Gestion Axée sur les Résultats

**HF** : Horizons Femmes.

**HG** : Hypothèse Générale.

**HR** : Hypothèse de Recherche.

**HS** : Hypothèse Spécifique.

**IST** : Infection Sexuellement Transmissible

**MST** : **Maladies** sexuellement transmissibles

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé.

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale.

**ONU** : Organisation des nations unies

**ONUSIDA** : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA.

**PEC** : Prise En Charge.

**PG** : Population Générale.

**PrEP** : Prophylaxie Pré-Exposition.

**PSN** : Plan Stratégique National.

**QR** : Question de recherche.

**QS** : Question Spécifique.

**QS1** : Question Spécifique n°1.

**QS2** : Question Spécifique n°2.

**QS3** : Question Spécifique de recherche n°3

**RQIIAC** : Regroupement québécois des intervenantes et des intervenants communautaires

**SIDA** : Syndrome de l'Immunodéficience Acquise.

**TS** : Travailleuse de Sexe.

**VBG** : Violences basées sur le genre

**VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Liste des tableaux et figures

<b>Figure 1:</b> Spectre d'intérêt de la Gestion Axée sur les Résultats .....	29
<b>Figure 2:</b> schéma de la théorie de la Dissonance cognitive de L. Festinger .....	33
<b>Figure 3 :</b> schéma de la théorie de la Dissonance cognitive de L. Festinger .....	34
<b>Figure 4 :</b> Organigramme chill -Horizons Femmes.....	60
<b>Tableau 1:</b> Type d'évaluation participative .....	31

## RÉSUMÉ

Face à la recrudescence du phénomène prostitutionnel parmi la jeunesse camerounaise, et en dépit de son interdiction, la présente recherche pose sur la base des constats théoriques et empiriques, le problème de reconversion professionnelle des travailleuses de sexe (TS) au Cameroun. Elle a pour objectif d'analyser la performance du dispositif de reconversion mis en place par l'Association Horizons Femmes (AHF) pendant la période du COVID-19 à travers le projet « COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique. » et réalisé dans la ville de Yaoundé. Il en résulte de cette recherche, un objectif général et trois objectifs spécifiques à savoir : **OG** : *Analyser la performance du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'AHF* ; **OS1** : *analyser les principaux volets d'intervention du dispositif de reconversion mis en œuvre par AHF* ; **OS2** : *Identifier les impacts vécus par les bénéficiaires sur le plan socio-économique* ; **OS3** : *Cerner les difficultés et obstacles qui entravent la performance du dispositif de reconversion.* La méthode adoptée pour l'analyse des données repose sur une approche qualitative. La collecte des données a été réalisée à travers des entretiens semi-directifs menés auprès des travailleuses du sexe (TS) et des pairs éducateurs impliqués dans le projet, complétée par une observation participante ainsi qu'une analyse documentaire. Les résultats obtenus après analyse des données nous montrent que les performances du dispositif de reconversion mis en place par l'AHF pendant la période COVID-19 sont mitigées. À peine **6,7%** TS ont réussi à initier une AGR et au moment de notre enquête aucune des AGR n'était opérationnelle. Ce résultat mitigé du dispositif est dû à plusieurs facteurs importants non pris en compte pendant la conception et la mise en œuvre du projet. Ces facteurs sont les suivants : L'insuffisance de formation des bénéficiaires, le manque de gestion axée sur les résultats, l'absence de gestion participative, la durée insuffisante d'accompagnement des bénéficiaires, l'insuffisance des financements des AGR. Afin d'améliorer le dispositif pour les prochains projets nous avons fait des propositions. Comme propositions nous avons : La prise en compte des coûts liés à la mise en œuvre des AGR, Prolongement des délais d'accompagnement des TS dans la mise en œuvre des AGR, faire de la gestion participative une priorité, Prendre en compte les divergences des contextes sociaux et culturelles des TS, faire Un accompagnement socio-professionnel des TS et enfin faire un accompagnement psychologique.

**Mots clés** : Reconversion, Activités Génératrices de Revenus, Évaluation, Performance

## ABSTRACT

Faced with the continuation of the prostitution phenomenon among Cameroonian youth, and despite its prohibition, this research which is based on theoretical and factual findings presents the problem of professional training of sex workers (SW) in Cameroon. Its objective is to analyse the performance of the training system set up by Horizons Women Association (HWA) during the COVID-19 period through the project "COVID-19: Prevention, protection and economic recovery.", which was carried out in the city of Yaounde. This research resulted to a general objective and three specific objectives, namely: **GO**: *Analyse the performance of the training system implemented by the HWA*; **SO1**: *Describe the main intervention components of the training system implemented by HWA*; **SO2**: *Identify the impacts experienced by the beneficiaries at the socio-economic level*; **SO3**: *Identify the difficulties and obstacles that hinder the performance of the training system.* The method adopted for data analysis is based on a qualitative approach. The data collection was carried out through semi-directive interviews conducted with sex workers (SW) and peer educators involved in the project, supplemented by participant observation and a literature analysis. The results obtained after analysing the data show us that the performance of the training system put in place by the HWA during the COVID-19 period is mixed. Barely **6.7%** SW managed to initiate an IGA and at the time of our investigation none of the IGA were operational. This mixed result of the system is due to several important factors not taken into account during the conception and implementation of the project. These factors are the following: Insufficient training of beneficiaries, lack of results-based management, lack of participatory management, insufficient duration of support for beneficiaries, insufficient funding for IGA. In order to improve the system for future projects we have made proposals. As proposals we have the following : Taking into account the costs related to the implementation of the IGA, Extending the deadlines for supporting the SW in the implementation of the IGA, making participatory management a priority, Taking into consideration the differences of the social and cultural contexts of the SW, making socio-professional support of the SW and finally psychological support.

**Keywords:** training, Income - Generating Activities (IGA), Evaluation, Performance

## **0. INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## 0.1 Contexte et Justification

Souvent appelé le plus « vieux métier » du monde, le phénomène prostitutionnel est devenu mondial. Pour le respect des personnes exerçant dans ce métier, nous utiliserons le terme Travailleuse du sexe (TS) pour désigner les femmes exerçant dans la prostitution sous les différentes formes. Le travail de sexe est devenu une activité mondiale et transfrontalière. Il est en plein expansion. Le phénomène implique d'importants flux migratoires, souvent transcontinentaux. D'après les estimations internationales publiées sur l'exploitation sexuelle par la Fondation Scelle (2012) entre 40 et 42 millions de personnes se prostituent dans le monde. Et les trois quarts d'entre elles ont entre 13 et 25 ans et 9 personnes sur dix dépendent d'un proxénète. En Europe 1 à 2 millions de personnes se livrent à la prostitution et en majorité sont des migrantes venues d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et de l'Europe de l'est et sont généralement « victime de la traite humaine. » Ce fléau a plusieurs causes, mais le plus souvent, les causes principales sont économiques et sociales.

Au Cameroun, la pauvreté, le manque d'emploi et de formations qualifiantes des filles et jeunes femmes constituent des causes de l'amplification du phénomène prostitutionnel. D'après le rapport d'ONU-FEMMES Cameroun (2021) on estime à plus de 100.000 le nombre de travailleuses de sexe dans les villes de Yaoundé et Douala et ce nombre ne cesse de croître chaque année avec des conséquences qu'il entraîne sur le plan sanitaire (MST/SIDA, hépatites...), physique et même mental. Pourtant pénalisée au Cameroun par l'article 343 du code pénal (ordonnance du présidentiel n°72-16 du 28/09/1972).

Dans le cadre de l'appui aux pouvoirs publics dans la lutte contre la prostitution au Cameroun, l'Association Horizons Femmes (AHF), organisation camerounaise à but non lucratif reconnue juridiquement depuis 2003, s'est donnée pour mission de favoriser l'épanouissement social des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes filles et les veuves. Son engagement s'inscrit également dans la lutte contre la délinquance sexuelle, la réinsertion des travailleuses du sexe (TS), ainsi que la prévention du VIH/SIDA. Depuis 2005, elle mène des actions en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion socio-économique des femmes en situation de précarité, avec une attention particulière portée aux TS.

L'association est présente à travers quatre antennes implantées dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ebolowa. Ces antennes proposent des activités communautaires et offrent une gamme de services de santé gratuits, incluant notamment la distribution

d'antirétroviraux. Les interventions de l'AHF s'articulent autour de cinq axes stratégiques : Santé communautaire, la bonne gouvernance, l'autonomisation socio-économique, l'environnement et protection de la nature, la paix, sécurité et l'action humanitaire.

Dans le cadre de son engagement envers les travailleuses du sexe, l'association met en œuvre plusieurs initiatives telles que : Le renforcement de leurs capacités et la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR) pour favoriser leur reconversion socio-professionnelle, la prévention et la prise en charge des IST, y compris le VIH/SIDA, pour les TS et leurs clients, le soutien psychosocial, l'aide juridique et l'organisation de formations qualifiantes adaptées à leurs besoins.

## **0.2 Problématique**

Au-delà des clivages idéologiques présents dans la littérature sur le travail du sexe, de nombreuses études se sont penchées à la fois sur les besoins exprimés par les femmes concernées et sur les perceptions qu'en ont les intervenant(e)s. Toutefois, ces dimensions sont fréquemment traitées séparément, ce qui limite la compréhension globale des dynamiques en jeu et entrave l'élaboration de réponses adaptées et intégrées. Meuler, Darison et love (2013) et d'autres écrits abordent la réinsertion, la réorientation, la reconversion des travailleuses du sexe.

Toutefois pour réduire le phénomène prostitutionnel, les politiques publiques ont mis des mécanismes d'accompagnement direct et indirect pour faciliter une autonomisation (Reconversion, réorientation, réinsertion) des TS. Ce processus d'autonomisation vise à accompagner les personnes concernées dans leur transition d'une activité considérée comme illégale et socialement illégitime vers une voie professionnelle légale et reconnue, notamment par le biais de la réinsertion sociale, de la réorientation ou de la reconversion économique.

L'avènement de la pandémie de COVID-19 a entraîné l'arrêt ou la baisse significative des activités économiques pour des raisons sanitaires. Cette situation a plongé les travailleuses du sexe dans une grande vulnérabilité, en particulier sur le plan financier. Ne pouvant plus exercer leur métier, elles se sont retrouvées dans une précarité accrue, incapables de subvenir à leurs besoins essentiels (alimentation, logement, factures), ainsi qu'à celle de leur famille (enfants, parents, frères et sœurs).

Pour apporter sa contribution à cet effort de solidarité et à la réduction du phénomène prostitutionnel, l'Association Horizons Femmes en partenariat avec Care Cameroun a mis en

œuvre plusieurs projets de prévention du VIH/SIDA, tout en promouvant les activités génératrices de revenus (AGR) auprès des travailleuses du sexe, en tant qu'alternative durable au commerce sexuel. C'est notamment le cas du projet « **COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique** », dont l'objectif était d'apporter un appui financier aux travailleuses du sexe afin de leur permettre de développer des Activités Génératrices de Revenus (AGR), facilitant ainsi leur reconversion vers d'autres secteurs professionnels.

La présente étude a pour ambition d'analyser le dispositif de reconversion mis en place par l'association pendant la période de la Covid-19. Cette analyse repose sur le rapport d'évaluation réalisé conjointement par l'Association Horizons Femmes (AHF) et CARE Cameroun en octobre 2020, ainsi que sur les entretiens menés auprès des parties prenantes, notamment les travailleuses du sexe et les pairs éducateurs. Ce qui nous permet d'apprécier la valeur du dispositif à travers plusieurs critères à savoir : La formation et le renforcement des compétences, l'insertion socio-économique, la mobilisation communautaire. Bien que l'association ait déployé des efforts notables, le taux de reconversion professionnel des TS ayant pris part au projet demeurent mitigé et la majorité d'entre elles sont retournées dans l'activité prostitutionnelle comme le révèle le rapport de l'association en 2022.

Ce constat, souligne la nécessité d'une analyse critique des stratégies d'accompagnement mises en œuvre auprès des travailleuses du sexe dans le cadre du projet. Il s'agit d'identifier et d'analyser les facteurs qui ont entravé le processus de reconversion des TS dans le cadre de ce projet particulièrement sensible. Ainsi, il se pose avec acuité, le problème de la performance réelle du dispositif de reconversion mis en place pendant la période de la COVID-19 et nécessitant par conséquent, une réflexion sur les leviers à mobiliser pour une transition socio professionnelle réussie et durable des travailleuses du sexe.

### **0.3 Question de recherche**

Quatre questions structurent ce travail, une question principale et trois questions de recherches secondaires.

#### **0.3.1 Question principale**

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des travailleuses du sexe, l'AHF accorde une place stratégique à leur autonomisation, à travers des actions de reconversion socio-professionnelle, notamment pendant la période de la COVID-19. Toutefois, une

interrogation majeure subsiste : Le dispositif de reconversion mis en place par l'association pendant la période COVID-19 favorise-t-il une transition effective et durable des TS vers des alternatives professionnelles viables ?

### **0.3.2 Questions secondaires**

- ❖ **QS1** : Quels sont les volets d'intervention du dispositif de reconversion mis en place par Association Horizons Femmes ?
- ❖ **QS2** : Quels impacts socio-économiques observe-t-on chez les bénéficiaires du dispositif ?
- ❖ **QS3** : Quels sont les défis et limites qui entravent la bonne performance du dispositif de reconversion ?

### **0.4 Objectifs de l'étude**

Dans le cadre notre travail de recherche nous avons : Un objectif général et trois objectifs spécifiques :

#### **0.4.1 Objectifs général.**

Cette étude vise à analyser la performance du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'AHF, dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19, tout en diagnostiquant les leviers mobilisés pour faciliter la transition socio-professionnelle durable des travailleuses de sexes.

#### **0.4.2 Objectifs spécifiques**

- ❖ **OS1** : Déterminer et analyser les principaux volets d'intervention du dispositif de reconversion mis en œuvre par AHF.
- ❖ **OS2** : Identifier les impacts vécus par les bénéficiaires sur le plan socio- économique,
- ❖ **OS3** : Cerner les difficultés et obstacles qui entravent la bonne performance du dispositif de reconversion

### **0.5 Intérêt de l'étude**

Le phénomène prostitutionnel étant devenu galopant dans le monde en général et en particulier au Cameroun. Il est important de se pencher sur ce fléau qui gangrène la jeunesse en général, la jeune femme et fille en particulier. D'où l'intérêt de mener une recherche afin

d'acquérir des connaissances nouvelles et approfondies sur le phénomène, de comprendre les causes, et les mécanismes d'entrée dans cette activité. Et de proposer des solutions potentielles. Dans le cadre de notre recherche l'intérêt consistera à analyser la performance du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'AHF afin d'aider les travailleuses du sexe à faire une transition socio-professionnelle pendant la période de la pandémie de la COVID-19. L'intérêt de notre étude se décline sous deux plans : l'intérêt scientifique et l'intérêt social.

### **0.5.1 Intérêt scientifique**

À travers cette recherche, nous souhaitons contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de reconversion des travailleuses du sexe. Cette recherche vise, d'une part, à proposer de nouvelles stratégies d'accompagnements adaptées aux besoins des travailleuses du sexe dans leur processus de reconversion socio-professionnelle et d'autre part, à analyser la performance du dispositif de reconversion mis en place à l'AHF.

Cette recherche pourrait permettre de renforcer la performance des interventions menées par l'AHF et d'autres organisations similaires. Et contribuer à améliorer les efforts entre les différentes parties prenantes pour soutenir les travailleuses du sexe dans leur processus de reconversion socio-professionnel.

### **0.5.2 Intérêt social**

Cette recherche permettra d'améliorer la qualité de vie des travailleuses du sexe en les aidants à se reconvertir vers des activités légales et légitimes. Mais aussi à les aider à se défaire des stigmates du passé qui peuvent constituer un frein à leur réorientation ou reconversion vers de nouvelles activités. Mais aussi, sensibiliser les pouvoirs publics à développer les programmes (Formation, micro financement.) favorisant leur reconversion.

## **0.6 Délimitation de l'étude**

Dans le cadre de cette étude, nous analysons la performance du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'AHF afin de favoriser la reconversion des travailleuses du sexe. Deux types de délimitations seront retenus : une délimitation thématique, centrée sur les mécanismes de reconversion socioéconomique ; Et une délimitation socio-spatiale, focalisée sur la zone d'intervention de l'association, précisément dans la ville de Yaoundé.

### **0.6.1 Délimitation thématique**

La délimitation thématique de cette recherche portera sur les dimensions clés de la reconversion socio-professionnelle et économique des travailleuses du sexe, à travers l'analyse des stratégies mises en œuvre par l'AHF. Plus précisément, l'étude s'intéressera : Aux mécanismes de reconversion professionnelle proposés dans le cadre du dispositif à savoir : La formation et renforcement des compétences, l'insertion socio-économique, la mobilisation communautaire

### **0.6.2 Délimitation socio- spatiale**

Cette étude porte sur les filles et jeunes femmes exerçant le métier de travailleuses du sexe dans la ville de Yaoundé. Particulièrement, les bénéficiaires ayant participé au projet de reconversion mis en œuvre par l'association pendant la pandémie de COVID-19.

## **0.7 Présentation du travail**

Cette recherche s'organise selon une structure comprenant une introduction générale, deux parties principales subdivisées chacune en deux chapitres, et s'achève par une conclusion générale. L'introduction établit le cadre initial de l'étude en présentant le contexte empirique et théorique qui sous-tend la démarche scientifique adoptée. Elle expose également la problématique centrale, les questions de recherche, les objectifs visés, ainsi que les limites inhérentes à l'étude. Première partie, cadre conceptuel et théorique est dédiée à l'élaboration du socle conceptuel et théorique. Le chapitre I est consacré à la définition des concepts clés et à l'exploration des principales théories explicatives mobilisées. Le chapitre II propose une revue critique de la littérature existante, permettant de situer l'étude dans le champ scientifique concerné. Deuxième partie, cadre méthodologique et empirique s'attache à la dimension méthodologique et empirique de la recherche. Le chapitre III détaille la méthodologie adoptée, incluant les choix épistémologiques, les techniques de collecte et d'analyse des données. Le chapitre IV présente les résultats obtenus et en propose une discussion La conclusion générale vise à récapituler de manière synthétique les principaux axes développés au fil de cette étude. Elle met en exergue les enseignements fondamentaux qui en émergent, tout en soulignant leur portée théorique et pratique. Cette dernière section constitue ainsi un moment de réflexion critique sur les résultats obtenus, leur contribution au champ de recherche concerné, ainsi que les perspectives qu'ils ouvrent pour de futures investigations.

**PREMIERE PARTIE :**  
**Cadre conceptuel et théorique de l'étude**

## **Chapitre 1 :**

### **Définition des concepts et théories explicatives**

Ce chapitre s'attachera à définir les principaux concepts liés à l'intervention et à l'action communautaire, en mettant en lumière les notions d'évaluation, de suivi, de communauté, d'action communautaire, d'autonomie, reconversion et d'accompagnement. Il présentera également les principales théories explicatives mobilisées dans le cadre de cette étude, afin de fournir une base conceptuelle solide à l'analyse.

## **1.1. Définitions des concepts**

Le terme *concept* occupe une place centrale en philosophie, en sciences sociales et dans de nombreuses disciplines scientifiques. Il désigne une idée générale et abstraite qui permet de penser, de catégoriser, de comprendre ou d'analyser des objets, des phénomènes, des actions ou des situations. Selon Kant (1781), les concepts jouent un rôle structurant dans la connaissance : ils permettent d'organiser les données issues de l'expérience sensible, en leur conférant une cohérence intelligible. Ainsi, dans sa *Critique de la raison pure*, Kant affirme que les pensées sans contenu sont vides, les intuitions sans concepts sont aveugles', soulignant l'interdépendance entre expérience et conceptualisation.

### **1.1.1 Suivi**

Selon le Centre des Ressources en Évaluation (2024), le suivi est défini comme un processus continu et systématique de collecte d'informations, intégré à la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique publique. Ce processus se matérialise notamment à travers des outils tels que le tableau de bord, dont l'actualisation en temps réel permet une réactivité accrue dans la prise de décision. Le suivi fournit des données probantes qui orientent les ajustements nécessaires, facilitent les révisions budgétaires et stratégiques, et soutiennent le développement de nouvelles actions. Il constitue ainsi, un mécanisme de contrôle quotidien des activités en cours, garantissant une gestion efficace et adaptative.

Dans le cadre des projets communautaires, le suivi désigne le processus systématique de collecte et d'analyse des données pour évaluer la progression et l'efficacité d'un projet. Selon Patton (2008), le suivi est essentiel pour comprendre comment les programmes fonctionnent et pour identifier les domaines d'amélioration.

L'objectif principal du suivi est de fournir, tout au long de la mise en œuvre du projet, des informations actualisées et pertinentes permettant d'opérer, si nécessaire, des ajustements ou des modifications. Ce processus vise à garantir que les activités se déroulent conformément

aux objectifs fixés, tout en assurant une réactivité dans la prise de décision et une optimisation continue des ressources mobilisées.

### 1.1.2 Évaluation

L'évaluation est un ensemble de constat qui permettent de déterminer l'état d'avancement des activités d'un projet par rapport aux objectifs fixées .Au préalable ,elle englobe les examens périodiques auxquels procède l'équipe de direction, tout comme des interventions à l'application précise effectué à des dates fixes .comme l'évaluation ex- ante, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation terminale, l'évaluation rétrospective ou ex-post (Gasley et Kumar,1987).La banque mondiale (2019) la définit comme étant une mesure aussi systématique et objective que possible , des résultats d'un projet ,d'un programme ou d'une politique en vue de déterminer sa pertinence, sa cohérence , l'efficience de la mise en œuvre ,son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus.

Le comité d'aide au développement (CAD) (2024) décrit l'évaluation en ces termes : «Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats ».

Quel que soit la définition, elle consiste fondamentalement à apporter un jugement de valeur sur une intervention ou sur n'importe laquelle de ses composantes dans le but d'aider à la prise de décision, apprécier la mise en œuvre des moyens ainsi que leur adéquation aux objectifs.

Dans le cadre d'un projet ou programme communautaire, l'évaluation ou bilan de l'intervention permet de faire un retour critique sur les diverses étapes du projet d'action, de déterminer les points forts et les points faibles et de cerner aussi bien les éléments de réussites que ceux qui n'ont pas donné les résultats escomptés (Lavoie et Panet-Raymond, 2014).

L'évaluation permettra notamment de mesurer le réalisme des objectifs, de juger du bien-fondé de la stratégie adoptée, d'évaluer la pertinence et l'efficacité, efficience des moyens d'action mis en œuvre, de vérifier le respect de l'échéancier et la rigueur de l'organisation, et de revoir la justesse des choix du groupe au plan des ressources humaines et matérielles requises. Cette étape offre aussi l'occasion de réfléchir aux divers aspects et difficultés de fonctionnement du groupe au cours de l'action. Le bilan sera donc vécu comme une occasion-d'apprendre et de célébrer ou se reconforter. Pendant la préparation de l'évaluation il convient de se poser quelques questions :

- **Quels aspects de l'action veut-on évaluer ?** : Les résultats atteints par rapport aux objectifs visés, le choix de la stratégie, l'efficacité des moyens d'action, les résultats du travail de sensibilisation et de mobilisation, le fonctionnement du groupe, l'impact médiatique des communications ?

- **Quel fonctionnement serait le plus efficace pour réaliser le bilan ?** : La préparation individuelle à l'aide d'une grille de réflexion soumise aux participants suivie d'une mise en commun des résultats, le retour en groupe sur le plan d'action sous forme de tableau synoptique permettant de compléter les résultats atteints, un document préparé par la permanence et soumis aux membres pour discussion en sous-groupes ou en groupe ?

- Quels types d'outils (indicateurs quantitatifs et qualitatifs, observations, sondage, entrevue, groupes de discussion, etc.) permettraient de recueillir l'information et de faciliter la réflexion ?

L'évaluation est un processus qui conduit à la formulation d'une opinion ou d'un jugement sur l'atteinte d'objectifs ou sur la valeur d'une action ou d'une situation<sup>3</sup>. Cette démarche répond à la double question : « Qu'est-ce que cela a donné ? » (Efficacité) et « Comment les moyens pris ont-ils permis d'atteindre les objectifs ? » (Efficience). L'évaluation sert donc à mesurer l'efficacité, soit l'atteinte de l'objectif, et l'efficience, c'est-à-dire les ressources ou moyens nécessaires pour l'atteindre (Lavoie et Panet-Raymond, 2014, p.424)

L'évaluation vise également à appréhender les effets produits tant à l'interne, sur l'organisation porteuse de l'action, sa structure, ses pratiques et ses dynamiques internes, qu'à l'externe, en analysant les répercussions sur le contexte social, économique et politique dans lequel l'intervention s'inscrit. Elle permet ainsi de dépasser la simple mesure des résultats pour interroger les transformations systémiques induites par l'action. Cette approche est souvent mobilisée dans les évaluations d'impact globales, notamment dans les projets de développement ou d'action communautaire afin de comprendre comment une action peut influencer les bénéficiaires directs.

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour de six critères principaux. Les sources d'information majeures pour analyser ces critères sont les usagers (ceux qui ont participé activement, ceux qui ont participé partiellement, ceux qui ont refusé de participer, les exclus). Les critères d'évaluation sont :

- **La pertinence** concernant l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre.
- **L'efficacité** mesurant le degré de réalisation des objectifs.
- **L'efficience** concernant l'utilisation rationnelle des moyens à disposition, elle analyse si les objectifs ont été atteints à moindre coût.
- **L'impact** mesurant les retombées de l'action à moyen et long terme.
- **La durabilité** (pérennité, viabilité) visant à savoir si les effets du programme perdurent après son arrêt.

En fonction du type de projet et des objectifs poursuivis, des critères d'évaluation supplémentaires peuvent être mobilisés pour affiner l'analyse. Parmi ceux-ci figurent :

- **La couverture**, qui interroge l'adéquation entre les usagers effectivement touchés par l'intervention et la population cible initialement définie ;
- **La cohérence interne**, qui examine dans quelle mesure les valeurs affichées par l'organisation telles que la solidarité, la gestion démocratique ou la participation sont effectivement mises en œuvre dans ses pratiques internes.

### 1.1.3 Communauté

D'après Delisle (2012) le terme « communauté » est utilisé de différentes façon selon les contextes, jusqu'à devenir une notion « fourre-tout ». Nous adoptons ici une définition plus restrictive et précise, à savoir « un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis (ville, village, quartier, arrondissement) »

Selon l'OMS (1999) la communauté : « Groupe de personne qui vivent souvent dans une zone géographique bien définie, partagent une culture, des valeurs et des normes et ont une place dans une structure sociale qui est conforme à des relations que la communauté a créées au cours d'une certaine période. »

Les membres d'une communauté construisent leur identité personnelle et sociale à travers le partage de convictions, de valeurs et de normes héritées du passé collectif, mais

également susceptibles d'évoluer dans le temps. Cette identité s'ancre dans une conscience partagée d'appartenance à un groupe, fondée sur des besoins communs et la volonté de les satisfaire. Si la communauté géographique constitue une forme classique de regroupement, il existe également des communautés de solidarité, structurées autour d'identités communes, qu'elles soient religieuses, ethniques, culturelles, sociales ou fondées sur des intérêts ou des espaces de vie partagés.

#### **1.1.4 L'Empowerment /Autonomie**

L'Empowerment /Autonomie est un processus d'action sociale par lequel les individus et les groupes agissent pour acquérir le contrôle sur la vie dans un contexte de changement de leur environnement social et politique (Wallerstein et Bernstein, 1994). C'est aussi la capacité qu'a un individu à agir et à déterminer l'action commune.

Ninacs( 2003) définit trois types d'empowerment :

- **L'empowerment individuel**, qui désigne le processus par lequel une personne ou un groupe acquiert du pouvoir sur sa propre situation.
- **L'empowerment organisationnel**, qui reflète à la fois l'acquisition de pouvoir par une organisation et la dynamique de la communauté dans laquelle une personne ou une autre organisation devient « habilitée ».
- **L'empowerment communautaire**, correspondant à l'autonomisation collective d'un milieu, par et pour ses membres.

Selon Delisle (2012) l'empowerment s'appuie sur la reconnaissance des compétences et des capacités des acteurs à faire des choix, prendre des décisions et agir.

Dans le cadre de référence du Regroupement québécois des intervenantes et des intervenants communautaires :

L'autonomie renvoie à la capacité d'affirmation des personnes, à leur statut de sujet actif qui exerce un certain contrôle sur ses conditions de vie. Elle se manifeste par la prise en charge plutôt que la dépendance, notamment par rapport à l'État. C'est aussi une caractéristique déterminante de l'action communautaire portée par

les organismes dont la pratique est axée sur la transformation et sur le développement social. (RQIIAC, 2014, p.119)

L'autonomie désigne la capacité pour un individu, un groupe ou une communauté à disposer des ressources nécessaires pour orienter librement son avenir. L'autonomie suppose que les individus, les organisations ou les communautés s'approprient le pouvoir de penser, de choisir et d'agir. Dans cette perspective, l'action communautaire a pour rôle d'accompagner le développement des personnes et des collectivités en les aidants à mobiliser leurs ressources pour surmonter leurs difficultés et améliorer leurs conditions de vie. Elle incite ainsi le milieu à devenir acteur de son propre développement dans une dynamique d'autonomisation. (Lavoie, J. et *al.*, 2014)

### **1.1.5 Action Communautaire**

Elle désigne toute initiative issue de personne, de groupe communautaire, d'une communauté (Géographique, d'intérêt, d'identité) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. (Lamoureux et al. 2002, p.4)

C'est aussi une pratique visant à déterminer, à orienter le mode de fonctionnement d'une communauté. C'est un outil de changement social pour ceux et celles qui veulent collectivement améliorer leurs conditions de vie. Elle repose sur la capacité des individus et des communautés à devenir les artisans de leur développement.

Ses objectifs s'inscrivent dans une quête de justices sociales, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses et d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation populaire et de fonctionnement démocratiques afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés. (Lavoie, J. et *al.*, 2014)

### **1.1.6 Accompagnement**

Selon le dictionnaire universel (2008), l'accompagnement est un ensemble de soins palliatifs dont on entoure une personne gravement malade. On peut distinguer plusieurs formes d'accompagnements (social, éducatif, collectif ou psychologique).

Accompagner signifie « *prendre pour compagnie* » puis « *se joindre à* » de cette étymologie découle l'idée d'un déplacement commun (Roberge, 2003) et l'idée de partage de quelque chose d'essentiel (Antonio, 2000). « *Être avec* » (Maela, 2012).

L'accompagnement est une notion largement répandue dans de nombreux domaines et contextes variés. Toutefois, sa définition demeure sujette à diverses interprétations, selon les perspectives et les pratiques.

Selon Meirieu (1996) pédagogue français, il définit l'accompagnement comme un processus qui vise à soutenir les individus dans leur apprentissage et leur développement personnel.

Selon Ricoeur (1990), l'accompagnement est une forme de soutien qui permet aux individus de se comprendre eux-mêmes et de donner un sens à leurs expériences.

De façon générale, la notion d'accompagnement varie en fonction des auteurs et des contextes. Toutefois, on peut l'envisager comme un processus de soutien et d'orientation destiné à aider des individus ou des groupes à atteindre leurs objectifs, à développer leurs compétences ou à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Ces définitions mettent en avant l'idée que l'accompagnement est un processus dynamique et complexe qui vise à aider une personne à se développer et à s'accomplir dans différents domaines de sa vie. Accompagner est une mise en action qui nécessite des processus, démarches, voir des étapes

La notion d'accompagnement a connu ces dernières années un véritable engouement, au point d'envahir tous les domaines de la vie sociale. Elle se présente comme vertueuse, consensuelle, propre à susciter l'adhésion, mais n'en reste pas moins ambiguë, prenant des formes et des significations différentes au cours du temps et selon les professionnels qui y ont recours. Largement mobilisé par de multiples acteurs institutionnels, professionnels et associatifs, ce concept semblerait pointer des situations et des contextes nouveaux, qui appellent des interventions également novatrices. (Boulayoune, 2012)

Apparu dans les années 1990, le concept d'accompagnement s'est rapidement diffusé dans de nombreux domaines : travail social, décisions judiciaires, formation, éducation, soins ou encore sphère économique. Il s'invite désormais dans presque tous les aspects de la vie quotidienne. Toutefois, si le verbe "accompagner" est omniprésent, il ne renvoie pas toujours à une réalité unique : ses significations varient selon les contextes et les pratiques

D'un point de vue étymologique et sémantique - Le mot *accompagnement* semble venir du latin *ac*, signifiant « vers », *cum* signifiant « avec » et de *panis* signifiant « pain », voulant dire « manger son pain avec un autre ». Une idée de partage et de cause commune apparaît ; l'accompagnement étant doté d'une double mission de relation et de cheminement

De nos jours, l'accompagnement s'inscrit dans une démarche de réponse aux enjeux sociaux en soutenant les personnes confrontées à des difficultés tant sociales que professionnelles. Il se distingue désormais des approches traditionnelles centrées sur l'assistance ou le développement

Dans le cadre de notre recherche, l'accompagnement s'adresse aux travailleuses du sexe, particulièrement exposées au VIH/SIDA, à la précarité, aux violences et à de nombreuses autres formes de vulnérabilité dans l'exercice de leur activité. Il s'agira pour nous d'évaluer le dispositif mis en œuvre par l'Association Horizon Femmes, en vue de favoriser l'autonomisation de ces femmes. Tout au long de notre étude, nous porterons une attention particulière à l'accompagnement social, éducatif et professionnel dont elles bénéficient

Cependant nous avons différents modes d'accompagnement d'après International Coach Fédération (ICF)

- **Le coaching**

Le coaching est un partenariat qui met l'emphase sur l'action que nos clients ont l'intention de prendre pour réaliser leur vision, leurs buts et leurs désirs. Le coaching suscite des questionnements amenant les clients à la découverte d'eux-mêmes, ce qui hausse leur niveau de perception et de responsabilité. Ceux-ci bénéficient d'une structure d'accompagnement, de soutien et d'une précieuse source de rétroaction. Le processus de coaching aide les clients à définir et à atteindre leurs buts professionnels et personnels plus rapidement et plus facilement qu'il en serait possible sans l'intervention d'un coach. Il est plus facile de comprendre ce qu'est un coach si l'on distingue le coaching des autres professions qui proposent un soutien personnel ou professionnel.

- **Le Mentora**

Un mentor est généralement une personne plus expérimentée qui partage son expérience et ses connaissances avec une autre personne moins expérimentée. On peut distinguer deux rôles du mentor : le développement de carrière et le soutien psychologique. Le mentorat peut comprendre des conseils, des suggestions et de l'enseignement. Le mentorat peut être formel (structuré) ou informel (naturel). La relation peut être de durée variable dans le cas d'un mentorat formel et de plus longue durée dans le cas d'une relation informelle.

- **La Thérapie (« COUNSELLING »)**

La thérapie vise à accompagner les individus dans la résolution de leurs difficultés personnelles. Certaines approches thérapeutiques (mais pas toutes) explorent le passé et les origines des troubles vécus par la personne suivie. La durée de l'intervention peut varier, qu'elle soit brève ou prolongée, selon les théoriques adoptées par les praticiens, lesquels exercent sous la régulation de l'Ordre des psychologues du Québec.

- **Le Tutorat**

Dispositif de formation en situation de travail. Une personne expérimentée accompagne une personne novice dans l'apprentissage de ses tâches, l'acquisition de savoir-faire et l'intégration dans un milieu de travail selon un processus de progression déterminé. Le tuteur est la référence de l'apprenant dans l'organisation. Dans certaines organisations on utilise le terme « parrainage » pour désigner ce rôle.

- **La formation**

A pour objectif d'enseigner des habiletés ou des connaissances spécifiques en vue de qualifier quelqu'un pour son emploi, sa profession ou sa carrière. La formation peut se faire en classe ou par d'autres moyens technologiques modernes.

- ❖ **Accompagnement Éducatif**

Selon Perrenoud (2001), l'accompagnement éducatif est un processus d'aide et de soutien qui vise à favoriser l'apprentissage et le développement des compétences des élèves. Il s'agit d'une relation d'aide qui se base sur l'écoute, la compréhension et le respect des besoins et des choix de l'élève. L'accompagnement éducatif peut prendre différentes formes, telles que des tutorats, des ateliers de soutien, des activités de loisirs, des formations professionnelles, etc. L'objectif de l'accompagnement éducatif est de permettre à l'élève de développer ses compétences, de renforcer sa confiance en lui et de réussir sa scolarité.

Défini dans son sens le plus large, l'accompagnement éducatif est « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. » (Perrenoud, 2001) L'accompagnement éducatif ne se réduit pas à un simple appui disciplinaire ou à un ensemble de dispositifs. Il incarne une exigence d'individualisation et de personnalisation des pratiques pédagogiques, à travers la construction d'un parcours de

formation adapté. Il vise également à responsabiliser les élèves en les impliquant activement dans leurs apprentissages, en particulier dans les domaines sportif, artistique et culture (où la pratique des langues vivantes doit trouver une place forte).

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif destiné aux travailleuses du sexe, l'éducation à la sexualité occupe une place centrale. Elle peut être entendue comme la transmission d'un ensemble de savoirs, de repères moraux, physiques, intellectuels et scientifiques jugés essentiels. L'objectif est de permettre à l'individu d'adopter des comportements sexuels éclairés, socialement acceptables, et d'exercer une gestion consciente et responsable de son corps, en tenant compte des normes et interactions au sein de la société dans laquelle il évolue.

Pour l'association Grisel (2016). L'accompagnement éducatif des travailleuses de sexes est un processus de soutien et de développement personnel pour les travailleuses de sexe, qui vise à améliorer leur qualité de vie et leur bien-être. C'est aussi un processus de soutien et de guidance visant à aider ces femmes à développer leurs compétences, à améliorer leur bien-être et à renforcer leur autonomie. Cet accompagnement peut inclure des activités telles que la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'apprentissage de compétences de base en informatique, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la contraception, la gestion financière et la résolution de problèmes, un soutien psychosocial, pour les aider à surmonter les défis spécifiques lié à leur situation. L'accompagnement éducatif a pour objectif de soutenir les travailleuses du sexe dans leur démarche de sortie de la prostitution ou de réduction des risques liés à leur activité. Il vise à renforcer leurs compétences, améliorer leur bien-être, et faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle. Ce type d'accompagnement peut être assuré par des organisations non gouvernementales, des associations telles qu'Horizon Femmes, ou encore des travailleurs sociaux, avec un financement provenant d'institutions publiques, d'organismes ou de bailleurs privés. Il constitue un levier fondamental de la stratégie globale de réduction des risques, en contribuant à la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être général des travailleuses du sexe.

#### ❖ **Accompagnement social.**

L'accompagnement social, un processus qui aide une personne à faire face à des difficultés sociales ou professionnelles en soutenant dans son parcours d'intégration ou de réintégration, en favorisant son autonomie et en la rendant acteur de sa vie. Il prend en compte

la situation de la personne dans sa globalité, en tenant compte de son histoire, de ses besoins, de ses compétences et de ses ressources. L'objectif est de favoriser l'autonomie de la personne en l'amenant à gérer elle-même ses difficultés et à prendre des décisions adaptées à ses propres besoins. Il vise à faciliter l'accès aux droits, aux services et aux ressources nécessaires à la réinsertion sociale et professionnelle. D'aider les personnes à reprendre leur vie en main. C'est un fil conducteur de l'aide aux personnes fragilisées ou marginalisées.

L'accompagnement social est une modalité qui s'est développée à la fin du XXe siècle. Traditionnellement, l'intervention sociale consistait à prendre en charge une personne ou un groupe de personnes de manière étendue en institution. L'accompagnement social - étymologiquement signifie « *aller avec* » c'est une composante du travail social, une modalité d'intervention se caractérisant par une relation, individuelle ou collective, entre un accompagnant et un ou plusieurs accompagnés, avec pour finalité l'amélioration de la situation de ou des personnes accompagnées. Plus large que l'insertion, moins sujet à controverse que l'assistance, l'accompagnement (Jacquey-Vazquez, 2018)

Pour qu'un accompagnement social soit réellement efficace et bénéfique pour la personne concernée, il est essentiel que l'accompagnateur s'appuie sur des fondements clairs et réfléchis dans sa démarche. On distingue plusieurs formes d'accompagnement social, parmi lesquelles : l'accompagnement individuel, collectif, psychosocial, socio-éducatif ou encore personnel. Chacune de ces modalités répond à des besoins spécifiques en fonction du contexte et de la situation de l'individu.

Dans le cadre de notre recherche portant sur les travailleuses du sexe, l'objectif de l'accompagnement est de soutenir leur processus d'autonomisation à travers une transition vers des activités légales et légitimes. Étant donné que la prostitution est interdite par la législation camerounaise, cette autonomisation implique une reconversion ou une réorientation vers des activités génératrices de revenus, conformes à la loi et moins néfastes pour leur santé et leur bien-être global.

#### ❖ **Accompagnement professionnel**

L'accompagnement professionnel vise à développer les compétences et le potentiel des individus tout au long de leur carrière. L'accompagnement professionnel permet grâce à des méthodes, des techniques, des pratiques, des postures d'optimiser les atouts humains et

professionnels. Ainsi, il permet de mieux appréhender les situations le changement, de surmonter des obstacles, traiter des difficultés de progression, atteindre des objectifs tout en exerçant mieux ses responsabilités au sein de son entreprise.

L'accompagnement professionnel est un processus de soutien visant à aider les individus à développer leur potentiel et à renforcer leurs compétences, notamment par le biais de formations professionnelles. D'après l'organisation Mon Pole Formation, l'accompagnement professionnel est un soutien précieux qui vous aide à définir vos objectifs, à déterminer les étapes pour atteindre ces objectifs, et à vous fournir les outils nécessaires pour surmonter les obstacles. L'accompagnement professionnel aide les individus à clarifier leurs objectifs, à développer des compétences spécifiques, à renforcer leur confiance et leur estime de soi, tout en favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'accompagnateur professionnel a pour rôle d'offrir un soutien émotionnel et intellectuel pour aider la personne à affronter les défis et à surmonter les obstacles (Guidance), à créer un environnement de confiance et de respect où la personne se sent à l'aise pour exprimer ses besoins et ses difficultés. De manière générale, le rôle de l'accompagnateur consiste à soutenir la personne et à l'aider à évoluer tant sur le plan personnel que professionnel, en mettant à sa disposition les outils et les ressources nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs..

Dans son rôle d'accompagnatrice, l'Association Horizon Femmes soutient les travailleuses de sexe dans leur orientation vers des activités ou des métiers en adéquation avec leurs compétences, leurs formations et leurs aptitudes. L'objectif est de favoriser leur épanouissement personnel ainsi que l'amélioration durable de leur bien-être global.

#### ❖ **Accompagnement socio – professionnel**

L'accompagnement socioprofessionnel constitue une approche intermédiaire entre l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel. Il s'adresse aux bénéficiaires engagés dans la résolution de leurs difficultés sociales tout en consolidant un projet d'insertion ou de reconversion professionnelle. Cette démarche prend simultanément en compte les dimensions sociales et professionnelles, traitées de manière intégrée par un seul et même intervenant.

L'accompagnement socio- professionnel est un processus d'aide individualisée visant à soutenir une personne dans son parcours d'insertion ou de réinsertion professionnel, en tenant compte de ses compétences, de ses besoins et de son environnement social.

D'après Ardoino (1965), pionnier dans l'étude de l'accompagnement professionnel a été le premier à théoriser le rôle d'accompagnateur professionnel des 1965. Il met en lumière l'importance de percevoir les interrelations au sein d'un groupe de formation d'identifier les leaders, les dominés et les exclus. Ainsi, l'accompagnant professionnel encadre les personnes ou les groupes en situation de difficulté afin de les aider à s'insérer dans le monde du travail.

L'accompagnement socio-professionnel est une démarche complexe et dynamique, impliquant une compréhension approfondie des individus, de leur parcours et des environnements dans lesquels ils évoluent. Dans notre contexte l'association doit prendre en compte les besoins spécifiques des TS en fonction de leur expérience passée. Aider chaque TS à s'insérer sur le plan social et professionnel.

### **1.1.7 Réorientation /Reconversion/Réinsertion professionnelle**

La réorientation professionnelle devient de plus en plus généralisée de nos jours. Il devient fréquent qu'une personne ait effectué plusieurs formations, voire métiers distincts dans son parcours professionnel. « *Réorientation* », signifie : « *orienter (Quelqu'un dans une nouvelle direction ; donner une nouvelle orientation* » (Le Robert, 2023).

D'après Carabin, 2023, la réorientation professionnelle est un processus par lequel une personne décide de changer de métier ou de domaine d'activité. Elle nécessite de mettre en place différentes étapes telles que : La réalisation d'un bilan de compétences, des formations professionnelles ainsi que l'analyse et des études de marchés. Elle distingue trois facteurs de réorientation professionnelle :

- Un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- De meilleures conditions de travail et une diminution du stress ;
- Une valorisation sociale et la recherches de sens dans un métier.

Selon une étude de l'IFOP (2013) 52% des français salarié envisagent une réorientation professionnelle. La réorientation professionnelle, peut se définir ainsi :

Se réorienter : le salarié s'engage, dans le même laps de temps que précédemment [la catégorie « se reconvertir »], dans une rupture professionnelle sans avoir de projet de changement de métier. L'évolution peut alors porter sur les conditions d'exercice du métier en passant par exemple au statut d'indépendant ou bien en changeant de secteur d'activité ou de catégorie d'entreprise. Le caractère « choisi » de ce type de transition est moins net que dans les cas précédents même pour ceux qui prennent l'initiative de leur départ. La transition s'effectue sous forte contrainte et oblige le salarié à « se réorienter ». (Berton, 2013, p.156)

IL est important de définir également les termes de « réinsertion professionnelle » et « reconversion professionnelle », qui semblent être similaires. D'après Vincens (1981) :

L'insertion désigne l'ensemble des actions, des dispositifs et processus visant le développement professionnel et personnel d'individus socialement, professionnellement et économiquement précaires. Elle est considérée comme accomplie lorsque l'individu peut subvenir à ses besoins, dans une autonomie matérielle et morale, avec probabilité de la maintenir et de former des projets de vie réalisables à plus ou moins long terme. (Vincens, 1981 ; 1986 cités par Mbiatong, 2019, p.423)

Quant à la reconversion, selon Negroni (2005), s'explique comme « un changement d'activité, de secteur, ou de profession opérée de manière volontaire... Il atteste que l'individu est à la recherche d'un autre emploi que celui qu'il occupait précédemment, ou souhaite un changement radical d'activité. » (p.31 3). Nous remarquons que ces termes sont très semblables bien qu'ils aient des subtilités dans leurs définitions. Une travailleuse du sexe pourrait se retrouver autant dans une réorientation professionnelle, qu'une réinsertion professionnelle et qu'une reconversion professionnelle. Cela dépendra de sa situation, de sa demande et de ses

besoins. De plus, nous constatons que certaines personnes ont besoin de renseignements et d'appuis pour ce faire et d'autres sont en mesure de se réorienter professionnellement par elles-mêmes. Dans le cadre de notre travail ces termes seront utilisés comme synonyme.

La reconversion professionnelle de nos jours est de plus en plus pratiquée dans nos sociétés. Étymologiquement, il est d'origine latine .il vient du verbe *convertere* qui est synonyme de « *se tourner vers* ».la reconversion professionnelle est associée à une phase de transition dans laquelle une personne change irrévocablement de métier d'après (Jaoui, et Hilmi, 2024) nous avons deux grand type de reconversions

La première la reconversion volontaire d'après Negroni (2005) « c'est un changement d'activité, de secteur, ou de profession opérer de manier volontaire » (p313). Ici le changement de carrière est perçu comme une réorientation professionnelle. Dans cette forme, l'individu cherche l'accomplissement de soi. C'est une action qui émane de l'individu par envie, par passion, et non subie.

Dans Le deuxième type de reconversion est dite involontaire. Considérée par plusieurs auteurs (Carless et Arnup, 2011 ; Rudolph et al., 2017) comme une forme particulière de transition qui touche aussi bien les travailleurs que les chômeurs. Elle est imprévisible et extérieure à la volonté des individus, ce qui les contraint à renoncer à leur métier et s'aventurer dans une nouvelle activité professionnelle (Bernhard-Oettel et Näswall, 2015). Par conséquent, c'est difficile de construire un parcours professionnel cohérent. Elle constitue une entrave au pouvoir d'agir d'une personne dans la mesure où cette dernière n'a pas eu la liberté de choisir cette transition (Besses, 2017, cité dans Picard, Olympio, Masdonati et Bangali, 2015).

## **1.2. Théories explicatives**

### **1.2.1 La théorie de la transition professionnelle de SCHLOSSBERG.**

D'après Schlossberg et *al.* (1995) dans la première version du modèle, soutiennent qu'une transition « est n'importe quel événement ou absence d'évènement qui amène des changements dans nos relations, comportement, croyances et rôles de vie » Elles décrivent le phénomène de transition chez les personnes adultes en s'appuyant sur les théories de développement de l'adulte. Selon Schlossberg et *al.* (1995) deux personnes envisagent, vivent et traversent différemment une transition specifque.et même chez le même individu cela varie en fonction des périodes de sa vie. Schlossberg (2005) distingue quatre types de transition :

- L'évènement anticipé, attendu ou normatif qui correspond aux évènements de la vie auquel un individu est en droit de s'attendre (exemple la retraite, le mariage, l'arrivée d'un enfant)
- L'évènement non anticipé, imprévu ou non planifié impliquant une crise (Mort d'un proche, maladie, pandémie)
- L'absence d'évènement c'est-à-dire celui attendu mais qui n'arrive pas (l'enfant qui n'arrive pas au monde, le mariage qui ne se produit pas)
- Le souci persistant qui peut être défini comme un changement subtil et à caractère pernicieux (Maladie d'un proche, perte des idéaux de carrières)

Toutefois Schlossberg (1984) décrit aussi le contexte transitionnel qui peut se situer à trois niveaux d'implication à savoir (l'évènement personnel qui touche uniquement l'individu, l'évènement qui amène une relation avec quelqu'un d'autres, évènement communautaire qui produit une relation avec la société). Il montre aussi que l'impact ou les répercussions de la transition sont liées et dépendantes de l'écart ou de la similarité existant entre la situation qui prévalait avant et après la transition. Et ses répercussions se situent au niveau des relations humaines que l'individu entretient, ses habitudes ou des routines de son quotidien, des présomptions qu'il a envers lui-même et son environnement ainsi que des rôles qu'il est amené à exercer.

Ce modèle met l'accent sur les ressources d'adaptations qui constituent l'équilibre entre les ressources et les déficits de l'individu. Elle tient compte des variables d'influence à savoir :

- Les variables caractérisant la transition (la présence d'un élément motivateur, la source de motivation, les expériences antérieures avec une transition similaire ...)
- La variable caractérisant l'individu. Il s'agit en premier lieu des caractéristiques personnelles et démographiques car l'adaptation à la transition peut varier en fonction du niveau de stress correspondant au statut socio-économique d'une personne.
- La variable caractérisant l'environnement. Pour Schlossberg (1984) il existe une relation entre l'individu et l'environnement puisqu'elle détermine le comportement humain. Ici les relations humaines sont importantes car elles impliquent les notions de confiance, de compréhension et d'échanges de confidences, il y a la cellule familiale ou se tissent des liens cohérents ou l'on retrouve des intérêts communs et de l'affection

enfin les amis qui caractérisent le lien de solidarité qui aide l'individu à traverser les périodes difficiles de la vie.

Pour Guichard (2022) et Stocked (2019) le changement marquant la vie de l'individu, l'affectant, et se traduisant par des transformations de ses conduites, de ses rôles ou de ses représentations. Ce changement peut être lié à un passage d'une étape à une autre de la vie, à la survenue d'un événement attendu ou à l'absence d'un événement attendu ; ou à l'évolution des contextes ou vit l'individu. Nous distinguons deux principaux types de transitions.

- La transition événementielle.

Selon Curchod, Doublin et al. (2012), cité dans Zittoun (2012) la transition est principalement événementielle. C'est à dire que c'est un événement ou non événement donné qui produit une coupure entre l'avant et l'après dans le parcours d'une personne. Ainsi nous avons :

- La transition anticipée survient quand un événement est attendu exemple le mariage
- Les transitions non anticipées sont les événements qui arrivent de façon fortuite comme le fait de se retrouver au chômage après un licenciement.

Selon Fouad et Bynner (2008) une transition est volontaire lorsqu'une personne décide elle-même de changer de profession. Pour cela elle prend le temps de mener une réflexion nécessaire pour effectuer le changement. et dispose des capacités et des ressources nécessaires pour mener à bien tout le changement qui en découlent. Quant à la transition involontaire, engendrée par une situation imprévue telle que le licenciement, la maladie, oblige l'individu à prendre des décisions sans toujours avoir le temps de réfléchir aux divers changements qui en découlent.

- Transition socioculturelle et développemental

Le parcours d'une personne s'inscrit dans un environnement social et culturel donné et prend place dans le temps. Et cet environnement se développe par l'accumulation des expériences du passé

En définitive, Schlossberg (2005) soutien que la transition peut être soit anticipée et la personne peut se préparer au changement (changer pour faire le métier rêvé) ou alors elle peut

être vécue comme inattendue car la personne ne perçoit pas les signaux de changement par exemple une maladie qui nous rend invalide à exercer certains métiers. La manière donc une transition est vécue varie selon plusieurs facteurs comme la situation dans laquelle se retrouve un individu, les ressources auxquelles il a accès, la stratégie qu'il utilise pour y faire face, la force qu'il a en lui pour agir et toutes les richesses présentes dans l'environnement sur lesquelles il peut s'appuyer.

### 1.2.2 Théorie de l'adaptation au travail

C'est une théorie du développement de carrière qui explique comment les gens s'intègrent dans leur environnement de travail et comment ils font aux changements. Elle a été développée par René Dawis et Lloyd Lofquist dans les années 1960-1970. Selon cette théorie les gens ont deux caractéristiques principales à savoir : les valeurs et les capacités. Les valeurs correspondent aux attentes que les gens ont de leur travail telles que l'autonomie, la reconnaissance, ou le défi. Et les capacités correspondent à ceux que les gens sont capables de faire dans leur travail comme les compétences, les connaissances ou les talents. Quant à l'environnement de travail il se caractérise par le renforçateur qui constitue ce que l'environnement de travail offre au travailleur tels que les récompenses, des soutiens. Et les exigences qu'en à elles, sont ce que le travail attend du travailleur telles que la performance, le comportement ou les normes.

Elle correspond à la façon donc les personnes et les environnements de travail interagissent et s'influencent mutuellement au fil du temps. Ce processus est marqué par deux phases qui sont la correspondance qui est le degré d'adéquation entre la personne et l'environnement de travail. Lorsque la correspondance est élevée, la personne et l'environnement de travail sont mutuellement satisfaits et productifs ; à l'inverse, le contraire ce produit en cas de faible correspondance. Quant à l'ajustement, elle correspond à l'action menée par la personne ou l'environnement pour améliorer la correspondance. En effet, l'individu peut modifier ses valeurs ou ses capacités pour répondre aux exigences de l'environnement de travail et pareillement à l'environnement pour répondre aux valeurs du travailleur. De ce fait on distingue 4 types d'adaptations à savoir :

- **L'actif** : C'est lorsque la personne initie le changement et adapte ses valeurs ou ses capacités à la nouvelle situation.

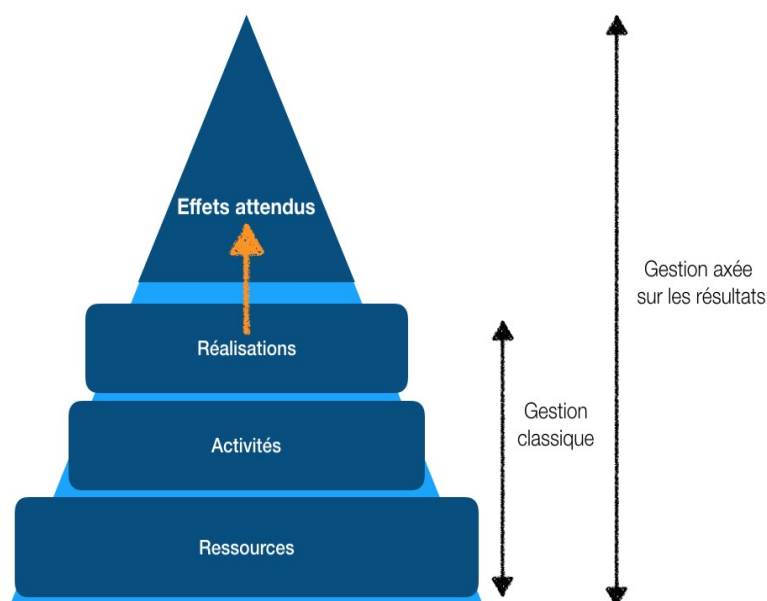
- **Le réactif** : C'est lorsque la personne réagit au changement et résiste ou se plaint de la nouvelle situation.
- **Flexible** : La personne s'adapte au changement et accepte ou s'adapte à la nouvelle situation.
- **Inerte** : c'est lorsque la personne ignore le changement et maintien ou se retire de l'ancienne situation.

Les résultats de l'adaptation au travail dépendent du degré de correspondance entre l'individu et son environnement, ainsi que du style d'ajustement mis en œuvre. Ces résultats se traduisent par : la satisfaction, c'est-à-dire le niveau de bien-être ressenti au travail ; la permanence, qui renvoie à la qualité et à la quantité du travail fourni ; le rendement, et enfin la santé mentale, reflétant l'état de bien-être ou de détresse lié à l'expérience professionnelle. Et les stratégies d'adaptation au travail sont les suivantes : Évaluer, communiquer, négocier apprendre.

### 1.2.3 Approche de la gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR trouve son origine dans le concept de « *management par objectifs* », présenté par Peter Drucker en 1954 (« *The practice of management* ») puis approfondi en 1964 dans l'ouvrage « *Managing for results* ». La traduction française est « *Bien connaître votre affaire et réussir* ». La **GAR** est une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de résultats clairement définis (PNUD,2002). C'est un outil de planification et de gestion de projet et il peut être utilisé comme un dispositif de suivi et évaluation. La **GAR** se caractérise par un management en fonction d'objectifs initiaux pré-établis, puis le suivi de ces objectifs à travers l'analyse des écarts entre le prévisionnel et ce qui est effectivement accompli. Depuis plus de 30 ans, la Gestion Axée sur les Résultats imprègne le domaine de l'aide au développement à travers une diversité d'approches, de formats et d'outils tels que la matrice du cadre logique, le cadre de mesure du rendement, le cadre de résultats ou encore le suivi axé sur les résultats.

**Figure 1:** Spectre d'intérêt de la Gestion Axée sur les Résultats



Source : Sébastien Galea, Eval, centre de ressource en évaluation, octobre 2015

La *gestion axée sur les résultats* a permis de révolutionner la gestion des projets ; car la gestion des projets s'achevait au moment de la livraison du produit ou du service. Dans le cadre de la **GAR** les objectifs vont plus loin elles s'intéressent sur les effets et les impacts souhaités à long terme.

La gestion axée sur les résultats (**GAR**) est une approche de gestion qui met l'accent sur l'atteinte de résultats concrets et mesurables dans la mise en œuvre des projets, programmes et politiques. Cette méthode vise à améliorer la performance tout au long du cycle d'intervention en se concentrant sur les impacts et les résultats recherchés plutôt que sur les seules activités. La **GAR** permet ainsi de dépasser la simple livraison d'un projet en s'assurant que des objectifs à long terme, sociaux, économiques ou environnementaux, soient gardés en ligne de mire et évalués.

De manière générale la GAR a pour objectif d'améliorer la gestion et la performance des programmes (efficacité, efficience, impact...) et des projets en se concentrant sur les résultats. Elle permet de mesurer et évaluer les résultats pour ajuster les stratégies et améliorer l'efficacité. Mais aussi de suivre, évaluer les performances et prendre les décisions éclairées. Elle met l'accent sur l'atteinte des objectifs et des résultats concret et mesurable dans la mise

en œuvre des projets programmes ou politiques. Et se distingue des approches traditionnelles en se concentrant sur les impacts et les résultats recherchés.

Dans le cadre du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'Association Horizons Femmes, il s'agit d'analyser la performance du programme en mesurant le taux de reconversion des travailleuses du sexe ayant bénéficié de l'accompagnement, ainsi que l'impact global de ce dispositif sur l'ensemble des participantes.

#### **1.2.4 Approche de l'évaluation participative**

L'évaluation participative est un terme générique qui définit toute évaluation engageant les différentes parties prenantes d'un projet, d'un programme ou d'une politique dans sa planification et sa réalisation (King, 2004).

Les évaluations de projets, notamment les approches participatives, ne sont pas récentes. Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, on observe une montée en puissance des évaluations participatives dans les initiatives de développement. Celles-ci trouvent leurs racines dans des pratiques antérieures, où l'implication des parties prenantes était déjà considérée comme un levier essentiel pour améliorer la pertinence et l'efficacité des interventions. « L'évaluation participative puise ses racines dans les programmes de participation citoyenne qui ont émergé aux États-Unis dans les années 1960, ainsi que dans les programmes internationaux d'aide au développement mis en œuvre dès le début des années 1970 » (B. Plottu et E. Plottu, 2009, pp.1-14).

Elle se distingue des évaluations traditionnelles par l'engagement direct et actif des acteurs « non évaluatifs » (décideurs, gestionnaires de projets, bénéficiaires, citoyens et société civile) dans le processus évaluatif, de l'établissement des questions à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les origines de l'évaluation participative sont multiples et ont pris racine dans divers contextes et disciplines à travers le monde (King, 2005). Un grand nombre d'approches sont associées à la notion d'évaluation participative (évaluation pratique participative, transformative, axée sur les acteurs, évaluation démocratique, évaluation émancipatrice, etc.) Divers modèles ont été élaborés afin de conceptualiser l'évaluation participative en s'appuyant sur les dimensions qui la structurent, permettant ainsi de mieux situer et caractériser les

différentes approches en présence. Les travaux de Jacob et al. (2009) la classe en trois axes principaux à savoir :

- Un axe politique orienté sur les acteurs et mettant l'accent sur l'autodétermination, l'émancipation des acteurs, le renforcement de leurs capacités, la justice sociale et l'équité ou la démocratisation de la décision publique
- Un axe opérationnel orienté sur le processus évaluatif et mettant l'accent sur l'utilisation des résultats de l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité des programmes et des politiques.
- Un axe pluraliste ou responsif mettant l'accent sur la production de connaissance, la diversité des acteurs, leurs valeurs et aspirations, avec pour objectif de renforcer la qualité et la pertinence de la connaissance produite et de mieux prendre en compte le contexte et les enjeux particuliers du programme évalué.

**Tableau 1:** Type d'évaluation participative

OBJECTIF PRINCIPAL	TYPE D'EVALUATION PARTICIPATIVE	AUTEURS	FONCTIONS PRINCIPALES
Opérationnel et pratique	Évaluation axée sur les résultats	Patton, Greene, Weiss, Preskill, Cousins, King, O'Sullivan	Utilisation des résultats de l'évaluation, amélioration des programmes et des politiques
	Développemental évaluation	Patton	Amélioration du programme et utilisation des résultats
	Évaluation pratique participative	Cousins et Earl, Ayers	Utilisation des résultats de l'évaluation, appui à la prise de décision et à la résolution de problèmes

**Source :** Extrait du tableau des différents types d'approche et leurs caractéristiques (Perfeval, 2009)

L'évaluation participative favorise le renforcement des relations entre les acteurs, l'instauration d'un climat de confiance et la prise en compte des points de vue de l'ensemble des parties prenantes. Elle encourage une implication plus active dans le processus évaluatif en intégrant tous les acteurs concernés, tout en permettant une meilleure compréhension des

besoins, des réalités et du contexte des participants. Elle permet à chaque partie de renforcer ces capacités lors du processus d'évaluation et permet l'autonomisation (renforcement des capacités) des participants. (B. Plottu et E. Plottu, 2009)

L'évaluation participative est une approche qui implique toutes les parties prenantes d'un projet, d'un programme ou d'une politique dans le processus d'évaluation. L'objectif étant de créer des processus d'évaluation plus inclusif et transparent où les expériences et les observations de chaque acteur sont pris en compte pour améliorer la compréhension et l'impact du projet ou programme à évaluer. L'évaluation participative part du principe que les personnes concernées par un projet sont les mieux placées pour en évaluer les effets. Elle valorise donc leur savoir, leur expérience et leur implication dans toutes les étapes du processus d'évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif d'accompagnement des TS dans leur reconversion, l'évaluation participative permet de tenir compte du point de vue des bénéficiaires, d'améliorer la pertinence et l'efficacité du dispositif d'accompagnement en tenant compte de la réalité locale.

### **1.2.5 Théorie de la dissonance cognitive**

C'est l'une des théories les plus connues de la psychologie sociale elle a été élaborée aux États-Unis par Léon Festinger (1957). Selon lui, les notions essentielles de cette théorie sont extrêmement simples « l'existence simultanée d'éléments de connaissance qui, d'une manière ou d'une autre, ne s'accorde pas (dissonance), entraîne de la part de l'individu un effort pour les faire d'une façon ou d'une autre, mieux s'accorder (réduction de la dissonance). »

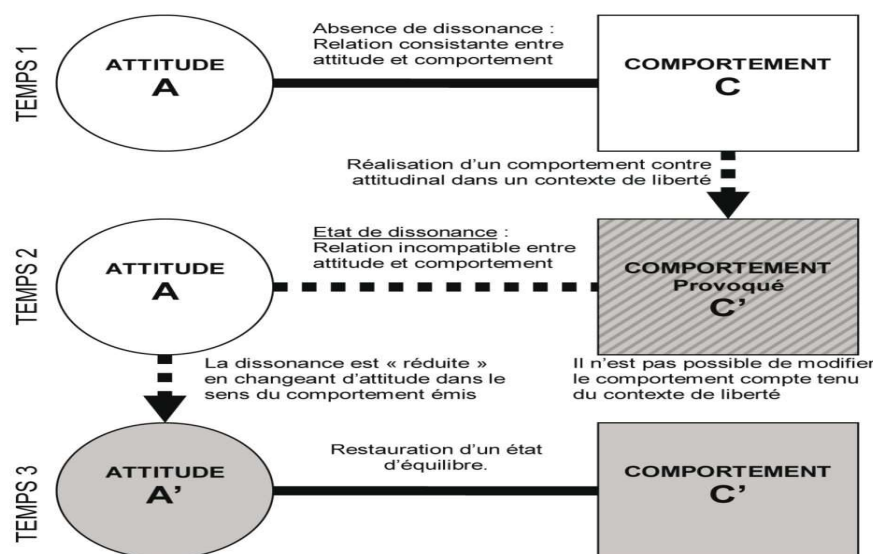
En d'autres termes la dissonance cognitive est un état de tension intérieure résultant d'une coexistence discordante (contradictoire) entre des idées ou des opinions acquises antérieurement (Fischer, 1996). Exemple je sais que consommer de la drogue tue...et pourtant j'en consomme, je sais que deux alternatives sont équivalentes ...pourtant je dois faire un choix. Elle correspond à un état d'inconfort qui sera éveillé dans des circonstances particulières dites engageantes, suite le plus souvent, à la réalisation d'un comportement problématique (Burin, 2021). Lorsqu'un individu est amené à agir en contradiction avec ses convictions, il aura tendance à justifier ses actions et adapter ses opinions à ses comportements (Burin, 2021). Selon cette théorie, l'unité de base de la dissonance cognitive est la cognition. Festinger (1996) définit la cognition comme tout élément de « connaissance, opinion ou croyance sur l'environnement,

sur soi-même ou sur son propre comportement ». En effet, il existe des variations dans l'intensité de cette dissonance, et l'on peut établir une corrélation entre la grandeur de la dissonance et l'importance des cognitions à son sujet d'où il en résulte que plus la dissonance est élevée, plus est grande la motivation à la réduire (Fischer, 1996). Cet état perturbateur peut être réduit de plusieurs manières à savoir :

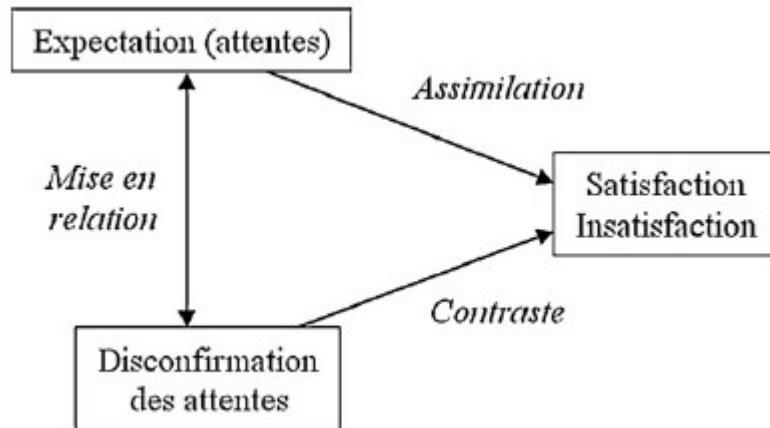
- En modifiant la cognition proprement dite, c'est-à-dire en changeant d'idée à propos de la situation nouvelle ;
- Elle peut être réduite par un système d'évitement. Ce mécanisme a pour fonction de réaliser l'intégration des éléments extérieurs, mais sur la base d'un système protecteur qui préserve le moi.
- Enfin en sélectionnant les informations qui leur conviennent, les individus peuvent réduire la dissonance par un changement de comportement face à une nouvelle situation.

Dans le cadre de notre recherche, il ressort que les travailleuses du sexe se trouvent confrontées à une situation de dissonance cognitive. Elles sont tiraillées entre, d'une part, le maintien dans une activité qui, bien qu'illégale et socialement stigmatisée dans le contexte de nos cultures, leur assure des moyens de subsistance, et d'autre part, la reconversion vers des métiers socialement valorisés et légaux, mais auxquels elles craignent de ne pas pouvoir s'adapter.

**Figure 2:** schéma de la théorie de la Dissonance cognitive de L. Festinger (d'après Vaidis, 2006)



**Figure 3** : schéma de la théorie de la Dissonance cognitive de L. Festinger (d'après R. Oliver, 1980)



### Résumé

Dans toute démarche scientifique, la clarification des concepts et l'identification des théories explicatives constituent une étape fondamentale. Les **concepts** sont les outils de pensée qui permettent de nommer, catégoriser et analyser les phénomènes étudiés. Ils nous servent de repères pour structurer l'objet de recherche.

Les **théories explicatives**, quant à elles, offrent un cadre interprétatif permettant de comprendre les relations entre les variables observées. Elles visent à expliquer les causes, les mécanismes ou les effets d'un phénomène. Selon Quivy et Campenhoudt (1995), une théorie explicative « est un ensemble cohérent de propositions qui permet de rendre compte d'un phénomène donné ». Ces théories sont issues des Sciences Sociales.

L'utilisation conjointe de concepts bien définis et de théories explicatives pertinentes nous permet de construire une analyse rigoureuse, et d'interpréter les résultats de manière cohérente.

## **Chapitre 2 :**

### **Revue de la littérature et présentation de de l'Association Horizons Femmes**

Les travailleuses du sexe est une expression générique utilisé à l'échelle international pour désigner les métiers ou pratiques qui mettent en scène une prestation sexuelle qui dans la majorité des cas est un service rendu en échange d'une compensation monétaire. Cette expression peut être utilisée comme euphémisme pour prostitué. Mais les associations de santés et communautaires jugent ce terme plus inclusif et englobant différents métiers autours du sexe en plus de la prostitution (massage érotiques, camgirls /camboys ,striptease, accompagnement sexuel, ,actrice /acteurs pornographique).Il existe plusieurs formes de travailleuses de sexe parmi laquelle la prostitution encore appelé « *fille de joie* ».D'après l'italienne Paola Tabet (2004) la prostitution peut se définir « comme une forme d'échange economico-sexuelle c'est-à-dire un offre de service sexuel contre rémunération ».Elle ouvre généralement un espace hétérogène composé souvent d'individus issus de milieu modeste ou parfois marginaux qui trouve en elle un moyen de subsistance. « la prostitution est profondément ancrée dans les structures économiques dans les mentalités et fait référence aux représentations et mythe qui la nourrissent et la légitime les acteurs impliqués dans le système prostitutionnel sont plusieurs :client ,proxénètes et trafiquants, état , hommes femmes.il est important de placer aussi le phénomène positionnel dans le contexte de la mondialisation :La prostitution est une organisation lucrative nationale et internationale d'exploitation sexuelle d'autrui .

## **2.1 Travailleuses du sexe : Histoire de l'expression**

L'expression « *travailleur du sexe* » (sex worker) est employée pour la première fois, à la fin des années 1970 par l'ex-prostituée militante féministe californienne pro-sexe et artiste Carol Leigh afin de dédramatiser le terme « *prostitution* » fortement connoté négativement, car associé au crime, à la débauche et à l'immoralité. L'expression « travailleur du sexe » s'est depuis largement propagée, y compris dans des publications universitaires, utilisée entre autres par les Organisations non gouvernementales, organisations à base communautaires, par des organisations de personnes en situation de prostitution ou des proxénètes, ainsi que par les agences gouvernementales et intergouvernementales, telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, ou lors des conférences contre le VIH /SIDA.

Cette expression est utilisée :

- D'une part, par les partisans de la reconnaissance des prostitués masculins ou féminins en tant que travailleurs reconnus comme tels, ayant notamment les mêmes droits et les mêmes garanties sociales ;

- D'autre part, pour parler de tout travailleur de l'industrie du sexe, tels les acteurs et actrices pornographiques, les mannequins pour les magazines ou pour les sites internet spécialisés dans le nu, les danseurs et les danseuses pratiquant le striptease, ou encore les opérateurs employés dans la téléphonie érotique, cette liste n'étant pas exhaustive.

La littérature sur le travail de sexe est aujourd'hui fort abondante. Ce qui donne cours à une multitude de définition de de cette expression (Parent et Bruckert , 2005).D'après le dictionnaire l'encyclopédie Larousse ,2015 la prostitution est un « acte par lequel une personne consent habituellement à pratiquer des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'autres personnes moyennant rémunération ».Il y'a pas de définition officielle et universel reconnue de la prostitution.la plus couramment admise est le fait de livrer son sexe et son corps à autrui contre de l'argent, ou encore par un rapport marchand de la sexualité (Bédard, 2012). Mais ça peut être aussi contre des biens comme un logement, des cadeaux, de la nourriture, ou en échange d'une reconnaissance dans un groupe.

C'est aussi de commercialiser de façon légale ou illégale des services et/ou des produits sexuels et d'exploiter le corps humain, plus particulièrement celui des femmes et des enfants, dans un but lucratif. C'est aussi un système qui organise l'exploitation et l'appropriation du corps de femmes, d'enfants, et de plus en plus souvent d'hommes.

Les visages de la « prostitution » sont multiples : ce sont des victimes d'exploitation et de réseaux, des mères de famille en situation de précarité, des jeunes filles étudiantes, des enfants, des hommes... qui se prostituent dans la rue, sur internet, dans des bars, des saunas ou des salons de massage, sur le bord des routes, etc. Les situations sont diverses. Pourtant, quels que soient les contextes politiques, économiques ou culturels, toutes se rattachent à un seul et même phénomène : l'exploitation sexuelle.

Si l'on peut considérer que l'on désigne sous le substantif « prostitution » un ensemble de pratique social, nous ne connaissons ni l'étendu ni les limites exactes ,ni les principes unificateur de cet ensemble de pratique (Fossé-poliak,1984).ainsi ,définir la notion de « *prostitution* » sera donc avant tout de transformer cette notion indécise ,flottante ,imprécise en notion distincte ,en d'autres terme il s'agit de délimiter avec précision quelles sont les pratiques qui doivent être regroupés sous la notion de « *prostitution* » quelles sont celles qui doivent êtres exclus , d'arrêter une nomenclature.

La question de la prostitution suscite de vifs débats au sein des milieux féministes, politiques et académiques. Les courants abolitionnistes, par exemple, rejettent l'emploi du terme 'travail du sexe', arguant qu'il occulte les violences subies par les personnes prostituées et contribue à banaliser leur exploitation. L'expression, ou ce qu'elle désigne, est cependant fermement critiquée, par les personnes opposées au commerce et à l'industrie du sexe, principalement sous la forme de la « prostitution ». Cette opposition peut revêtir différentes motivations : sociales, religieuses, morales, politiques. Elle réunit des politiciens, des militants issus de mouvements féministes anti-prostitution, ainsi que les tenants d'un discours résolument abolitionniste de la « prostitution ». Militant parfois en groupes de pressions ces personnes considèrent la prostitution comme une infraction ou un viol, et analysent le « travail du sexe » comme une légitimation de l'activité prostitutionnelle.

### 2.1.1 État du travail de sexe dans le monde

La prostitution est aujourd'hui un phénomène qui dépasse les frontières. Ce sont les flux d'êtres humains qui vont d'un pays à un autre, d'un continent à un autre pour être prostitué ou pour acheter le sexe. Des femmes, des enfants, et des hommes aussi poussés par la détresse et l'espoir d'une vie meilleur quittent leur pays d'origine et tombent parfois entre les mains des trafiquants qui les exploitent aux quatre coins du monde. (Fondation Scelle ,2024) Dans certains pays comme les États-Unis, des efforts ont été faits pour donner plus de reconnaissance et de droits aux travailleurs du sexe. C'est dans ce pays que naît l'expression *sex work* inventée par la militante californienne Carol Leigh, alias Scarlot Harlot, lors d'un spectacle artistique.

En Europe se distinguent surtout les « *pays réglementaristes* » tels l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, qui optent pour un encadrement juridico-sanitaire de l'ensemble des professions des économies liées au sexe, incluant les activités de prostitution.

En Europe du nord et en Suède, la législation est plutôt prohibitionniste voire abolitionniste. En France, le Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) est un syndicat autogéré qui défend les droits des travailleurs/euses du sexe en luttant pour la reconnaissance du travail sexuel et contre la stigmatisation de ces métiers, tout en s'opposant à l'exploitation des êtres humains, y compris le proxénétisme de contrainte et l'esclavage. Le 13 avril 2016, le président de la république française a promulgué la loi n°2016- 444visant à renforcer la lutte contre le système de prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. L'achat d'un rapport entend désormais interdit et sanctionné par la loi.

Au Canada le travail de sexe est actuellement criminalisé. Il est interdit par le droit pénal, droit de l'immigration et les règlements municipaux. Ces lois visent à criminaliser la vie et le travail des personnes qui vendent ou échangent des services sexuels contre l'argent, des biens ou des services. Mais de nombreuses ONG fustigent ces politiques car elles trouvent qu'elles visent à marginaliser davantage les personnes travaillant dans l'industrie du sexe et à créer les conditions qui les rendent économiquement précaires et vulnérables à la violence (Coll, 2014, Amnesty International, 2015, Amnesty International, 2016a). En 2017 l'alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail des prostituées du sexe (une coalition de plus de 25 groupes de défense des droits des personnes travaillant dans l'industrie du sexe partout au pays) a publié un document intitulé « sécurité, dignité, et égalité : recommandation pour la réforme des lois sur le travail ». Car d'après Tyler Griffin (2023), la presse canadienne à Toronto publié le 18 septembre 2023 statuant sur une contestation fondée sur la charte des droits et libertés lancées par des groupes défendant les droits des travailleuses du sexe a été rejeté par la Cour Supérieure de l'Ontario. Loi qui a été mise en place en 2014 par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, elle équilibre l'interdiction des « aspects les plus exploités du commerce du sexe » tout en protégeant les travailleuses contre les poursuites judiciaires. Depuis 2014, travailler dans l'industrie du sexe n'est plus illégal car le projet de loi C-36, sur la protection des collectivités et de personnes victimes d'exploitation a été adopté car s'inspirent du modèle suédois incriminant le client. Il est interdit pour le client d'en consommer. Car elle offre une immunité aux travailleuses.

### ❖ En Amérique Latine

Dans un article publié par Zoe Mortillet (2021), qui s'intitule le « *fléau de la prostitution en Amérique latine* », elle présente les dessous d'une économie noire, fléau en Amérique latine. Elle montre l'ampleur de ce fléau dans les pays en développement en Amérique latine à cause de la répartition inégale des ressources et des richesses sur leur territoire. La misère et la précarité incitent le développement du commerce sexuel et donc l'augmentation des prédateurs sexuels. Car dans certains pays comme Cuba le travail du sexe constitue une forme de réussite sociale, et donc la multiplication des cas de prostitution des jeunes filles qui rêvent d'une vie meilleure. Un article de l'express de 2000 s'intitule par exemple « *à la havane, les travailleuses du sexe sont des modèles de réussites* ».

En Colombie par exemple la prostitution est légale, réglementée et limitée aux bordels dans des « zones de tolérance » désignées. Dans un rapport publié par l'ONU SIDA (2016) on estime qu'il y a 7218 prostituées dans le pays.

En Argentine la prostitution est légale en vertu de la loi fédérale. L'article 19 de la constitution de l'Argentine stipule que : « les actions privées de personnes qui ne portent en aucune manière atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ni ne portent atteinte à un tiers, sont réservées à Dieu et sont exemptes de l'autorité des magistrats. ». Par contre, la prostitution organisée (bordels, réseau de prostitution et proxénétisme) est illégale, de plus certaines provinces peuvent imposer des restrictions supplémentaires au commerce.

En Afrique, très peu de document nous renseigne sur la pratique de la prostitution avant le XXe siècle. Car la reconstitution de la prostitution en Afrique précoloniale se heurte selon les régions, tantôt à l'absence de document, tantôt à sa rareté ou à son extrême pauvreté. D'après l'article de journal publié par Felix *IROKO* (1995) qui s'intitule « la prostitution existait-elle déjà en Afrique avant le XXe siècle. » Il essaie d'apporter des éléments de réponses en relevant la présence au travers du précieux témoignage de Robert Norris, d'origine anglaise, anti-abolitionniste pendant sa visite dans le royaume du Dahomey avec pour capitale Abomey dans la moitié du XVIIIe la présence des prostituées dont l'exercice du métier soumis à la taxation régaliennne était rigoureusement réglementé, voici ce qu'il dit du métier et de celles qui l'exerçaient « Il existe dans chaque ville, un certain nombre de femmes publiques proportionné à sa grandeur, lesquelles sont obligées de se prêter aux désirs. » Sa pratique en Afrique reste encore une activité stigmatisée, marquée par de forts préjugés mettant ainsi les femmes et les hommes qui l'exercent dans une position sociale inférieure et marginale. Car elle est à l'antipode des valeurs socioculturelles africaines. Elle est contestée dans par de nombreuses institutions nationales et autres conventions internationales.

Ainsi, le statut juridique du travail de sexe varie considérablement d'un pays à un autre. Il est souvent courant dans la pratique, en partie en raison de la pauvreté généralisée dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne. et est l'une des causes de la prévalence du SIDA en Afrique (36,9% en Afrique subsaharienne). Toutefois, les relations sexuelles transactionnelles sont particulièrement courantes en Afrique subsaharienne, ou elles impliquent souvent des relations entre des hommes plus âgés et des femmes plus jeunes. Dans de nombreux cas, la femme dans une relation sexuelle transactionnelle peut rester fidèle à son petit ami alors qu'elle peut avoir plusieurs partenaires sexuels. Dans ces deux cas, le sexe présente

un risque accru d'infection. En conséquence, le sexe transactionnel est un facteur impliqué dans la propagation du VIH /SIDA.

Au Maroc la prostitution est illégale selon le code pénal marocain et criminalisée en vertu des articles 497 à 503. Ces articles condamnent également les activités qui y sont liées tel que le proxénétisme, le racolage, le détournement de mineurs ou la vie commune avec un(e) prostitué(e). Cela associé à l'article 490 qui condamne les relations sexuelles hors mariages. Elle est malgré tout pratiquée dans quelques grandes villes comme Marrakech ou Casablanca. L'ONU SIDA estime qu'il y a en 2016 environ 75000 prostitués (hommes et femmes).

En Afrique du Sud, la prostitution est illégale pour l'achat et la vente des services, ainsi que pour les activités connexes telles que le proxénétisme et la tenue de maisons closes. Cependant elle reste répandue. L'application de la loi est médiocre. En 2013, on estimait qu'il y'avait entre 121000 et 167000 prostitués en Afrique du Sud.

En République Démocratique du Congo, le travail de sexe est légal mais le code pénal congolais punit le proxénétisme, la tenue d'une maison de débauche ou d'un bordel, l'exploitation de la débauche ou de « *la prostitution* », ainsi que la « *prostitution forcée* ». Les activités qui incitent les mineurs ou encouragent la prostitution d'autrui ont été criminalisées. L'ONU-SIDA (2016) estime qu'il y a 2,9 millions de professionnelles du sexe dans le pays. De nombreuses prostituées congolaises viennent de l'étranger ou sont des enfants sans abri qui ont été accusés de sorcellerie.

Pendant l'ère coloniale et les années qui ont suivi l'indépendance, le ministère de la Santé a émis des cartes d'appel identifiant les professionnelles du sexe et leur a fourni des contrôles médicaux. Cependant, ce système a été abandonné dans les années 1980. Les lois d'ordre public sont parfois utilisées contre les professionnelles du sexe. Les « prostituées » de rue dénoncent le harcèlement, la violence et l'extorsion de la part de la police.

Au Cameroun, le travail de sexe est illégal mais tolérée, surtout dans les zones urbaines et touristiques. Dans la capitale Yaoundé, l'un des principaux quartiers du travail de sexe est le quartier « Mini Ferme » mais cette pratique tend à se développer de plus en plus dans d'autres quartiers comme Madagascar, Nsam Oyom –Abang. Bien que le recensement des prostituées soit difficile à réaliser L'ONU SIDA estime en 2016 qu'il y a 110 000 travailleuses du sexe dans le pays repartit principalement dans les villes de Douala et Yaoundé. D'après les chiffres

de l'Association Horizons Femmes en 2023, on estime qu'il y 'a plus 200 000 travailleuses de sexes. Le Cameroun attire le tourisme sexuel de l'Occident, en particulier pour la prostitution des enfants. Le gouvernement camerounais a tenté d'arrêter ce commerce en acceptant des accords multilatéraux tels que des chartes contre le tourisme sexuel, comme la signature avec la Fédération Universelle des Associations d'Agents de Voyages (UFTAA). Les travailleuses de sexe du pays sont pour la plupart du temps exposés aux intempéries, en insécurité surtout pour celles qui font le travail de sexe le long des rues, des couloirs et autours des snack-bars et auberges dans les quartiers de la ville. Les raisons varient d'une travailleuse de sexe à une autres mais la plus récurrente est celle de la recherche du pain quotidien et l'envie de se prendre en charge et leurs petites familles c'est dire que le chômage serait l'une des principales raisons pour laquelle beaucoup de jeunes filles se lancent dans le métier de travail de sexe ;

### **2.1.2 Causes de la prostitution**

Souvent appelé le plus « *vieux métier du monde* », La pratique de la prostitution range parfois les femmes dans une position sociale inférieure et marginale. Mais de plus en plus elle prend de l'ampleur notamment dans les pays en voie de développement. Elle peut avoir diverses causes. Mais, s'engager dans une activité aussi stigmatisée, marqué de forts préjugé que la sexualité vénale n'est pas nécessairement l'aboutissement d'un choix volontaire et délibéré. Mais cela peut aussi être le fruit d'une contrainte au mieux une forme d'adaptation à une situation marqué par la détresse, le manque de ou la violence. Elle peut aussi être une forme de résistance, une manière de faire face à un péril ou à une situation pire encore (à une plus grande misère par exemple). Ainsi on peut classer deux catégories logiques d'entrée dans la prostitution :

- Les contraintes directes ;
- La frustration logique sociale.

#### **• Les contraintes directes**

Les causes de la prostitution sont principalement d'ordre économique, liées à l'inaccessibilité immédiate aux moyens légitimes d'acquisition de ressources (emploi, aide sociale). Elle concerne en particulier les jeunes filles en situation de fugue ou de rupture familiale, mais également certaines personnes toxicomanes, qui recourent à la sexualité vénale comme moyen de financer leur consommation, sans nécessairement se définir comme prostituées. Dans certains cas, la prostitution apparaît comme une réponse à une urgence

financière, notamment en contexte de désaffiliation sociale. Elle peut également être motivée par la recherche d'un gain perçu comme plus rapide ou plus accessible.

La seconde grande logique d'entrée dans la prostitution est une

- **Logique de frustration sociale.**

Elle considère la prostitution vénale comme l'une des rares voies d'atteinte ou de maintien d'un niveau de vie auquel la situation présente et notamment une origine sociale modeste ou un faible niveau de compétence professionnel ne permet pas d'accéder. Et cela peut être lié à un niveau de qualification professionnel bas ou même absent ou n'ayant qu'un niveau d'étude élémentaire voire inexistant. Il peut aussi être dû au fait que certaines personnes considèrent que leur source de revenu actuelle (par le travail, des prestations sociales ou lorsque les modes légitimes d'acquisitions économiques sont dans l'immédiat inaccessible.) ne leur permet pas ou plus d'atteindre ou de conserver le niveau de vie souhaité.

La prostitution peut permettre que lorsque l'ascension sociale par l'école sont réduits ou inexistant de constituer l'un des rares moyens disponibles pour réaliser un destin autrement inaccessible.

D'après Lilian Mathieu (2002) la prostitution peut être aussi une forme de résistance, une émanation de faire face à un péril ou à une situation pire encore (à une grande misère, par exemple). Il interdit ensuite de comprendre les conditions du maintien des personnes sur le trottoir en méconnaissant la pertinence (essentiellement économique) que présente aux yeux d'un individu en situation de grande détresse et pour qui l'éventail des possibilités est extrêmement limité. La fermeture du marché de l'emploi et le chômage de longue durée peuvent jeter des personnes sur le trottoir.

Toutefois, Richard Paulin (2003) considère qu'il existe aujourd'hui prétendument deux formes de prostitutions et de traite des êtres humains : L'une serait volontaire et l'autre ne le serait pas. La prostitution de « *plein gré* » liée à la pauvreté qui est causée par le chômage et le sous-emploi. Et la prostitution « *involontaire* » peut être liée par exemple aux problèmes sécuritaires liés aux conflits armés qui provoquent les déplacements internes ou externes des populations, aux grandes famines qui sévissent dans beaucoup de pays mais aussi l'immigration clandestine notamment des populations venues des pays pauvres qui rêvent d'un avenir meilleur et qui se retrouvent dans le piège des trafiquants d'être humaines qui les soumettent à la prostitution et au commerce de la drogue et des produits illicites.

## **Au Cameroun**

Le phénomène de la prostitution et du travail du sexe connaît de plus en plus une recrudescence dans les grandes villes et sur tout l'étendue du territoire national. Ce fléau aux conséquences inimaginables et incalculables, pire ce marché ouvert du sexe peut être le résultat d'un dysfonctionnement général de la société camerounaise. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de ce fléau grandissant :

- **Sur le plan socio culturel**

Partant de la diversité culturelle et de la rigidité de certaines traditions sociales telles que les mariages précoces ou forcés ; le manque de collaboration et de dialogue entre parents et enfants, l'existence des sujets dits tabous, la recherche du gain facile, le manque d'éducation et de formation qualifiantes. La prostitution est devenue de nos jours un phénomène qui touche toutes les classes sociales. Toutefois on note que l'environnement externe (amis, médias ... ) contribue à l'explosion du phénomène. Comme l'affirme l'un de nos sources, la nommée « Guilaine »

Je ne suis pas entré dans la prostitution parce que mes parents étaient pauvres mais c'est à cause de mes fréquentations. Je voulais mener la vie de libertinage comme mes copines et à force d'avoir des relations avec plusieurs hommes qui me donnaient de l'argent j'ai fini par prendre goût et aujourd'hui je suis dans l'incapacité de m'arrêter même lorsqu'on me propose un autre travail.

La demande des services sexuels qui devient de plus en plus grandissante contribue à accroître ce métier. Mais aussi, les familles pauvres qui encouragent leurs filles à se prostituer afin de les aider.

- **Sur le plan économique et social politique**

La prostitution tire souvent ses origines des conditions économiques difficiles liées au manque d'emploi ou au salaire généralement très bas. Ainsi la prostitution permet d'augmenter les revenus. Sur le plan sociopolitique l'échec des politiques de développement et d'encadrement des jeunes en zone rurale, ainsi que la dévalorisation de ces zones et de l'insécurité dans certaines zones en crise a conduit à l'exode rural et à la migration interne des

jeunes filles. Ce qui a pour conséquence, la rupture des repères sociaux. N'étant pas préparé à ce changement brusque de vie elles n'ont parfois pour seule issue que la vente des services sexuels contre rémunération afin de pouvoir survivre.

### ❖ **Prostitution comme point de rencontre entre exploitation économique et sexuelle**

La prostitution est fortement ancrée dans les structures économiques, dans les mentalités et fait référence aux représentations et mythes qui la nourrissent et la légitime. Les acteurs impliqués dans le système prostitutionnel sont nombreux. On peut citer entre autres les clients, les proxénètes, et les trafiquants, l'État, les hommes et les femmes. La prostitution est de nos jours une activité lucrative tant sur le plan national, qu'international. Mais aussi d'exploitation sexuelle de la femme.

Au Cameroun, le travail de sexe et plus précisément la prostitution bien qu'étant interdite est un secteur qui génère des revenus tant sur un plan financier qu'économique. Plusieurs activités gravitent autour du métier de sexe notamment les snacks bars, les maisons d'hébergements (auberges, motels...) vente de préservatifs et autres activités du commerce informel et emploi des milliers de personnes à travers le Cameroun. et génère par conséquent des revenus pour l'état à travers les impôts et une source de revenu pour de nombreuses familles. Bien que la prostitution se déroule dans l'illégalité au Cameroun, elle permet à de nombreuses filles et femmes de pouvoir avoir des revenus devenant même la principale source de revenu. Malgré de nombreux risques encourus par ces dernières et la soumission ostentatoire des clients qui exigent satisfaction en contrepartie de leur argent donné. (Viol, agression, MST...). Par-là, nous pouvons voir en ce métier la complicité sournoise des autorités publiques qui laisse faire au vu et au su de tout le monde. L'exemple en est les points reconnus pour ces activités notamment dans les grandes villes du pays. Est-ce une manière pour les autorités ne pouvant pas offrir des emplois aux jeunes de les laisser avoir « leur gagne-pain » même au détriment des valeurs morales de notre société ? Ou alors leur incapacité à éradiquer le fléau ?

#### **2.1.3 Les acteurs du système prostitutionnel**

Plusieurs acteurs entrent dans le système prostitutionnel au Cameroun à savoir.

- **Le client** : C'est le premier et principal acteur prostituant. C'est lui qui paie. Sans client prostituteur il n'y a pas de prostitution

- **Le proxénète** : c'est celui-là qui profite de directement ou indirectement de l'exploitation de la prostitution dans illégalité. Tout travail directement lié au sexe est interdit au Cameroun.

La majorité des prostituées ou plus généralement les travailleuses du sexe au Cameroun sont autonomes et ne dépendent pas directement d'un proxénète. Mais, dans certaines circonstances, ces dernières peuvent bénéficier des contacts des proxénètes pour augmenter leur carnet d'adresse. Dans le cas du Cameroun. Ils peuvent être des agents de sécurité des discothèques qui les aident à avoir des contacts .et la rémunération de ces derniers se fait de gré à gré. Sans un contrat pré établi qu'il soit oral ou écrit. Mais, dépend généralement de la relation qu'ils entretiennent et de la catégorie sociale du client.

- **Les personnes exploitées** : ce sont généralement les prostituées. Elles sont généralement constituées des filles et femmes issues des familles défavorisées, des réfugiées, des déplacées interne ou des victimes des violence basées sur le genre (viol violence physique, mariage précoces ...) ou même des choix de vie délibérés.
- **La société** : La société peut être l'État, la famille ou les proches qui décident volontairement ou involontaire, consciemment ou inconsciemment à travers ses agissements de la perpétuation ou non du système prostituera.

#### **2.1.4 Prohibition et légalisation du travail de sexe : Une vue d'ensemble de la situation dans le monde**

D'un point de vue législatif, on peut distinguer trois conceptions de la prostitution, produisant trois approches politiques des États sur son exercice :

- **Le réglementarisme ou légalisation**

S'agissant de la législation de la prostitution, le **réglementarisme** est un courant de pensée visant à réglementer l'exercice de la prostitution. Traditionnellement, la société réprimandait la prostitution, mais la considérait comme inévitable. Il s'agissait alors de l'encadrer, pour éviter des débordements à l'ordre public ou par mesure d'hygiène. Concrètement, une nouvelle forme de réglementarisme revendique que la prostitution soit reconnue comme un métier. Les objectifs pratiques de cette reconnaissance sont l'accès pour les personnes prostituées aux mêmes droits sociaux que les salariés ou les travailleurs indépendants : sécurité sociale, retraite, assurance chômage, etc. et la fin de la stigmatisation des personnes prostituées. Selon le mouvement le Nid (2003) , il y aurait un courant « néo-réglementariste ».

Objectif du réglementarisme est de mettre en place une réglementation administrative de l'exercice de la prostitution avec des zones protégées (sans prostitution) et des zones de tolérance (quartiers réservés à la prostitution, maisons closes, Eros center, vitrines...)

#### - Le « néo-réglementarisme » de la fin des années 1990

Il existe aujourd'hui des mouvements de défense des prostituées, en contradiction forte avec les mouvements féministes longtemps les seuls porte-parole de ce débat dans les médias. Ces mouvements reprochent aujourd'hui une approche stigmatisant des prostituées et un discours trop idéologique qui présente une réalité partielle. Les associations issues du féminisme qualifient ces mouvements de défense des prostituées, qui ont caractère parfois syndical, comme étant « néo-réglementaristes ». À la suite de la mobilisation de plusieurs organisations de défense des personnes prostituées, plusieurs pays ont adopté des législations. Mais il faut différencier avec la reconnaissance des acteurs du système prostitutionnel, comme des agents économiques analogues à d'autres domaines marchands : la prostitution comme un métier, les personnes prostituées comme des travailleurs du sexe, en contradiction avec la reconnaissance des proxénètes comme des entrepreneurs du sexe, les directeurs de maison close, etc.

Ces mouvements de défense des prostituées sont opposés au "réglementarisme", mais ne sont pas pour autant abolitionniste. Ils se battent « contre la criminalisation du travail sexuel et pour l'application du droit commun aux travailleuses du sexe ». La prostitution ne devrait pas nécessairement disparaître à terme, c'est le point de divergence avec le courant abolitionniste. Organisé en 1985 par le comité international pour les droits des prostitués (ICPR), le premier congrès mondial des prostituées rédige une « Charte mondiale pour les droits des personnes prostituées. » En 1986, le deuxième congrès de l'ICPR est accueilli au parlement européen.

#### **Les Pays-Bas : Légalisation**

Aux Pays-Bas, les bordels ont été illégaux pendant presque tout le XXe siècle. C'est en 1911 que le gouvernement néerlandais a décidé de criminaliser leur exploitation, même si la prostitution elle-même restait légale. Néanmoins, bien qu'interdits en théorie, les bordels ont continué à prospérer aux Pays-Bas. L'attitude des Néerlandais à l'égard de la prostitution à l'époque a été qualifiée de « *tolérance pragmatique* ». Plutôt que d'ignorer l'existence du commerce du sexe, la « Gedogen » limitait les poursuites à certaines situations. Les politiques officielles du gouvernement et les règlements municipaux réglementaient l'exploitation des bordels et les maintenaient dans certaines zones. La prostitution organisée dans les

Établissements privés était donc permise dans la mesure où elle ne devenait pas une nuisance publique.

- **L'abolitionnisme**

L'abolitionnisme, dans le domaine de la prostitution, est un courant de pensée relevant du féminisme visant à l'abolition de la pratique de la prostitution, même réglementée. Ce courant considère les personnes prostituées comme victimes d'un système qui les exploite (parfois dit « proxétueur »), même lorsque ces personnes disent pratiquer cette activité volontairement.

Dans les débats contemporains, les tenants de l'abolitionnisme opposent souvent le terme au prohibitionnisme qui vise également l'abolition de la prostitution, mais promeut aussi des mesures juridiques de pénalisation des personnes prostituées. Dans cette mesure, l'abolitionnisme se distingue en refusant toute forme de pénalisation des personnes prostituées. Il propose à l'inverse des mesures visant à aider les personnes prostituées à cesser leur activité et réserve les peines légales aux proxénètes, perçus comme les principaux responsables de l'esclavage sexuel. Certains défenseurs de l'abolitionnisme proposent également de pénaliser les clients de la prostitution.

À la suite du constat des limites en pratique de l'abolitionnisme par la seule interdiction du proxénétisme, et contrairement à un mouvement en faveur d'un retour du réglementarisme, certains mouvements féministes des années 1990 vont revendiquer la pénalisation des clients de la prostitution, considérant que pour faire réellement disparaître la prostitution, il faut faire disparaître le comportement d'achat d'un rapport sexuel. Cette dernière forme d'abolitionnisme est parfois appelée « néo-abolitionnisme. »

L'abolitionnisme a pour objectif de lutter contre le proxénétisme et abolir toutes les formes de réglementation de la prostitution. La prostitution est en tant que telle une forme d'exploitation et une atteinte à la dignité de la personne. Ce mouvement refuse la distinction entre prostitution libre et prostitution forcée, sur la conviction que toute prostitution est le produit de contraintes (physiques, morales, sociales).

- **Le néo-abolitionnisme pour la pénalisation des clients de la prostitution**

Apparu au début des années 2000, ce courant vise la pénalisation des clients, considérés comme néfastes pour les prostituées, un peu comme les proxénètes. Mais cela revient, dans les faits, à contraindre la pratique de la prostitution à la clandestinité, ce courant est plus proche du

prohibitionnisme. Elle considère que la responsabilité des conséquences de la prostitution incombe aux acheteurs de services sexuels et propose, en plus de celle du proxénétisme, la pénalisation des clients (appelés par certains membres de ce courant « prostitueurs ») qui cherche à abolir la prostitution en pénalisant les clients, les proxénètes et les prostitués.

Objectif du néo-abolitionnisme est d'abolir purement la prostitution. La spécificité de l'idéologie de l'abolitionnisme tient dans sa perception de la personne en situation de prostitution. À l'origine, le réglemmentarisme tenait la société pour une victime, et plus particulièrement les « honnêtes femmes ». Différemment, le prohibitionnisme a toujours considéré l'individu en situation de prostitution comme un délinquant. Dans le cas de l'abolitionnisme, les individus en situation de prostitution sont considérés comme des victimes d'un système prostitutionnel. Les pays scandinaves figurent parmi les premiers à adopter un régime juridique néo-abolitionniste. Dès 1999, la Suède, avec l'adoption de son acte « Peace for Women », interdit l'achat d'actes sexuels, tout en exemptant les personnes en situation de prostitution de toute poursuite pénale, les considérant comme des victimes, jamais comme des personnes ayant librement choisi la prostitution. La loi suédoise prévoit donc la mise en place de programmes d'accompagnement pour permettre leur sortie de la prostitution.

Pays abolitionnistes et néo-abolitionnistes : Canada, France, Islande, Irlande, Irlande du Nord, Israël, Norvège et Suède. À cela s'ajoute la nation d'Irlande du Nord (Royaume-Uni) et les régions d'Espagne (hors Catalogne).

- **Le prohibitionnisme**

S'agissant de la législation de la prostitution, le **prohibitionnisme** est un courant de pensée qui vise à interdire la prostitution. Relevant en général d'une condamnation morale de l'acte prostitutionnel, le prohibitionnisme entend pénaliser tous les acteurs du système prostitutionnel : le proxénète, le client de la prostitution et les personnes prostituées. Les pays nordiques, en Europe et notamment la Suède, ont interdit la prostitution en criminalisant seulement les clients et les proxénètes, les prostituées étant considérées comme des victimes.

Son objectif est d'interdire générale de la prostitution via sa pénalisation car la prostitution est considérée comme une atteinte à la dignité humaine

## - Les politiques prohibitionnistes

Les États confrontés à la prostitution, sont confrontés à trois enjeux : moral, financier, et sanitaire. Certains choisissent la « prohibition », c'est-à-dire une éradication volontaire ou une interdiction complète.

## - Critiques du prohibitionnisme

Les législations prohibitionnistes, lorsqu'elles sont appliquées, tendent à renvoyer un caractère clandestin à la prostitution, avec peu de moyens de recours des prostituées qui sont à la fois considérées comme des victimes et des délinquantes. Selon Lilian Mathieu (2002), sociologue et chercheur au Centre de recherche politique de la Sorbonne, au CNRS : « Cette activité ne doit pas être criminalisée, parce que toute approche répressive se retourne contre les personnes prostituées elles-mêmes, qui sont envisagées avant tout comme des victimes. » (pp.55-76).

*En opposition à cela (l'abolitionnisme) le modèle prohibitionnisme veut éradiquer volontairement la prostitution pour lequel le meilleur moyen est d'appliquer des sanctions fortes aux clients, avec une rééducation morale. Cela a souvent pour résultat une détérioration très forte des conditions des prostituées, [...] plus de souffrance. » (Mathieu, 2002, pp.55-76)*

Qu'ils condamnent ou qu'ils administrent la prostitution, qu'ils fassent des personnes prostituées des coupables ou des victimes, ces régimes convergent néanmoins dans leurs enjeux et dans leurs effets quant à la définition de la prostitution comme un « problème public ».

**Pays prohibitionnistes** : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Chine, Croatie, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis d'Amérique (hors Nevada), Fédération de Russie, Lituanie, Malte, Roumanie, Slovénie

## ▪ La décriminalisation

Elle suppose l'abrogation des lois pénales relatives à la prostitution et l'application à l'industrie de lois plus générales, pénales ou autres. Bien qu'on puisse adopter quelques règlements visant la prostitution en particulier, il s'agit de traiter la prostitution comme n'importe quel autre emploi c'est le cas de la nouvelle Zélande. En juin 2003, la Nouvelle-Zélande a entrepris des réformes législatives radicales pour décriminaliser la prostitution des adultes : elle a abrogé plusieurs lois centenaires qui interdisaient le racolage, l'exploitation de bordels et la possibilité de vivre des produits de la prostitution. En effet, après de nombreuses années de débat, la « *Prostitution Reform Act 31* » a été présentée comme projet de loi d'initiative parlementaire, puis adoptée au Parlement par une majorité d'une seule voix (60 contre 59, avec une abstention).

### 2.1.5 Lois sur la prostitution au Cameroun

Au Cameroun, la prostitution est interdite par la loi ainsi que toute activité liée à la prostitution. Tout contrevenant est passible d'une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à 5 ans et d'une amende allant de 20000 à 500000 pour la prostitution au sens strict d'après les articles 294 et 343 du code pénal camerounais. La traite est punie de 10 à 20 ans de prison et de 15 à 20 ans si la victime a 15 ans ou moins (Ecovox, 2008).

Selon le législateur camerounais notamment à travers l'article 343 du code pénal, la prostitution tient soit dans le fait de se livrer habituellement contre rémunération à des actes sexuels, soit dans le fait de racoler publiquement des personnes en vue de la prostitution ou de la débauche.

#### 2.1.5.1 Éléments constitutifs de la prostitution et du proxénétisme

Il est un principe cher aux juristes énoncé en latin dans l'adage « *nullum crimen nulla poena sine lege* » (timtchueng,2016), qui se traduit par « *il n'y a point d'infraction ni de peine sans loi.* » D'après cette maxime, on ne doit pouvoir admettre qu'il y a prostitution ou proxénétisme que si les faits ou actes concernés correspondent exactement à ceux que la loi incrimine. Parlant de loi, on a référence ici aux articles 294 et 343 du code pénal camerounais, ainsi qu'à l'article 225 du code pénal français, modifié par l'article 50 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. L'exploitation de ces deux législations révèle

l'existence d'éléments principaux et d'éléments accessoires aux deux infractions. (Timtchueng,2016)

### **2.1.5.2 Les éléments principaux de l'incrimination**

La prostitution et le proxénétisme supposent au minimum que les trois éléments suivants soient réunis : la référence aux relations sexuelles, la rémunération et l'habitude.

#### **- La référence aux rapports sexuels**

Qu'il s'agisse de la prostitution ou du proxénétisme, chacune de ces infractions à référence aux rapports sexuels. La prostitution se définit comme le fait pour une personne, de se livrer de manière habituelle aux rapports sexuels avec autrui contre rémunération. (Timtchueng,2016). Le rapport sexuel ici n'est pas simplement éventuel, il est effectivement consommé par la personne même qui est poursuivie. Dans le cas du proxénétisme, c'est un tiers qui s'organise à tirer profit de la prostitution d'autrui. L'acte sexuel n'est donc plus accompli personnellement par le prévenu, mais par une autre personne. De même, comme dans le cas de la prostitution, l'acte sexuel peut avoir été effectif, mais le proxénétisme peut aussi être consommé alors que la relation charnelle est simplement suggérée. C'est ainsi que le texte français notamment incrimine le simple fait d'inciter à ou de solliciter des relations sexuelles. Si on devait se limiter aux seuls rapports sexuels, il n'y aurait que très peu de personnes pour échapper à l'étiquette de prostituée ou de proxénète. L'élément déterminant qui rend le rapport sexuel répréhensible au titre de la prostitution ou du proxénétisme est la rémunération.

#### **- La rémunération**

Si la prostitution est souvent considérée comme un métier, c'est justement parce que l'acte sexuel est fait à titre de profession rémunérée. Il n'y a pas prostitution en droit lorsque la personne accomplit l'acte sexuel simplement pour assouvir sa libido ou pour rendre service sans contrepartie (Timtchueng,2016). *C'est* donc l'exigence de contrepartie qui distingue la débauche de la prostitution. Généralement, la rémunération correspond à une somme d'argent que le client doit verser avant ou après l'acte sexuel. Mais, la rémunération peut aussi consister en un autre avantage quelconque accordé en contrepartie du plaisir procuré. Au Cameroun, la rémunération peut se faire en contrepartie d'une bière, des morceaux de savon, un plat de nourriture. Certains faits divers révèlent que des actes sexuels sont parfois concédés en paiement d'une dette ou pour obtenir l'abaissement du montant d'une taxe ou d'un tarif. Ces

faits montrent bien qu'il n'est pas toujours nécessaire que le client débourse de l'argent. La rémunération est caractérisée dès lors que le client se dépouille d'une somme, d'un droit ou d'un avantage au profit de son partenaire.

#### - **L'habitude**

Pour qu'il y ait proxénétisme, il faut que l'auteur ait aidé, facilité ou provoqué la prostitution d'autrui (Timtchueng, 2016). Autrement dit, c'est par rapport à l'activité de la personne prostituée que la culpabilité du proxénète sera établie. Or, la prostitution elle-même ne tient pas toujours dans un acte sexuel isolé. Elle rentre en droit, dans la catégorie des infractions dites d'habitude, c'est-à-dire celles dont la caractérisation suppose au moins la répétition des actes réprouvés. L'article 343 alinéa 1 du code pénal camerounais illustre bien cette nature de la prostitution, lorsqu'il mentionne que la personne n'est coupable que si elle se livre habituellement à des actes sexuels contre rémunération. Il en résulte que celui qui consomme un acte unique contre rémunération ou qui facilite ou provoque un tel acte ne serait jamais coupable de prostitution ou de proxénétisme s'il s'arrêtait à ce seul acte. La culpabilité ne peut découler que de la répétition. Il faut donc prouver que l'acte sexuel rémunéré a été accompli au moins deux fois pendant le délai de prescription qui est de trois ans pour les délits et dix ans pour les crimes. Le véritable problème qui pourrait se poser devant les juridictions reste celui de la preuve des actes incriminés. Il n'est pas toujours facile de prouver un acte de prostitution. Il est très difficile pour les policiers et les magistrats mal équipés comme ceux du Cameroun d'établir les preuves de certains faits. Aussi, il faudra tenir compte tenu du secret et de l'intimité qui entourent le plus souvent la pratique de la prostitution, les législateurs camerounais préfèrent parfois se limiter à réprimer les moyens et les buts que nous pourrions alors considérer comme des éléments secondaires.

#### **2.1.6 Types de travailleuses du sexe et fonctionnement**

Les travailleuses du sexe constituent une catégorie de personnes dites vulnérables et minoritaires dans la société camerounaise. En effet, ce travail constitue un tabou vis-à-vis de nos cultures africaines et interdit par la loi camerounaise. Par conséquent, elles se retrouvent marginalisées au sein de cette société. Cela peut les conduire à adopter différents modes de fonctionnement afin que certaines d'entre elles puissent garder une certaine crédibilité vis-à-vis de leur famille et de la société tout entière.

On distingue plusieurs catégories de travailleuse de sexe mais nous étudierons deux à savoir :

### – Les filles de rue

Celles-ci sont placées le long des rues dans les milieux chauds de la ville et sont réparties par zone de travail ou par groupe ethnique. L'adhésion à une zone de travail ou à un groupe ethnique se fait par cooptation. Chaque groupe ethnique ou chaque zone a à sa tête un leader et chacune d'elles à un « protecteur » qui assure leur sécurité. En échange, ce dernier reçoit soit une rémunération financière, soit une compensation en nature (notamment des services sexuels), voire les deux à la fois. Elles sont généralement issues des milieux défavorisés (zone rurales, réfugiées internes ou externes,) et dans la plupart des cas avec des niveaux scolaires très bas et sans formation professionnelles.

### – Les escortes girls

Celles-ci travaillent en « freelance », libres de leurs mouvements, elles peuvent être affiliées à des snacks bars et hôtels. Cette catégorie est constituée des filles de « haut de gamme » travaillant sur rendez-vous et de façon très discrète. Elles sont parfois des filles ayant un niveau scolaire élevé et même universitaire. Mais aussi, elles peuvent exercer en premier plan comme serveuse ou réceptionniste dans les des snacks bar, restaurant et hôtel tout en proposant en second plan leur services sexuels aux potentielles clients. Très impliquée dans les technologies numériques elles sont de grandes utilisatrices des réseaux sociaux à la quête des clients dans une sphère plus large et même à l'international. Elles ne sont pas nécessairement issues des familles pauvres ou ne vivent pas forcément dans la précarité. Mais elles recherchent généralement une vie plus luxueuse et de grandes compagnies (offrent leurs services en accompagnant des personnalités ou des personnes Nanties dans des voyages et grande cérémonies). Alors ce métier leur permet d'atteindre cet objectif plus facilement.

## 2.1.7 Règles et fonctionnement

Les groupes de travailleuses du sexe (TS) sont organisés selon des règles bien établies, souvent structurés par zones géographiques d'activité. Chaque zone est généralement placée sous la responsabilité d'une « cheffe de zone », chargée de faire respecter les règles internes. Par exemple, une travailleuse du sexe n'est pas autorisée à opérer dans une zone autre que la sienne sans autorisation préalable, sous peine de sanctions pouvant aller d'un simple avertissement à une exclusion du groupe, voire au paiement d'une amende pour pouvoir réintégrer la communauté.

En parallèle, certaines TS sont accompagnées par un individu communément désigné comme leur « boy », qui peut jouer à la fois un rôle de protecteur et, dans certains cas, celui

d'intermédiaire ou d'entremetteur. Ce soutien peut faire l'objet d'une contrepartie, que ce soit sous forme monétaire ou d'autres arrangements convenus entre les parties.

## **2.2. État des lieux de la reconversion des travailleuses du sexe dans le monde.**

Le changement de profession peut -être plus ou moins difficile et il est courant de nos jours, de se réorienter vers un autre domaine professionnel. Cette réalité concerne notamment certaines travailleuses du sexe. En l'absence de reconnaissance légale de leur activité, elles rencontrent fréquemment des obstacles liés à la réinsertion ou à la reconversion professionnelle. Ces difficultés sont souvent dues à leur ancienne profession perçue comme péjorative et dégradante par la société mais aussi, du fait de leur manque que de formation. Plusieurs raisons peuvent pousser les TS vers une reconversion que ce soit par envie de changement, liée à l'âge, aux questions de santé ou alors des causes internes (Pression familiale) et/ou externes (stigmatisation). D'après Gerstein (2020) La réussite de la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe repose sur trois conditions essentielles : leur capacité à se défaire de leur identité professionnelle stigmatisée, leur aptitude à créer de nouveaux liens sociaux et leur compétence à réhabiliter et actualiser des ressources habilitantes. Réunir ces conditions exige, d'une part, la mise en place de stratégies de gestion du stigmate pour soi et autrui et, de l'autre, une certaine réflexivité en vue de repenser et reconstruire mentalement les expériences et actions, afin de les réinvestir dans le projet professionnel futur.

Toutefois, des politiques visant à favoriser la réinsertion ou la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe ont été instaurées par certains gouvernements, dans le but de leur offrir une transition vers des parcours professionnels viables et durables. Cet accompagnement est généralement assuré par des associations et des organisations non gouvernementales (ONG). Cependant, ces dispositifs restent largement méconnus du grand public, et les structures capables de les mettre en œuvre sont peu nombreuses. De plus, il existe un manque notable de données et de recherches approfondies sur les trajectoires de reconversion des travailleuses du sexe, ce qui limite la compréhension et l'efficacité des actions menées en leur faveur.

### **2.2.1 Cas de la suisse**

En suisse, « la prostitution est licite, assimilée à une activité lucrative privée relevant d'un principe de liberté économique, à la condition cependant que celle-ci soit exercée de manière indépendante » (Csupor, 2011 cités par Riahi et *Al.*, 2023). On peut donc constater que le métier est légalisé en suisse.

Plusieurs associations, telles que SOS FEMMES, l'Association Aspasia ou encore l'Association-sœur Boulevard, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des travailleuses du sexe (TS) engagées dans un processus de reconversion professionnelle. Ces structures proposent des dispositifs concrets tels que des formations qualifiantes (en couture, accueil/réception, etc.) afin de développer leur compétence. Elles soutiennent également l'élaboration des projets de réinsertion professionnelle, de curriculum vitae ou encore dans la réalisation d'un dossier afin de bénéficier des aides sociales (Riahi et Al., 2023). Elles accompagnent aussi les TS dans la défense de leur droits et intérêts, dans les démarches juridiques, administratives, de santé et dans la signature des contrats ou des stages professionnelles au sein de différentes structures ou entreprises.

### **2.2.2 Au Canada**

Le Canada est un pays qui possède plusieurs restrictions, concernant le travail du sexe. La loi stipule que la prostitution est autorisée, mais elle criminalise les clients en plus des proxénètes. L'échange de services sexuels contre de l'argent n'est pas illégal, mais de nombreuses activités liées au travail du sexe le sont. Par exemple, il est illégal d'être trouvé dans un « bordel ». Cependant le pays possède de nombreuses associations et lieux sociaux qui accompagnent les TS dans leur processus de reconversion. D'après Parent et Bruckert, (2005) cités par Riahi et al. (2023), Certains programmes de formation sont offerts aux travailleuses du sexe qui désirent changer de métier. Par exemple, l'Option Youth Society de Vancouver a ouvert un restaurant en 1989 et un centre de formation pour les jeunes prostituées de rue qui voulaient travailler dans le secteur hôtelier. Ils ont reçu une formation et un encadrement social en plus de bénéficier d'un service de placement. L'initiative a permis l'ouverture du café Picasso.

### **2.2.3 Tchad**

Le Code pénal, à travers ses articles 281 et 282, interdit formellement le proxénétisme, la prostitution ainsi que la gestion de maisons de prostitution. Afin de limiter sa propagation, le gouvernement a mis sur pieds des politiques d'autonomisation des femmes. Parmi les initiatives phares figure la Maison Nationale de la Femme (MNF), une institution publique qui œuvre activement à travers l'organisation des formations, des campagnes de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) et promeut l'autonomisation économique des femmes. Très récemment, le 4 février 2025 à travers la Ministre d'État ministre de la Femme et de la Petite Enfance, elle a procédé au lancement d'un programme de formation destiné aux femmes

et filles travailleuses du sexe, axé sur les métiers de la couture et de la pâtisserie (MNF, 2025). Au total, 60 femmes bénéficient de cette formation, qui a pour objectif de favoriser leur insertion socio-économique et de leur offrir les outils nécessaires à leur indépendance financière. L'initiative vise également à permettre aux participantes de reconstruire leur avenir en leur offrant des perspectives professionnelles stables et durables.

Au-delà des compétences pratiques, la MNF propose également un accompagnement personnalisé. En plus des sessions de formation, chaque participante reçoit un kit professionnel adapté à son domaine de formation, afin de faciliter son insertion sur le marché du travail.

Les formations en couture et en pâtisserie ont été sélectionnées avec soin, en réponse à la demande croissante dans ces domaines, offrant ainsi aux participantes des compétences valorisées sur le marché du travail. Ce programme, à la fois social et économique, s'inscrit dans la volonté du gouvernement de promouvoir une société plus équitable et inclusive à l'égard des femmes.

## **2.3 Présentation de l'Association Horizon Femmes et ses activités**

### **2.3.1 Présentation de la structure**

L'Association Horizons Femmes (AHF) est une association Camerounaise à but non lucratif reconnu juridiquement en 2003 et qui œuvre pour l'épanouissement social des groupes humains défavorisés, particulièrement les femmes, les veuves et les jeunes filles. L'action de l'organisation s'inscrit également dans la lutte contre la délinquance sexuelle, la réinsertion des travailleuses du sexe, ainsi que la prévention de la transmission du VIH/SIDA. Depuis 2005, elle œuvre en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion socio-économique des femmes vulnérables, en particulier des travailleuses du sexe (TDS). Dans un contexte où la prostitution demeure criminalisée et où le taux national de prévalence du VIH chez les TDS est estimé à 24,5 % (IBBS, 2016), elle a implanté des antennes dans quatre régions du pays : Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ebolowa. Ces antennes offrent des activités communautaires ainsi qu'une gamme de services de santé gratuits, incluant notamment la dispensation d'antirétroviraux.

L'association est à l'origine d'actions innovantes telles que la sensibilisation des clients et des partenaires de TS contre les violences basées sur le genre ou l'appui à la gestion de l'hygiène menstruelle chez les jeunes filles en proie à l'absentéisme scolaire. Elle est à l'aise dans la communication comme dans la capitalisation et peut se prévaloir de nombreux

partenariats. Elle bénéficie de renforcements de capacités de Sidaction notamment sur la gestion financière, la structuration de son pôle médical/laboratoire et le plaidoyer.

L’AHF œuvre pour l’épanouissement social des groupes humains défavorisés, particulièrement les femmes et les jeunes filles. Elle a pour mission d’accompagner les mutations sociales en faveur de l’égalité des genres, dans les secteurs de forte vulnérabilité pour les femmes et la jeune fille. Cette mission se décline en cinq axes stratégiques : Santé Communautaire, Bonne Gouvernance, Autonomisation Socioéconomique, Environnement et Protection de la Nature, Paix, Sécurité et Action Humanitaire.

### **2.3.2-Situation géographique**

**L’Association Horizons Femmes** est Située dans l’arrondissement de Yaoundé IV précisément dans le quartier Melen en face de l’ancien Fokou Melen à 100 mètres de la station Total.

#### **❖ Objectifs :**

- Promouvoir l’amélioration de la santé et du cadre de vie des personnes infectées et affectées par les pathologies les plus récurrentes
- Soutenir l’amélioration de la situation politique, socio-économique et culturelle des femmes en général, et des femmes défavorisées en particulier
- Promouvoir l’insertion socioprofessionnelle des femmes défavorisées

#### **❖ Activités :**

Elles sont particulièrement orientées en direction des groupes cibles suivants :

- Les femmes adultes et jeunes filles infectées ou affectées par les pathologies récurrentes : VIH, TB, Paludisme... ;
- Les filles libres et les filles mères ;
- Les femmes adultes et jeunes filles en situation sociojuridique difficile du fait de leur faible culture juridique ;
- Les femmes adultes et jeunes filles en conflit avec la loi ;
- Les femmes adultes et jeunes filles en situation socio-économique difficile du fait de leur faible pouvoir économique et financier ;
- Les associations à base communautaire de femmes ;
- Les Orphelins et enfants Vulnérables.

Depuis 2003, l'Association Horizons Femmes mène des actions de sensibilisation auprès des travailleuses du sexe sur les risques auxquels elles sont exposées dans la rue, en particulier en matière de VIH/SIDA. Ces interventions portent notamment sur le dépistage volontaire, la promotion de l'utilisation du préservatif, l'accompagnement vers l'abandon de la prostitution de rue et les démarches de reconversion.



#### ❖ **Domaine d'intervention**

L'association à travers ses divers axes d'interventions apporte son aide à diverses personnes à savoir : adolescentes, personnes détenues, enfants (dont OEV), femmes, hommes, personnes migrantes, personnes travailleuses du sexe, personnes usagères de drogues

Ainsi, parmi ces interventions sont de divers ordre. Nous avons :

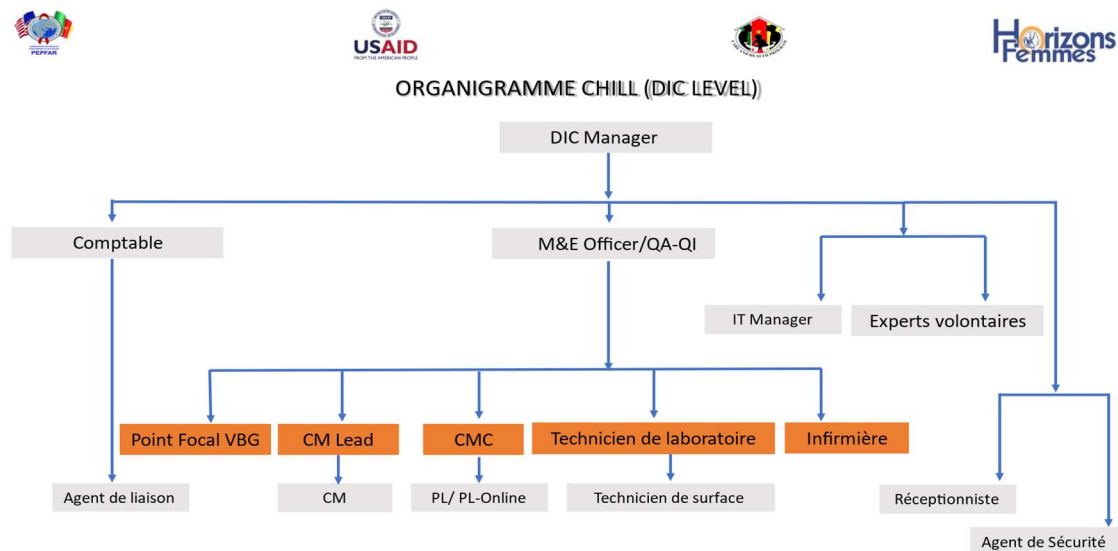
- Activités génératrices de revenus (AGR),
- Dépistage, dons et vivres, éducation/scolarisation, groupes de parole,
- Plaidoyer et droits humains,

- Prévention/sensibilisation,
- Prise en charge des violences sexuelles,
- Prise en charge médicale,
- Prise en charge psychosociale,
- Aide juridique

## 2.3.3 Organigramme et présentation des services

### 2.3.3.1 Organigramme

Figure 4 : Organigramme chill -Horizons Femmes



### 2.3.3.2 Présentation des services

L'Association Horizons Femmes est constituée de plusieurs directions et services répartis comme suit :

- **Le DIC MANAGER** : c'est la coordonnatrice générale de l'ONG. Elle supervise toutes les activités de l'ONG et représente la structure auprès des instances publiques ainsi que des différents partenaires
- **Le M & E (MONITORING AND EVALUATION)** : il est chargé du suivi et de l'évaluation des activités de la structure. S'assure du bon fonctionnement des activités et fait des propositions

- **Le point focal VBG** (Violence Basée sur Le Genre) il est chargé de lutter contre les violences faites aux bénéficiaires, de les accompagner dans le règlement des conflits et dans les procédures judiciaires
- **C M LEAD (Case Manager Lead)** : Il joue le rôle de conseiller psycho social il est chargé d'accompagner les bénéficiaires sur le plan psychologie, de les écouter et les orienter.
- **CMC (Charge de la Mobilisation Communautaire)** : Il est chargé de planifier les descentes sur le terrain, de faire la répartition des différentes équipes de travail
- **Le laboratoire** : ils sont chargés de Faire les examens médicaux aux bénéficiaires de faire les tests de dépistage
- **Le Centre médical** : il est chargé de de faire le suivi médical des patients (travailleuses de sexe) d'organiser les campagnes de dépistages
- **La réception** : Elle est chargée d'accueillir les personnes qui arrivent. Elle informe les usagers et les oriente vers les services appropriés

#### ❖ **Missions**

L'Association a pris conscience du fait que les injustices qui affectent la femme sont pour la plupart fortement enracinées dans les contextes sociaux où elles émergent. Elles sont en réalité symptomatiques d'une socio-culture locale défavorable, qui contribue à secréter un ordre politique et social non respectueux des questions de genre en particulier et des Droits et Libertés Fondamentaux de l'Homme en général. Au regard de l'immensité de la tâche, Horizons Femmes a choisi de focaliser son action qui représentent des paramètres essentiels de l'Index de Développement Humain, et qui dénotent le plus de précarité de la femme. Ce sont :

Réduire les inégalités sociales particulièrement celles qui affectent les femmes et les jeunes filles par la mobilisation de ces femmes pour la défense de leurs intérêts sociaux, économiques et politiques. Ces missions se déclinent en cinq principaux axes stratégiques à savoir :

- **Santé communautaire** : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions de santé communautaires au bénéfice des femmes et de la jeune fille et des travailleuses du sexe ainsi que de leurs clients
- **Bonne gouvernance** : Favoriser la bonne gouvernance en vue de la sauvegarde des droits de l'homme des cibles de l'association

- **Autonomisation socio-économique** : promouvoir l'autonomisation socio-économique de la femme et de la jeune fille à travers des actions de réduction de la pauvreté de sécurité alimentaire et d'économie sociale et solidaire
- **Environnement et protection de la nature** : favoriser la maîtrise des changements climatiques et leurs effets néfastes sur les femmes et les jeunes filles.
- **Paix, sécurité et action humanitaire** : Agir pour garantir la paix, la sécurité et l'action humanitaire dans les contextes de crises.

#### ❖ **Groupes cibles**

Les actions de l'Association Horizons Femmes sont orientées prioritairement en direction des populations identifiées comme vulnérables notamment :

- Les femmes les veuves et les jeunes filles vulnérables y compris les réfugiés ; les personnes infectées ou affectée par les pathologies chroniques ; les travailleuses de sexe et leurs clients ;
- Les associations à base communautaires de femmes, les orphelins et enfants vulnérables
- Les femmes adultes et les jeunes filles en situation de précarité sociale et économique
- Les associations à base communautaires de femmes

#### ❖ **Projets et programmes**

Les principaux programmes et projets Réalisés par l'association ces dernières années portent sur les pools thématiques suivants :

- Prévention et prise en charge des travailleuses de sexes et leurs clients en matière d'IST y compris le VIH /SIDA d'hépatites, de tuberculose et de paludisme
- Implication des hommes dans la lutte contre le VIH /SIDA
- Renforcement des capacités des femmes, jeunes filles et associations féminines sur la **Santé Sexuelle et Reproductive (SSR)** et les **VBG**
- Prévention et prise en charge des orphelins et enfants vulnérables en matière de VIH ainsi leur cercle familial.
- Renforcement des capacités des femmes et jeunes filles en gestion et mise en œuvre des activités génératrices de revenu

Nous pouvons citer comme projet :

- **Le projet « CARE COVID-19 »**

Consistait à sensibiliser et à renforcer les capacités de résiliences pendant la période COVID-19 à travers les sensibilisations sur les méthodes de protection et d'hygiènes

- **Projet « FEMMES ET FONCIER »**

Consistait à la mobilisation communautaire et plaidoyer pour la sauvegarde des femmes et veuves dans les régions du centre et de l'ouest du Cameroun

### **Activités de L'ONG**

Ses activités s'étendent sur divers domaines à savoir :

- Sensibilisation et prévention sur le VIH /SIDA
- Lutte Contre Les Violences Basées Sur Le Genre
- Accompagne Psychologique des femmes, filles et travailleuses du sexe
- Prise En Charge Des Personnes Infectées Ou Affectés Par Le VIH /SIDA
- Identification Et Localisation De Tous Les Sites De Prostitution Dans Les Villes De Yaoundé Et Douala
- Éducation et formation
- Insertion socioprofessionnelle des femmes, filles et travailleuses de sexes

### **2.3.4 Présentation du centre de santé sexuel de Yaoundé (Life Center)**

#### **2.3.4.1 Contexte de Création**

La raison de l'ouverture d'un centre de santé sexuelle à Yaoundé répondait à une double préoccupation dans son action militante en faveur du droit à la santé pour tous. Il s'agit tout d'abord de poursuivre le travail entamé plusieurs années au paravent en partenariat avec **Care Cameroun** en faveur d'un accompagnement des travailleuses du sexe à la prévention et à l'accès aux soins

En second lieu HORIZONS FEMMES entendait briser la chaîne de stigmatisation et de discrimination envers les travailleuses du sexe en leur offrant le tout premier espace dédié à leurs besoins spécifiques au Cameroun.

#### **2.3.4.2 Enjeux de la création**

La création d'un centre de santé était de :

- Réunir les conditions nécessaires à la création et à l'animation d'un centre de santé communautaire dédié aux travailleurs du sexe
- Démontrer que la création du **Life Center** pouvait permettre de répondre aux attentes et aux besoins des travailleuses du sexe

#### ❖ **Personnel de base**

#### **On a :**

- 02 Chargés de la mobilisation communautaire
- 1 Assistante sociale
- 03 Conseillers psychosociales
- 16 pairs éducateurs
- Le personnel d'appui (un réceptionniste et un agent de sécurité sur chaque site)
- Des experts bénévoles

#### ❖ **Activités**

Le centre dans son rôle de prévention, et de suivi médical mène des activités au sein du centre et à l'extérieur du centre il s'agit de :

- L'identification et localisation de tous les sites de prostitution dans la ville de Yaoundé
- De la formation des groupes de travaux impliquant des pairs éducateurs
- La prévention des et sensibilisation sur les MST et IST
- La formation des groupes de travail par arrondissement
- Le traitement des bénéficiaires souffrant des MST /IST et le suivi des patients déclarés positifs au VIH /SIDA

#### **2.3.4.3 État de lieu sur le suivi des travailleuses de sexe**

Dans sa lutte contre la propagation du VIH /SIDA dans le milieu des travailleuses de sexe, l'association Horizons Femmes a mis sur pieds une fiche de recensement et de suivi des travailleuses de sexe. Ainsi, on dénombre :

- Plus de 600 bénéficiaires sous **profilaxy pré exposition (PREP)** il s'agit d'un antirétroviral que les bénéficiaires non infectées (travailleuses de sexe) prennent chaque jour avant tout rapport sexuel non protégé .il est à but préventifs et chaque boîte contient 30 Comprimés

- Plus de 300 patients infectés sont suivi par le centre qui leur apporte un soutien médical et psychologique
- Distribution des préservatifs (masculin et féminin) et des lubrifiants en moyennes...par mois

Cependant, la problématique liée au travail sexe reste et demeure un gros fléau qui mine le monde en général et le Cameroun en particulier. Il a d'énormes répercussions sur la vie humaine et le fonctionnement de la société. Si ce fléau cristallise toutes les attentions sur le plan international, il constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement du CAMEROUN car on enregistre chaque année un nombre croissant de jeunes femmes et filles qui se lancent dans la prostitution. S'il est vrai que les chiffres sont décroissants et qu'on enregistre une baisse du taux de prévalence DE VIH/SIDA chaque année où nous sommes passés de 5.5% à 2,7%<sup>1</sup> sur le plan national au sein de la population générale, soit 36.9%. Les travailleuses de sexes occupent dont la première place au classement en termes de prévalence chez les populations clés suivi.

Dans la continuité du combat mené par le gouvernement, L'Association Horizon Femme a mis sur pieds des activités de reconversion et de réorientation socio- professionnel des TS afin de pouvoir réduire ce fléau et de sauver la jeunesse de la perdition.

#### **2.3.4.4 Zone d'activités des TS**

La ville de Yaoundé est divisée en 3 grandes zones d'activité à savoir : Nkolbisson, Nkoldongo et Biyem- Assi. L'arrondissement de Yaoundé VI est couvert par l'Association Horizons Femmes et est subdivisée en plusieurs quartiers tels que Biyem- Assi, Melen, Obili, Etokoss, Jouvence, Tkc, Biscuiterie, Etoug Ebe...

#### **2.3.4.5 Identification des besoins des TS**

Le travail du sexe est une activité à haut risque. Pour cela, il nécessite un encadrement et un suivi adéquat. Ainsi, un certain nombre de besoins sont à prendre en compte tel que :

- **L'Insertion holistique** qui consiste à adopter une approche globale qui prend en compte des aspects physiques, psychologiques sociaux et économiques du bien être des travailleurs du sexe. Cela peut inclure des services de santé sexuelle et reproductifs,

---

<sup>1</sup> Plan stratégique national VIH 2018 -2022.

des conseils en matière de réduction des risques des MST, IST, des conseils psychosociaux, des offres de formations alternatives et un soutien financier.

- **L'Accompagnement psycho-social** qui consiste à offrir un apport psychologique et émotionnel aux travailleuses du sexe, y compris la gestion du stress, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et le renforcement de l'estime de soi. Les intervenants de soutien peuvent également être bénéfiques pour favoriser l'échange d'expérience et de conseil,
- **La sensibilisation et l'éducation** qui consistent à mettre en place des programmes éducatifs et de sensibilisation sur les MST et IST, les pratiques sexuelles à moindre risque, l'utilisation des préservatifs et l'accès au service de la santé, impliquer les pairs éducateurs et les leaders éducateurs pour renforcer l'efficacité de ces programmes.
- **L'accompagnement socio-éducatif** qui consiste à organiser les séances de formations aux métiers divers tels que, la couture, la coiffure, la décoration...
- **L'accompagnement socio- professionnel.** Elle consiste à aider les travailleuses de sexe à se reconvertir ou à se réorienter vers d'autres activités légales et de leur apporter un soutien financier et matériel.

#### **2.3.4.6 Rôles d'horizon femmes dans le règlement des conflits et la protection des travailleuses de sexe**

En plus de ses missions citées ci-dessus HORIZONS FEMMES participe aux règlements pacifiques des conflits entre les membres des groupes ainsi qu'entre les différents groupes. Assure aussi le rôle de conseil juridique dans sa lutte contre les violences basées sur le genre.

##### **❖ Rôles de chacun des membres**

###### **– Pairs éducateurs**

Les pairs leaders ils sont les plus proches des bénéficiaires, ils sont chargés de :

- La sensibilisation, de la prévention, de référer les patients vers la structure, le centre de santé sexuelle ou tout autre service compétent (service de prise en charge psycho social...)
- La distribution du matériel de santé aux travailleurs du sexe tels que les préservatifs masculin (6 préservatifs aux hommes et 12 aux femmes), les préservatifs féminins, les lubrifiants, les autotests après enregistrement de ces dernières dans la fiche de suivi.

Toutefois, les pairs leaders sont tenus par les objectifs à atteindre qui sont préalablement définis.

– **Responsables des violences basées sur le genre**

Son rôle est de sensibiliser et de prévenir les violences faites aux travailleuses du sexe, les femmes et filles vulnérables en leur aidant en cas de besoins à suivre les procédures judiciaires mais aussi de régler pacifiquement les conflits

– **Rôle du responsable des soins**

- Il est chargé de faire le dépistage aux travailleuses de sexe volontaires ainsi qu'à l'utilisation des autotests.

**2.4 Présentation synthétique du projet « COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique »**

Le projet « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique* » est une initiative de CARE International au Cameroun, en partenariat avec l'Association Horizons Femmes, dans le but de contribuer à l'effort de solidarité des personnes vulnérables pendant la pandémie de la COVID-19. Il a été mis en œuvre en juin 2020 et s'est achevé en septembre 2020 dans le District de santé de Biyem Assi Biyem-Assi (Yaoundé). L'initiative est financée sous fonds propres de CARE France et de bailleurs privés, a bénéficié de l'appui technique de Horizons Femmes et avait pour objectif de contribuer à atténuer les vulnérabilités sanitaires et économiques de 150 femmes et filles déplacées internes (IDPs) et travailleuse de sexe (TS) face à la pandémie de COVID-19 sur une période de 03 mois. L'initiative consistait à venir en aide aux déplacées et au travailleuses de sexe vivant dans un contexte marqué par : (i) une dégradation des conditions socio-économiques dans les grandes villes, (ii) la crise sécuritaire dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, qui a entraîné des déplacements massifs de population vers des villes frontalières de ces régions et les grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé.

Dans le cadre de notre recherche nous nous sommes limités en particulier à la dégradation des conditions socio-économiques des travailleuses de sexe. L'activité à consister à sélectionner par les TS qui vivaient dans une situation de vulnérabilité dû à l'arrêt des activités pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19. La sélection s'est faite sur la base des informations recueillies auprès de l'AHF et des demandes formulées par les TS. Cette initiative visait à accompagner les travailleuses du sexe (TS) dans un processus de reconversion ou de réorientation vers d'autres activités génératrices de revenus (AGR), telles que le

commerce, la coiffure ou la couture, afin de leur permettre de continuer à subvenir à leurs besoins de manière durable.

Dans le cadre des activités du projet, une évaluation rapide des besoins des TS a été mise en exergue. Après analyse des activités choisis, ces dernières ont reçu des financements afin de pouvoir les aider à mettre en œuvre leur projet.

## **Résumé**

Ce chapitre propose une vue d'ensemble sur l'évolution du travail du sexe à l'échelle mondiale, en abordant ses causes, les mécanismes d'entrée dans la prostitution, ainsi que les différentes formes qu'elle peut prendre et leur mode de fonctionnement. Il examine également les législations adoptées par divers États, avec un focus particulier sur le contexte juridique du Cameroun.

Par ailleurs, le chapitre met en lumière les stratégies sociales mises en œuvre par les gouvernements pour favoriser la réinsertion ou la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe. Malgré la diversité des cadres législatifs et le manque de structures publiques adaptées, ces initiatives témoignent d'une volonté d'accompagnement, bien que souvent limitée.

Enfin, une attention particulière est accordée à l'Association Horizons Femmes, à travers la présentation de son dispositif de reconversion mis en place durant la période de la pandémie de COVID-19, illustrant une réponse concrète aux besoins spécifiques des travailleuses du sexe en période de crise.

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**Cadre méthodologique et empirique de l'étude**

### **Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche**

Selon Yekeye (2001) « La méthodologie est l'ensemble des démarches, approches, réflexions, organisations, hypothèses, susceptibles de permettre d'atteindre un objectif pédagogique ou de recherche à caractère scientifique ou un autre ». Elle permet de structurer la démarche du chercheur, depuis la formulation du problème jusqu'à l'analyse des résultats. En d'autres termes, la méthodologie est l'ensemble des procédés, des techniques que le chercheur utilise pour mener à bien son enquête, collecter les données nécessaires à la recherche. D'après Grawitz, (1986) elle est « l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie ».

### 3.1 Type de recherche

Le but de la recherche scientifique est d'observer, décrire, prédire les causes ou alors expliquer un phénomène. Fonkeng et Chaffi, (2014). D'après Mialaret, (1993) on trouve dans les sciences de l'éducation plusieurs types de recherche à savoir : la recherche historique, la recherche descriptive ou explicative, la recherche comparative, la recherche évaluative, la recherche expérimentale, la recherche action, la recherche théorique, la recherche conceptuelle, la recherche expérimentale, la recherche action, la recherche la recherche conceptuelle et théorique, la recherche fondamentale, l'étude de cas et l'enquête.

Chacune d'elles obéit à une logique scientifique qui nécessite parfois des aménagements méthodologiques selon la spécificité du type de recherche sans toutefois rentrer en marge de la dialectique scientifique. Dans le cas de notre étude nous utiliserons la recherche Exploratoire. C'est une forme de recherche appliquée qui vise à mieux cerner un problème qui n'est pas bien défini ou un sujet peu connu. Vise à combler les manques dans les connaissances et à clarifier les tenants et aboutissants de la nouveauté (Trudel et *al.*, 2007).

Ouvrir la voie à d'autres recherches plus ciblées. La recherche exploratoire est avant tout une attitude (Tukey, 1980), une « enquête de détective », qui vise à identifier et caractériser, de manière flexible, une problématique ou phénomène, ce qui peut générer de « nouvelles idées » et hypothèses sur des relations de causalité possibles entre variables identifiées (éventuellement) lors de l'exploration. Elle vise à mieux comprendre le phénomène, à identifier les leviers et les freins à la reconversion dans ce cadre spécifique

Dans le cadre de notre recherche, la démarche adoptée vise à analyser la performance du dispositif de reconversion des travailleuses du sexe mis en œuvre par l'Association Horizons Femmes (AHF), dans le contexte du projet intitulé « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique* ».

### **3.2 Méthode de recherche**

Selon Grawitz, (2001), une méthode est ensemble de normes permettant de sélectionner et de coordonner les techniques. La méthode de recherche permet d'observer un phénomène ou un objet afin de l'analyser et de pouvoir obtenir des informations exactes. D'après Quivy et Campenhoudt (2011), La méthode de recherche désigne l'ensemble des démarches, techniques et outils utilisés pour collecter, analyser et interpréter des données dans le but de répondre à une question de recherche ou de vérifier une hypothèse. Elle constitue un pilier fondamental de toute démarche scientifique rigoureuse.

De manière générale, les méthodes sont classées en deux grands groupes selon leur nature. On distingue ainsi les méthodes quantitatives et qualitatives. Dans le cadre de notre étude nous utiliserons la méthode qualitative. La méthode qualitative en recherche est une approche qui vise à comprendre en profondeur les phénomènes sociaux, humains ou culturels à travers l'analyse des discours, comportements, expériences et représentations des individus dans leur contexte naturel. Comme le disent Mays et Pope (1995) « Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels, en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue des participants. » Elle vise à comprendre des phénomènes à travers des entretiens, observations, récits.

### **3.3 Méthode de collecte de donnée**

Les méthodes de collecte de données utilisée dans le cadre de notre étude sont les entretiens, l'observation participante et l'analyse documentaire.

L'entretien est la situation de communication orale entre l'enquêté et l'enquêteur. Nous distinguons quatre types d'entretiens à savoir : L'entretien directif, l'entretien semi directif, l'entretien non directif et l'entretien directif ouvert. Dans le cadre de notre étude nous avons utilisé :

#### **- L'entretien semi directif :**

Ici, l'enquêteur prépare tous les thèmes qu'il veut aborder (sous forme de questions vagues) mais l'ordre et la manière de les introduire dans la conversation n'est pas fixé à l'avance (Abernot et Ravestein, 2009). Elle peut aussi se faire en formulant des questions de relances. Elle permet à l'enquêtée de s'exprimer librement tout en s'assurant que les sujets essentiels sont abordés. Elle a pour objectif d'explorer les représentations, expériences et perceptions des

individus, Comprendre un phénomène social dans son contexte, de faire émerger des hypothèses ou affiner une problématique, de recueillir des données riches et nuancées

- **L'observation participante.**

L'observation participante est une méthode qualitative abondamment utilisée dans les sciences sociales, notamment en anthropologie, sociologie, ethnologie et psychologie sociale. Elle consiste à s'immerger activement dans un groupe ou dans un milieu social pour en comprendre les pratiques, les normes, les interactions et les significations de l'intérieur. Comme le résume Penneff (2009), c'est une méthode qui implique de « *vivre avec et comme* » les personnes étudiées. Elle tente de comprendre les logiques sociales à partir du vécu partagé. D'observer les comportements, les discours et les interactions. Elle a pour objectif d'accéder à une compréhension fine et contextualisée des phénomènes sociaux, réduire la distance entre chercheur et terrain, faire émerger des hypothèses inductives, observer les écarts entre discours et pratiques. Dans le cadre de notre recherche l'observation participante s'est faite à travers les descentes sur le terrain avec les pairs éducateurs notamment dans les quartiers Oyom-Abang, Melen, Biyem-Assi (Rond-point express) ce qui nous a permis d'observer les comportements et d'interagir avec les TS.

- **Analyse documentaire :**

Soulignant l'importance de la documentation, Tremblay (1968) indique qu'elle fournit des matériaux relatifs à des événements passés que d'autres méthodes ne permettent pas d'obtenir. C'est une méthode rigoureuse qui consiste à examiner, sélectionner, organiser et interpréter des documents existants (livres, articles, rapports, archives, etc.) dans le but de répondre à une problématique scientifique ou de construire un cadre théorique solide. Elle permet d'explorer l'état des connaissances sur un sujet donné d'identifier les concepts clés, les débats, les courants théoriques, repérer les lacunes dans la littérature existante, fonder une problématique ou affiner des hypothèses. Elle évite des démarches superflues lorsque les données disponibles sont suffisamment riches pour être analysées directement, sans qu'il soit nécessaire de les compléter. La documentation comble les lacunes, consolide certains points de vue lors de l'analyse, et peut même faire émerger des perspectives opposées ou divergentes, ouvrant ainsi de nouvelles pistes d'interprétation. C'est dans cette logique que divers ouvrages et documents inédits ont été mobilisés dans le cadre de notre recherche. Dans le cadre de notre étude nous avons exploité les documents mis à notre disposition par l'Association Horizons femmes notamment : le rapport d'évaluation du projet « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique*

» fait par CARE Cameroun en collaboration avec L’AHF après la pandémie de la COVID-19, les rapports d’activités de l’AHF et tous autres documents pouvant nous permettre de mener à bien notre étude.

### **3.4 Instruments de collecte**

Un instrument de collecte en recherche désigne tout outil ou dispositif méthodologique utilisé pour recueillir des données auprès d’une population cible ou d’un terrain d’étude, dans le cadre d’une démarche scientifique. C’est un moyen structuré permettant de mesurer, observer ou interroger un phénomène, un comportement ou une opinion. Il est conçu pour garantir la fiabilité, la validité et la comparabilité des données recueillies. Selon Spagnol et al. (2016), cités dans un article de Scribe (2016) par Gaspard Claude 2019 « La collecte de données est une phase de la recherche scientifique pour laquelle le chercheur doit définir la technique et/ou les outils qui seront utilisés principalement dans les recherches empiriques. Ils constituent des moyens de comprendre la perception et chercher des informations contenues dans le discours des sujets de recherche. »

Pour ce qui est de l’instrument nous avons utilisé les guides d’entretien semi directifs. Ils permettent à l’interlocuteur de s’exprimer largement sur la question posée, ceci à travers le caractère ouvert des questions et le journal de bord pour consigner les impressions ou vécu.

### **3.4. Déroulement des entretiens**

Les interviews ont été réalisées au siège de l’Association Horizons Femmes pour les responsables institutionnels, tandis que celles menées auprès des travailleuses du sexe (TS) se sont déroulées dans divers lieux plus informels, tels que des restaurants, des snack-bars ou encore à domicile, en fonction de la disponibilité et du confort des participantes.

Afin de mener à bien les entretiens, nous avons sollicité les participantes (TS) afin qu’elles nous reçoivent dans les lieux qu’elles estimaient appropriés et aux horaires qui leur convenaient, dans une logique de respect de leur confort et de leurs contraintes. Les entretiens ont été conduits à l’aide de supports papier et de stylos, permettant de recueillir les informations de manière manuscrite.

### **3.5 Site et description de la population de l’étude**

#### **3.5.1 Site de l’étude**

Le site de l'étude est le lieu dans lequel le chercheur va mener son investigation. Le chercheur délimite dans l'espace, la portée de l'étude et en donne les raisons (Fonkeng et Chaffi, 2012). Dans le cadre de notre étude, la ville de Yaoundé a été retenue comme site d'enquête, avec un intérêt particulier pour les travailleuses du sexe (TS) ayant bénéficié du projet « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique* ». L'échantillon inclut à la fois des TS exerçant dans les zones d'activité de la capitale et celles fréquentant régulièrement l'Association Horizons Femmes

### **3.5.2 Description de la population d'étude**

La population d'étude est considérée comme un ensemble d'éléments vivants ou non dans lequel on prélève l'échantillon. Tsafak (2004) la définit à son tour comme un ensemble fini ou infini d'éléments définis d'avance pour lesquels portent les observations. Pour Fonkeng et Chaffi (2012), la population c'est la collection d'individus ou ensemble d'unités élémentaires sur lesquels l'étude est portée. Ces unités partagent des caractéristiques communes.

Dans le cadre de notre étude, la ville de Yaoundé a été retenue comme site d'enquête. La population cible de notre étude est constituée des travailleuses du sexe (TS) et des pairs éducateurs ayant participé au projet « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique* », ainsi que celles qui fréquentent régulièrement l'Association Horizons Femmes.

## **3.6 Technique d'échantillonnage et échantillon.**

### **3.6.1 Technique d'échantillonnage.**

La technique d'échantillonnage est la sélection d'une partie dans un tout qui produit une sélection d'échantillons à étudier. C'est le processus par lequel on détermine l'échantillon d'étude. L'un de ses buts est l'atteinte d'une représentativité impartiale de la population d'étude ; ceci permettant de limiter le plus possible les cas de biais et la discrimination dans la recherche. L'échantillonnage est une procédure ou une stratégie de détermination, de constitution et de prélèvement et encore du choix de l'échantillon sur lequel doit s'appuyer le chercheur.

L'échantillonnage représente une technique développée par le chercheur pour sélectionner un échantillon représenté. Cette technique a pour but de porter un jugement sur un ensemble statistique très large à partir des renseignements recueillis sur groupe appelé échantillon. L'échantillon ne s'obtient pas de manière hasardeuse mais plutôt à partir d'une

technique statistique dument jugé valable. Il existe plusieurs techniques ou méthodes d'échantillonnage : Notamment l'échantillonnage simple l'échantillonnage systématique, l'échantillonnage stratifié l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage a plusieurs degrés. Pour ce qui est de notre travail, nous avons adopté l'échantillonnage raisonné car les participants sont choisis en fonction de leur pertinence pour la question de recherche, et non au hasard l'échantillon retenu dans le cadre de notre étude est composé de travailleuses du sexe et de pairs éducateurs ayant pris part au projet « *COVID-19 : Prévention et relèvement économique* ».

### **3.6.2 Échantillon**

L'échantillon est un petit groupe représentatif extrait d'un grand groupe que l'on nomme « population ». En matière de recherche qualitative, l'échantillon ne vise pas la représentativité statistique, mais plutôt la richesse et la pertinence des informations recueillies. Il s'agit de sélectionner des personnes ou des cas qui permettent de comprendre en profondeur un phénomène. Elle se caractérise par une taille réduite des participants.

Notre échantillon est constitué de cinq travailleuses de sexes exerçant leur activité dans la ville de Yaoundé et ayant bénéficiés du projet. « *COVID-19 : Prévention et relèvement économique* » ainsi que deux responsables (pairs éducateurs tous de sexes masculins) de l'Association Horizon Femmes ayant participé au projet.

### **3.7. Difficultés rencontrées**

La présente étude ne s'est déroulée sans embuche. Les difficultés auxquelles nous avons été confrontés ici sont celles liées aux ressources et à la descente sur le terrain.

#### **- Les difficultés à réunir les ressources :**

La recherche menée dans le cadre de ce projet a nécessité un investissement conséquent, tant sur le plan financier et matériel qu'en termes de temps. Au-delà des coûts d'opportunité, notamment les sacrifices personnels et familiaux consentis, elle a impliqué des dépenses financières importantes. En effet, chaque travailleuse du sexe (TS) interviewée devait être rémunérée pour le temps accordé et les informations partagées, conformément à leurs attentes de reconnaissance et de compensation.

À cela s'est ajoutée une forte réticence de la part des TS à s'identifier comme exerçant la prostitution. Cette méfiance s'explique par la peur de subir des poursuites judiciaires, des actes

d'extorsion ou de harcèlement de la part de certains agents chargés du maintien de l'ordre, des services de renseignement, ou même de trafiquants impliqués dans l'exploitation sexuelle.

Une autre difficulté majeure a concerné la disponibilité des personnes enquêtées. Il s'est avéré particulièrement complexe de trouver des créneaux compatibles avec leurs emplois du temps. Pour les TS, la journée est souvent partagée entre des périodes de repos et des responsabilités personnelles et familiales (préparation des repas, soins corporels, courses, etc.). Du côté du personnel de l'AHF, les contraintes liées à la charge de travail, notamment les réunions, séminaires et autres activités quotidiennes, ont également rendu la planification des entretiens laborieuse.

En plus, Les ouvrages scientifiques sont une véritable ressource pour la recherche scientifique. Mais il a été très difficile pour la présente étude d'entrer en possession des ouvrages spécialisés notamment ceux qui traitent de la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe au Cameroun. Quand bien même nous avons trouvés certains, ils étaient très chers pour notre bourse. Par ailleurs, les bibliothèques consultées n'ont pas vraiment satisfait nos attentes. Mais nous avons pu faire de la recherche documentaire sur internet et auprès de l'AHF bien qu'elle-même ne disposant pas assez de livres ou articles scientifique sur la question du travail de sexe en général et en particulier sur la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe au Cameroun.

#### **- Difficultés liées à la descente sur le terrain**

Les difficultés liées à la descente de terrain ont été particulièrement difficile à cause de plusieurs raisons à savoir :

- Les coûts liés à la logistique. Le transport pour m'y rendre au lieu d'activité des TS et rentrer à mon domicile se sont avérés couteux à cause des heures tardives auxquelles nous étions sur le terrain. À cela s'ajoute les coûts de la nutrition à la fin de l'activité.
- Les risques sécuritaires : les descentes se faisant dans la nuit et dans les lieux peu sécurisés. Nous étions soumis aux risques de nous faire agresser par les malfrats ou même par ses TS donc certaines sous l'emprise des stupéfiants étaient très violentes.

## **Résumé**

La présente étude adopte une approche qualitative afin d'explorer les perceptions et les expériences des bénéficiaires du dispositif d'autonomisation mis en œuvre par l'association Horizons Femmes durant la période COVID-19. La méthodologie repose sur une démarche évaluative, permettant d'analyser les trajectoires individuelles et de comprendre les déterminants sociaux et structurels influençant la réinsertion professionnelle.

Les données ont été collectées à travers :

- Des entretiens semi-directifs menés auprès de d'anciennes bénéficiaires sélectionnées selon un échantillonnage raisonné ;
- Des observations participantes auprès de membres de l'association et de partenaires et des travailleuses de sexe.
- Une analyse documentaire des rapports d'activité des différents projets et des documents institutionnels

Cette approche a permis de faire émerger les logiques d'adhésion, les obstacles à la reconversion durable, ainsi que les facteurs de performance du dispositif.

**Chapitre 4 :**  
**Présentation des résultats et discussion**

La pandémie de COVID-19 a été une période marquée par une grande fragilité, tant sur le plan sanitaire que financier, pour l'ensemble de la population camerounaise, et plus particulièrement pour les travailleuses du sexe (TS). Afin d'atténuer les répercussions de cette crise sur la vie des TS, AHF a mis en place un projet intitulé « COVID-19 : prévention, protection et relèvement économique ». Le projet s'est déroulé pendant trois mois de juin à septembre 2020. Le dispositif a pour objectif de favoriser la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe. Ce chapitre vise à analyser la performance de ce dispositif mis en place pour soutenir les TS pendant et après la pandémie à partir des enquêtes menées auprès des bénéficiaires, de documents et des descentes faites sur le terrain. Il s'agira de présenter les résultats issus de la recherche, de les analyser, puis de formuler des suggestions

#### **4.1 Les facteurs de suivi de performance d'un projet**

Les facteurs de suivi de performance d'un projet sont des indicateurs clés pour mesurer et évaluer la progression et l'efficacité d'un projet. Ces facteurs permettent au gestionnaire de projet d'identifier les points critiques qui doivent être améliorés, d'ajuster les stratégies et garantir que les objectifs du projet sont atteints. Ces indicateurs sont indispensables pour assurer le succès d'un projet. Comme indicateur nous avons :

##### **➤ La pertinence**

*La pertinence* concernant l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre. Il s'agit de vérifier si le projet répond aux besoins de bénéficiaires, s'il répond aux préoccupations des TS dans le cadre de leur reconversion. Dans quelle mesure les objectifs envisagés par le projet répondent aux problèmes identifiés ou aux besoins réels ? Dans quelle mesure les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires ? Aux besoins du territoire ? Concerne la valeur ajoutée du projet, la mise en œuvre est-elle motivée ? La pertinence doit être évaluée tout au long du cycle du projet. Dans l'hypothèse où des changements se produiraient tant au niveau des problèmes initialement identifiés que du contexte (physique, politique, économique, social, environnemental ou institutionnel), une mise au point ou une nouvelle orientation devrait être donnée. La pertinence repose principalement sur la qualité dès sa phase de conception et concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels ? Elle se doit d'être évaluée tout au long du cycle du projet.

### ➤ **L'efficacité**

*L'efficacité* mesurant le degré de réalisation des objectifs, la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints (traduit en indicateurs : nombre d'événements réalisés, nombres de TS formées...). Elle qualifie la capacité d'un groupe, d'un système à parvenir à ses fins à des objectifs qu'on lui a fixés. L'efficacité consiste à atteindre les résultats attendus dans les délais impartis, en concrétisant les objectifs fixés.

Elle nécessite des objectifs clairs au démarrage. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats attendus d'où l'enjeu d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

### ➤ **L'efficience**

**L'efficience** concernant l'utilisation rationnelle des moyens à disposition, elle analyse si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel), mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles et les résultats prévus (mesure quantitative et qualitative). C'est la qualité d'un rendement permettant de réaliser un objectif avec l'optimisation des moyens engagés. Il s'agit de répondre à certaines questions : le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ? Quelles sont les ressources qui ont été mobilisées ? Des résultats similaires auraient-ils pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais ? l'impact mesurant les retombées de l'action à moyen et long terme, l'appréciation de tous les effets du projet sur son environnement, aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan économique, social, politique, écologique, l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet, les comparaisons dans l'espace et dans le temps (avant/après - avec/sans). C'est tout simplement l'optimisation des ressources utilisées dans la production d'un résultat. Cela se traduit par la mise en place d'un processus utilisant de manière optimale les ressources de l'entreprise mais garantissant un bon résultat.

### ➤ **La durabilité**

*La durabilité* (pérennité, viabilité) visant à savoir si les effets du programme perdurent après son arrêt, analysant les chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsque l'aide extérieure terminée ; la durabilité permet de déterminer si les résultats positifs du projet sont susceptibles de perdurer une fois taris les financements externes. Elle est la poursuite des

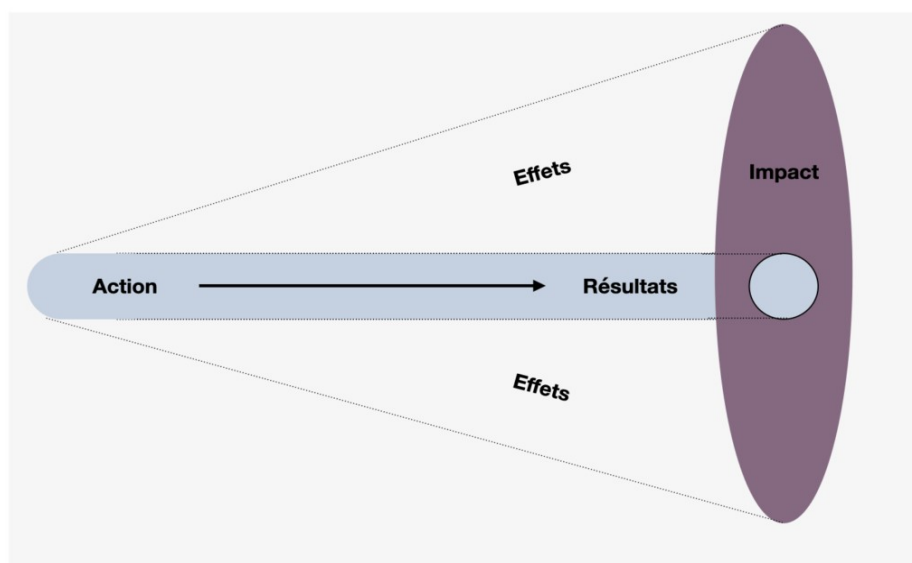
activités de développement communautaire par les membres de la communauté une fois cessé l'appui extérieur. L'objectif de la durabilité a de meilleures chances d'être réalisé si le projet suit une approche participative, puisque les bénéficiaires développent les aptitudes, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour continuer dans le chemin du développement après le départ des intervenants extérieurs. Elle peut mesurer par exemple le nombre de bénéficiaire formé et susceptible de prendre la relève des activités, Nombre de mécanismes d'autofinancement mis en place, le nombre d'agent techniques formés. Un projet est aussi qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après l'achèvement du projet. C'est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

Des critères supplémentaires suivant le type de projet et l'objectif de l'évaluation sont utilisés : **la couverture**, les usagers correspondent-ils à notre population cible de départ ? Avons-nous atteint les plus accessibles ou les plus précaires ? La plus-value institutionnelle : en quoi mon organisation est-t-elle légitime pour s'engager dans ce projet ? Les attentes sont-elles en lien avec notre savoir-faire ou s'agit-il de répondre à une opportunité de financement ? L'utilité sociale. Les critères transversaux (critères environnementaux, sociaux, de genre). **L'effectivité** cherche à savoir si le projet existe réellement sur le terrain. **La faisabilité** sert également à savoir si le projet mis sur pied est bel et bien faisable ou non. **La pertinence** examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet et les spécificités de la situation sur laquelle il se propose d'agir. Ces objectifs sont-ils « intelligents » au regard du contexte de l'action ? **La cohérence** s'interroge sur la stratégie et les méthodes : les moyens, activités, résultats attendus vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? Sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ? Sont-ils adaptés au contexte du projet (cohérence externe) ? Directs, indirects et induits des résultats du projet. **La viabilité** (la durabilité ou la reproductibilité) s'attache aux effets à long terme du projet et à la plus ou moins grande pérennité de ses résultats et de ses effets.

### ➤ **L'impact**

Selon la définition du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE (2024), la définition de l'impact demeure : « les effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par une intervention à l'appui du développement. » L'évaluation d'impact cherche à mesurer l'ensemble des effets produits par une action, un projet ou une politique publique. Des conséquences positives comme négatives, directes comme indirectes, volontaires comme involontaires.

**Figure 5 : schéma de l'évaluation d'impact**



**Source CIEDEL (2013)** : les effets dépassent les résultats et impliquent une perte de contrôle résultant de la rencontre entre nos actions et le contexte d'intervention. La ligne des effets est ici placée en pointillé car ceux-ci ne peuvent être contenus.

L'impact d'un projet est l'ensemble des effets, à court, moyen et long terme, qu'il produit, que ces effets soient voulus ou non, et qu'ils soient positifs ou négatifs. L'évaluation d'impact sert à quantifier la part du changement observé pouvant être attribuée au projet ou programme évalué. L'objectif des évaluations d'impact est d'améliorer l'efficacité de l'aide. Une évaluation d'impact analyse les effets pouvant être attribués à un projet ou programme de développement donné. Il tente d'établir s'il existe un lien de cause à effet entre le projet ou programme et un changement dans la vie des personnes concernées, et d'expliquer la présence ou l'absence d'effet.

#### **4.2 Présentation des enquêtés de notre étude.**

L'accès à notre population d'étude a représenté l'un des principaux obstacles rencontrés au cours de cette recherche. En conséquence, l'échantillon accessible se compose de cinq travailleuses du sexe ayant participé au projet « *COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique* », ainsi que de deux pairs éducateurs tous de sexe masculin ayant également participé au projet et parmi lesquels l'un d'eux est un responsable de l'AHF, soit un total de sept personnes enquêtées.

Toutefois, bien que notre étude se concentre particulièrement sur l'aspect du relèvement économique elle prend aussi en compte le volet prévention et protection. Son objectif est aussi d'analyser l'impact socio-économique du dispositif sur les travailleuses du sexe pendant et après la pandémie de COVID-19, en soutenant la mise en place ou la relance d'activités génératrices de revenus, dans le but de faciliter leur reconversion professionnelle.

### **4.3 Présentation des résultats**

La collecte des données a été réalisée au moyen d'entretiens individuels conduits à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif, auprès des personnes sélectionnées, de l'analyse des rapports d'évaluations élaborés par l'ONG CARE Cameroun et l'Association Horizons Femmes et des descentes faites sur le terrain. Cette démarche qualitative a permis de recueillir des données riches et contextualisées, facilitant une compréhension approfondie des dynamiques à l'œuvre. L'analyse des informations obtenues a ainsi permis de mettre en évidence certains facteurs sous-jacents influençant la reconversion des bénéficiaires, et d'esquisser une lecture causale des situations observées.

#### **4.3.1 Volet de l'intervention**

L'intervention du dispositif de reconversion à portée sur trois volets à savoir : la prévention, la protection et le relèvement économique. D'après l'analyse du rapport de l'évaluation faite par l'AHF et CARE Cameroun, 2020 ainsi que celle faite suite aux entretiens avec les bénéficiaires, les résultats ont été obtenus à partir de deux modalités d'appui à savoir : la distribution du matériel de protection et d'hygiène ainsi qu'un appui financier multi-usage via les transferts mobiles auprès de opérateurs de téléphonies locaux ou les versements en espèces auprès des Associations d'Épargne et de Crédits. 03 formations sanitaires (FOSA) ont pu être appuyées en équipement médical et 02 associations d'épargne et de crédit (AEC) ont également été appuyées afin de faciliter les transactions financières. Les distributions du matériel de protection et d'hygiène a été précédée des campagnes de sensibilisation à la COVID-19 par l'envoi des SMS aux bénéficiaires et aux gestes barrières à travers des sensibilisations de portes à portes. Les résultats obtenus montrent que la quasi- totalité des bénéficiaires ont reçu le matériel de protection et d'hygiène ainsi que les financements qui ont eux aussi été reçus sans difficultés.

### **4.3.2 Impacts socio-économiques observés chez les bénéficiaires du dispositif**

L'appui financier apporté par le projet a permis aux bénéficiaires TS d'investir selon leur priorité. Toutefois, l'analyse des rapports et des entretiens nous montrent que ce financement très insuffisant, ne leur a pas permis de mettre sur pieds des Activités génératrices de revenus (AGR) pérenne afin de leur assurer des revenus stables et favoriser par conséquence leur transition vers des activités professionnelles légales et durables.

Un soutien financier a été accordé à 150 femmes, chacune ayant reçu un montant total de 60 000 FCFA, réparti en deux versements distincts. Ces financements visaient à permettre aux travailleuses du sexe de mettre en place des activités génératrices de revenus, telles que le petit commerce (cafétéria, vente de jus naturels, restauration), la couture (notamment la confection de robes amples appelées *Kaba*), la coiffure, les soins esthétiques, ainsi que la gestion de call box.

La courte durée de mise en œuvre des AGR solides, combinée à l'insuffisance de financements adaptés, a mis en évidence qu'à peine quelques mois (trois mois) après la fin du projet, la majorité des AGR rencontraient déjà de sérieuses difficultés ou ont déjà cessé leurs activités. Plusieurs facteurs expliquent les difficultés rencontrées à savoir : un accompagnement managérial insuffisant, des obstacles pour accéder à des locaux ou emplacements commerciaux adéquats, la péremption de certaines denrées alimentaires, le manque de communication ainsi que l'absence de formation appropriée. Bien que les appuis reçus aient permis de redynamiser temporairement les activités ou investi selon les priorités des TS (Achat du matériel d'hygiène familial, changement de logement...), cet élan s'est avéré de courte durée. Elles auraient souhaité bénéficier d'un accompagnement plus structuré dans l'identification et la formulation de leurs besoins, ainsi que dans l'élaboration de budgets, afin de développer les compétences nécessaires à la gestion efficace de leurs activités.

### **4.3.3 Les défis et limites qui entravent la bonne performance du dispositif de reconversion professionnelles.**

Ce projet s'inscrivait à la fois dans le cadre de la réponse humanitaire globale et dans celui des initiatives spécifiques du gouvernement camerounais, notamment en matière de prévention contre la COVID-19, ainsi que dans les efforts visant à réduire la pauvreté et les inégalités. En effet, le projet va en droite ligne avec les Objectifs de Développement Durables n°3 (bonne santé et bien-être) et n°5 (égalité entre les sexes). Ainsi qu'avec la stratégie COVID-19 de l'Organisation Mondiale de la Santé. En outre, les actions mises en œuvre dans le cadre

du projet sont en accord avec les objectifs du document de stratégie pour la croissance et l'emploi du Cameroun (DSCE) en matière de lutte contre la pauvreté. Les travailleuses du sexe ont bénéficié de dotations en matériel de protection contre la COVI-19 et un appui financier octroyé par l'ONG CARE Cameroun à travers son partenaire technique l'Association Horizon Femmes en vue de leur permettre de redynamiser ou de mettre en place de leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR) favorisant par conséquent leur reconversion professionnelle. Toutefois, bien que des financements aient été octroyés, les objectifs escomptés n'ont pas pu être pleinement atteints, en raison d'un manque de ressources adéquates et du temps limité de mise en œuvre. Ce constat est aggravé par une préparation insuffisante des bénéficiaires à la gestion des AGR, ainsi que par leur faible implication dans le processus décisionnel, notamment en ce qui concerne le choix des activités. Ces lacunes ont contribué à fragiliser la durabilité des AGR, entraînant pour certaines leur faillite après la mise en œuvre du projet.

#### **4.4 Discussions des résultats**

Cette section visera à analyser les résultats obtenus à partir des entretiens auprès des bénéficiaires et en les confrontant aux différents rapports d'évaluation effectuée par l'AHF et CARE CAMEROON au début de l'étude. Elle permettra également de dégager des perspectives didactiques et de formuler des suggestions pertinentes en vue d'améliorer le dispositif de reconversion mise en place pendant la pandémie de la COVID- 19.

##### **4.4.1 Analyse des volets de l'intervention du dispositif de reconversion**

Les résultats de l'intervention ont porté sur deux modalités à savoir :

###### **4.4.1.1 La distribution du matériel de protection et d'hygiène**

D'après le rapport d'évaluation de l'AHF Ce résultat s'est concrétisé à travers trois principales activités :

- **Activité 1 : Diffusion de messages d'information et de sensibilisation sur la COVID-19, notamment sur les gestes barrières à adopter.**

La sensibilisation a été réalisée à travers plusieurs canaux, notamment la distribution de kits de protection et d'hygiène, des séances de porte-à-porte ainsi que l'envoi de messages via téléphone par les pairs éducateurs.

Au total, 143 bénéficiaires sur 150, soit **95,33 %**, ont été informées des gestes barrières essentiels : le lavage des mains, le port du masque, et le respect de la distanciation sociale d'environ un mètre.

Selon le rapport, **95 %** des bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de la sensibilisation reçue.

- **Activité 2 : Distribution en matériel de protection contre la COVID-19 et d'hygiène personnelle auprès de 150 ménages à risque.**

Le matériel distribué était constitué de seau de 10 litres, savons de ménages, cache nez lavables, serviettes hygiéniques. D'après le rapport les résultats suivants ont été obtenus : Sur les 150 femmes et filles initialement ciblées, 149 ont effectivement bénéficié des kits de protection et d'hygiène personnelle, ce qui représente un taux de réalisation de **99,33 %**. D'après le rapport d'évaluations (2020) et des entretiens auprès des enquêtées (TS) 97 estiment que le matériel reçu était de bonne qualité.

- **Activité 3 : Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée au soutien psychologique des personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG).**

Sur les 72 bénéficiaires ayant déclaré avoir été victimes de violences basées sur le genre (VBG) lors de l'enquête initiale (viol, agression physique, violence économique), 61 ont été contactées par la responsable de la hotline mise en place dans le cadre du projet. Cependant, selon les données de l'évaluation finale (2020), seulement une (01) femme sur les 29 qui ont rapporté des VBG à cette étape a effectivement contacté la hotline pour une assistance. Une grande partie des femmes sensibilisées ignoraient ce qu'était la hotline ou manquaient d'informations sur les services proposés ; Certaines n'avaient pas reçu le numéro ou n'avaient pas été informées de son existence et d'autres ont estimé ne pas avoir besoin de ce service.

Malgré les efforts des pairs éducateurs (PE) pour rappeler l'existence du centre d'écoute lors de leurs interventions sur le terrain, le mécanisme d'information et d'orientation vers la hotline pousse à une interrogation. Ainsi, une réflexion s'impose sur :

- La stratégie de diffusion de l'information
- Les modalités d'accès aux services
- Et l'efficacité du système d'orientation des bénéficiaires

#### **4.4.1.2 Appui financier.**

Les distributions se sont faites en deux phases de 30.000f chacune soit la somme totale de 60.000F. Avant chaque distribution, des séances de dialogue ont été organisées afin d'encourager les bénéficiaires à réfléchir à la priorisation de leurs dépenses en fonction de leurs besoins essentiels. Le processus de transfert monétaire mis en œuvre dans le cadre du projet a obtenu un taux de satisfaction de **86,6 %** auprès des bénéficiaires. Ce chiffre témoigne d'une perception globalement positive de l'approche adoptée, notamment en termes de pertinence, de rapidité, et d'impact sur les besoins prioritaires. Malgré le taux de satisfaction des processus de paiement certaines bénéficiaires ont exprimé une insatisfaction liée à l'insuffisance du montant par rapport au projet qu'il souhaitait entreprendre. Par ailleurs, l'analyse de l'utilisation des fonds révèle que seule **6,7 %** des TS ont lancé une Activité Génératrice de Revenus, principalement dans le petit commerce, la couture, la coiffure ou l'exploitation de call box.

En somme, d'après les témoignages recueillis auprès des travailleuses du sexe (TS), des pairs éducateurs et des rapports d'évaluations lors de l'évaluation finale, la quasi-totalité des bénéficiaires se déclarent satisfaits des interventions, en particulier celles liées à :

- La sensibilisation sur la COVID-19 et les violences basées sur le genre (VBG),
- La distribution des kits de protection et d'hygiène,
- Et le processus de transfert monétaire mis en place.

Toutefois, certaines insatisfactions subsistent, notamment :

- Le manque d'information sur la hotline, avec seulement 1 femme sur 27 ayant rapporté l'avoir utilisée.
- Un taux relativement faible de bénéficiaires (soit 6,7 %) ayant effectivement mis en place une activité génératrice de revenus (AGR) suite au transfert financier.

#### **4.4.2 Impacts socio-économiques observé chez les bénéficiaires du dispositif**

D'après le CAD (2019) l'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et à long terme, c'est l'appréciation de tous les effets du projet sur son environnement, effet aussi bien positif que négatif, prévus ou imprévus. C'est un changement entre une situation initiale et la situation actuelle dans les conditions de vie des populations. D'après Maélys de Santis (2024) l'impact désigne les effets ou les conséquences d'une action, d'un projet ou d'un

évènement donné Il constitue l'ensemble des changements significatifs et durable dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. L'impact permet de mesurer si les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global sur un plus grand nombre de personnes dans un secteur. Il réfère aux changements causés par une intervention qui peut être positif ou négatif mesurable ou non mesurable.

L'impact visé par le projet consistait à transformer la situation économique et sociale des travailleuses du sexe (TS), en favorisant leur autonomisation à travers la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Cette démarche avait pour objectif de soutenir leur reconversion tant sur le plan social que professionnel. À cet effet, des financements ont été octroyés pour appuyer la formation des bénéficiaires dans divers corps de métiers (couture, coiffure, esthétique, etc.) ou pour la création d'activités commerciales. Toutefois, malgré ces appuis, de nombreuses bénéficiaires n'ont pas pu concrétiser leurs projets, en raison de plusieurs facteurs tels que : l'insuffisance des financements, le manque de préparation à la gestion d'une activité, ou encore un choix inadapté de formation ou d'activité d'après le rapport de l'évaluation faite par AHF seul **6,7%** des bénéficiaires ont pu investir cet argent dans une AGR. Ces obstacles ont fortement limité l'impact attendu du projet, tant au niveau individuel que dans l'environnement social des bénéficiaires. Comme l'affirme l'une de nos enquêtée « Chantal » : « Beaucoup parmi nous n'ont pas bien géré leur business. Je n'ai pas bien été formé à la fabrication des jus naturels. Ce qui fait que j'ai beaucoup perdu de l'argent et en plus, les financements étaient insuffisants pour ouvrir le restaurant ».

En définitive, bien que les bénéficiaires aient reçus un soutien financier leur permettant de pouvoir subvenir à certains de leur besoin, l'impact de ce dernier sur leur vie sociale et économique reste limité notamment après la période COVID-19. Cette situation s'explique non seulement par un manque de préparation à la gestion des activités, mais surtout par une faible implication des travailleuses du sexe (TS) dans les processus décisionnels notamment en ce qui concerne le choix des AGR, leur intégration dans des groupes économiques, ainsi que la gestion quotidienne de leurs activités commerciales. Tout ceci a constitué des freins majeurs à leur reconversion sociale et professionnelle après la période de la pandémie de la COVID -19.

#### 4.4.3 Les défis et limites qui entravent la bonne performance du dispositif de reconversion

Plusieurs facteurs non pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ont entravé la bonne performance du dispositif de reconversions des travailleuses de sexe. Parmi ces facteurs, on peut citer notamment :

- **L'absence de Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**

Pour une meilleure performance du projet il serait nécessaire que la gestion soit axée sur l'atteinte des résultats. Elle met l'accent sur l'atteinte de résultats concrets et mesurables dans la mise en œuvre des projets, programmes et politiques. Cette méthode vise à améliorer la performance tout au long du cycle d'intervention en se concentrant sur les impacts et les résultats recherchés plutôt que sur les seules activités. La GAR permet ainsi, de dépasser la simple livraison d'un projet en s'assurant que des objectifs à long terme, sociaux, économiques ou environnementaux, soient gardés en ligne de mire et évalués.

De manière générale la GAR a pour objectif d'améliorer la gestion et la performance des programmes (efficacité, efficience, impact, durabilité...) et des projets en se concentrant sur les résultats. Dans le cadre de notre projet nous constatons que l'accent a été mis sur la bon déroulement des activités pendant la période COVID-19 et non sur l'atteinte des objectifs à long terme. D'après le rapport de CARE Cameroun (2020) l'évaluation de l'impact et de la durabilité montre des résultats contrastés seul **6,7%** des TS ont mis en place ou redynamiser une AGR. Les données recueillies auprès de certaines bénéficiaires indiquent que le projet n'a pas réussi à assurer la pérennité des AGR mises en place car le rapport indique de l'évaluation indique trois mois après la clôture du projet les activités rencontraient déjà des difficultés et d'autres entaient déjà en faillite. Ce qui ne garantissait pas une reconversion durable des bénéficiaires comme le témoigne l'une des TS « la plupart des AGR mis en place sur le pan individuel ou collectif n'ont pas mis long après la fin du projet. Quelques-unes ont pu faire un an. Certains dans le confirme ». Face à l'impossibilité de générer des revenus durables et de couvrir leurs besoins, de nombreuses TS se sont vus contraintes de retourner vers l'activité prostitutionnelle. Le rapport de CARE Cameroun, 2020 confirme également que l'un des groupes constitués pour la gestion collective d'une AGR s'est disloqué quelques mois après la fin du projet, et que le matériel a été restitué à l'Association Horizons Femmes (AHF). L'une de nos enquêtée « Solange » (TS) affirme que : « quand les activités ont fermé on n'avait pas le choix que de rentrer dans notre ancienne activité pour survivre. Et la majorité est rentrée dans la rue en tout cas toute celles que je connais. »

- **Absence de gestion participative**

Les bénéficiaires n'ont pas été suffisamment impliquées dans le choix des activités et dans la prise des décisions. Une faible participation des TS dans l'identification de leurs besoins et dans la définition des AGR a limité leur engagement et leur appropriation du projet. Pendant le projet bon nombre des besoins des TS n'ont pas été pris en compte tels que le choix des activités génératrices des revenus, leur niveau de compétences, ou même leur contexte social ou sociologique. Ce qui a constitué un obstacle majeur dans la mise en œuvre effective des activités du projet. De plus, les décisions prises par les gestionnaires ne reflétaient pas nécessairement les priorités majeures des bénéficiaires, limitant ainsi la pertinence et l'appropriation des interventions. L'implication des travailleuses de sexe dans la conception et la mise en œuvre du dispositif permet d'améliorer la performance du projet. La participation permet de construire des relations plus solides entre les acteurs, et de bâtir un climat de confiance et de prendre en compte l'opinion des différentes parties prenantes et incite à une participation plus engagée des acteurs dans le processus évaluatif en impliquant toutes les parties prenantes, elle permet de comprendre les besoins et les réalités des participants et de leur environnement. Elle permet de comprendre les besoins et les réalités des participants et de leur environnement. Elle permet à chaque partie de renforcer ces capacités.

Tout au long du projet, la participation des TS à la prise des décisions a été de moindre importance. Ce qui a créé un manque de relation solide entre les membres de l'équipe du projet (Pairs éducateur, responsables du projet ...) tout ceci a contribué fortement à réduire l'impact du projet dans le processus de reconversion des TS tel que l'affirme une enquêtée « Manuella ». « On ne nous a pas consultés pour le choix des groupes pendant la mise en œuvre des AGR ce qui fait qu'on se retrouvait avec les gens qu'on ne maîtrisait pas et même les activités qu'on faisons n'étaient toujours notre choix. J'ai été mis dans un groupe pour la vente des produits frais alors que je ne m'y connais pas. »

- **Insuffisance du renforcement des capacités et de compétences professionnelles des TS**

La formation est un élément clé pour la reconversion des travailleuses de sexe. Une formation de qualité peut être susceptible de développer des compétences leur permettant d'améliorer leur situation socio – économique. Malgré les objectifs affichés en matière de reconversion professionnelle, le projet n'a pas intégré de manière formelle des activités de

formation aux métiers dans sa mise en œuvre. Les formations adaptées aux TS (couture, coiffures, secrétariat bureautique...) permettent de renforcer leur compétence professionnelle et d'élargir leur perspective de carrière dans un but d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être. Cette nécessité de renforcement des compétences ne concerne pas uniquement les bénéficiaires, mais devrait s'appliquer également aux pairs éducateurs. Pour qu'ils puissent accompagner de manière efficace les travailleuses du sexe (TS) sur le terrain, il est essentiel de mieux les outiller tant sur le plan technique que psychosocial afin de répondre de façon adaptée aux réalités complexes et évolutives de leurs interlocutrices. L'absence de compétence managériale des TS a constitué une limite importante dans la mise en place et la pérennité des AGR, freinant la réinsertion professionnelle des travailleuses du sexe (TS). Toutefois, au fil du déroulement du projet, seul **4,7%** (Rapport Final du projet COVID-19,2020) des bénéficiaires ont pris l'initiative d'utiliser tout ou partie du financement reçu pour s'inscrire à une formation ou en compléter les frais, démontrant ainsi leur volonté de changement et d'autonomisation. Selon le rapport d'enquête de l'ONG CARE Cameroun (2020), la majorité des bénéficiaires n'avaient pas été formées à la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Elles manquaient également de formations adaptées pour acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à leur reconversion. Ce déficit de renforcement des capacités a constitué un obstacle majeur à leur transition professionnelle durable. Une bénéficiaire déclare « Notre groupe ayant mis en place un restaurant est tombé quelques mois après, même si pendant le projet c'était déjà difficile. L'insuffisance de financement et la mauvaise gestion on conduit à la fermeture du restaurant. »

- **Insuffisance des financements**

Dans le cadre du processus de reconversion professionnel des travailleuses du sexe (TS), le projet leur a octroyé un financement individuel de soixante mille francs CFA, destiné soit à une formation professionnelle, soit à la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenus (AGR). D'après les témoignages recueillis auprès d'un TS « Annie » : « Je pense que le projet était venu au moment opportun. Nous ne pouvions plus travailler par conséquent nous n'avions plus de revenu pour nous prendre en charge. Mais à travers le projet, j'avais pu ouvrir un call box ». Elles confirment que les financements perçus bien qu'étant insuffisant ont représenté un soutien indispensable pour faire face à la précarité financière engendrée par cette période d'inactivité notamment dans la nutrition et le loyer. D'après le Rapport d'évaluation final (2020) le loyer et la nutrition représentent près de **82%** des dépenses effectuées. L'objectif de l'appui financier était de

favoriser leur reconversion vers des métiers alternatifs. Cependant, selon les témoignages recueillis et le rapport de l'ONG CARE Cameroun, 2020, ce montant s'est avéré largement insuffisant pour garantir la viabilité économique d'une AGR ou pour couvrir les frais d'une formation qualifiante. Plus de **95%** des bénéficiaires se sont plaint de l'insuffisance des financements pour la mise en place d'une AGR comme le déclare l'une des enquêtées « Solange » : « L'argent qu'on nous a donnée certes nous aidaient mais était très petit pour lancer mon call box il fallait que je trouve un autre moyen de financement et je commençais même déjà à utiliser un peu pour autre chose. » En outre, des lacunes ont été relevées dans l'identification des besoins réels, dans l'évaluation des coûts réels liés à la mise en œuvre des AGR, ainsi que l'absence de mécanismes d'autofinancement et de stratégies de diversification des revenus ont également contribué à la faillite ou à la fragilité de nombreuses AGR à l'issue du projet.

- **Durée d'accompagnement insuffisante dans la mise en œuvre des AGR**

La durée de mise en œuvre des AGR a été très court ce qui ne permettait pas un suivi efficace compromettant par conséquent la viabilité. La viabilité Permet de déterminer si les résultats positifs du projet sont susceptibles de perdurer, s'apprécier ou de se déprécier dans le temps. Elle est la poursuite des activités de développement communautaire par les membres de la communauté une fois cessé l'appui extérieur. L'objectif de la durabilité a de meilleures chances d'être réalisé si le projet suit une approche participative, puisque les bénéficiaires développent les aptitudes, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour continuer dans le chemin du développement après le départ des intervenants extérieurs. Elle peut mesurer par exemple le nombre de bénéficiaire formé et susceptible de prendre la relève des activités, Nombre de mécanismes d'autofinancement mis en place. Mais d'après l'analyse du rapport d'évaluations final du projet COVI-19 le suivi des bénéficiaires dans la gestion de leur AGR ne s'est pas fait convenablement sur le terrain après l'arrêt du projet. Les bénéficiaires ont été livré à eux même n'ayant pas de compétence et d'expérience dans la gestion des AGR. ces dernières ont commencé peu de temps après le projet à avoir des difficultés entrain la faillite et la fermeture des activités. Cependant, la courte durée du projet a limité le suivi post-crédation des activités. Après la phase de mise en œuvre, les bénéficiaires ont dû gérer seules leurs initiatives, sans encadrement continu des pairs éducateurs. Un encadrement suivi sur le terrain les aurait aidés non seulement à pouvoir faire transition progressive mais aussi, à s'adapter aux nouvelles activités professionnelles. Bien qu'une hotline ait été instaurée, elle n'a pas suffi à compenser

le manque d'un accompagnement de proximité. Faute de formation en gestion entrepreneuriale, les TS ont été confrontées à des difficultés financières et managériales majeures. Bien que le rapport d'évaluations ne mentionne pas le taux d'AGR ayant fermée ou étant toujours en activité, les données d'enquête et les témoignages recueillis, montrent que la quasi-totalité des AGR mises en place durant le projet ont échoué, plongeant les bénéficiaires dans une nouvelle situation de vulnérabilité compromettant par ricochet leur transition professionnelle vers d'autres métiers légaux.

## Conclusion

Au terme des analyses et discussions précédentes, il ressort que le dispositif a permis d'atteindre certains objectifs. En effet, pendant la phase de mise en œuvre, plusieurs objectifs à court terme ont été réalisés, notamment dans les activités de préventions, protections et distribution financière avec des taux respectifs de satisfaction de **95,33%** pour la distribution des kits de protection, **95%** pour les méthodes de sensibilisation et **86,6%** pour les processus de transfert de financier. Les témoignages recueillis confirment que les financements perçus ont représenté un soutien indispensable pour faire face aux difficultés financières pendant cette période d'inactivité.

Toutefois, l'objectif fondamental du projet, à savoir la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe (TS) à travers la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) n'a pas été atteinte de manière durable. Les données collectées au moment de l'enquête montrent que la quasi-totalité des AGR mises en place n'étaient plus opérationnelles, et que la majorité des bénéficiaires étaient injoignables. Celles ayant pu être contactées, directement ou par l'intermédiaire d'autres participantes, avaient pour la plupart repris leur activité prostitutionnelle. Le rapport de CARE Cameroun (2020) confirme ce constat, indiquant que seulement **6,7 %** des bénéficiaires ont effectivement réussi à initier une AGR pendant les trois mois de durée du projet.

Ainsi, bien que certains résultats aient été obtenus durant la mise en œuvre, les effets escomptés à moyen et long terme se révèlent globalement mitigés. L'ensemble de ces constats met clairement en évidence que, faute de moyens suffisants pour viabiliser et pérenniser les Activités Génératrices de revenus mises en place, la quasi-totalité des activités sont tombées en faillites. Cette situation illustre les limites du dispositif de reconversion professionnel des TS en termes d'étude de faisabilité globale du projet et de soutien post-projet.

Après analyse du dispositif mis en place pendant la période COVID- 19, il apparaît dès lors indispensable de prendre en compte un certain nombre de facteurs prioritaires pendant la conception du dispositif afin d’optimiser la performance des futurs dispositifs de reconversion professionnelle des TS.

#### **4.5 Suggestions**

La gestion d’un projet est une tâche très délicate. Elle nécessite une mobilisation des ressources matérielles, humaines, financières et temporelles, ainsi qu’une coordination de ces différentes ressources. Il a pour objectif de résoudre un problème avec des moyens disponibles dans un délai de temps bien défini. Tout projet exige une préparation minutieuse sans laquelle aucun objectif ne peut être atteint. Il doit toujours tenir compte du contexte social, culturel, juridique dans lequel il se déroule.

Le projet intitulé « COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique » a ciblé 150 femmes et filles travailleuses du sexe. Toutefois, au regard des résultats mitigés du dispositif de reconversion professionnel mis en œuvre, il apparaît essentiel, pour les futures interventions, de prendre en compte plusieurs paramètres clés afin de garantir le succès global du projet et de favoriser une réelle reconversion des travailleuses du sexe. À cet effet, certains facteurs déterminants ont été identifiés.

- **La prise en compte des coûts réels liés à la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) constitue un élément essentiel.**

Il est recommandé que l’AHF privilégie davantage la qualité des AGR plutôt que leur nombre. Selon les témoignages recueillis auprès des bénéficiaires, ainsi que les vérifications effectuées sur la base des prix du matériel disponible sur le marché camerounais, le montant alloué (60 000 FCFA) s’est révélé insuffisant pour établir une AGR capable de générer des revenus suffisants pour couvrir les besoins fondamentaux des travailleuses du sexe. Ainsi, il serait judicieux de réduire le nombre de bénéficiaires afin d’augmenter l’enveloppe financière allouée à chaque projet, garantissant ainsi des activités viables et durables

- **Il est suggéré de prolonger les délais d’accompagnement des travailleuses du sexe (TS) dans la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR)**

Cette prolongation permettrait d'assurer un suivi régulier et une évaluation efficace des activités, tout en renforçant les compétences managériales des bénéficiaires et en consolidant la dynamique des groupes. En effet, certaines AGR requièrent des délais plus longs pour atteindre leur maturité économique et produire des résultats tangibles.

– **Faire de la gestion participative une priorité.**

Elle permet de prendre en compte les avis des bénéficiaires et créer des relations plus étroites avec toutes les parties prenantes du projet.

– **Il est essentiel de prendre en considération les différences de contextes sociaux et culturels propres aux travailleuses du sexe**

Ces disparités influencent leurs besoins, leurs capacités de participation, ainsi que leur appropriation des initiatives proposées. Une approche sensible à ces réalités permettrait de mieux adapter les interventions et d'en garantir l'efficacité et la durabilité.

– **Le renforcement des capacités et des compétences des TS par des formations qualifiantes**

Les TS doivent bénéficier à la fois des formations adéquates à la gestion des AGR et des formations aux métiers (couture, coiffure, secrétariat bureautique...) en fonction des compétences de chacune des bénéficiaires. Ce qui contribuera efficacement à leur transition durable vers des métiers alternatifs.

– **Un accompagnement socio-professionnel**

C'est un processus qui aider les TS à faire face à des difficultés sociales ou professionnelles en soutenant leurs parcours d'intégration ou de réintégration, en favorisant leur autonomie et en la rendant acteur de leur vie. Il vise à soutenir les TS dans leur parcours de reconversion ou de réinsertion professionnel, en tenant compte de ses compétences, de ses besoins et de son environnement social. Bien que le projet ait mobilisé des pairs éducateurs, ceux-ci n'étaient pas suffisamment outillés pour appréhender et accompagner les travailleuses du sexe (TS) dans la complexité de leurs réalités sociales. Certaines TS se retrouvaient en situation de vulnérabilité accrue, ayant fui l'instabilité sécuritaire de certaines régions du Cameroun pour s'installer en milieu urbain. Cette diversité des parcours aurait nécessité un

encadrement plus adapté et sensible aux dynamiques sociales et aux trajectoires personnelles des bénéficiaires. Certains TS vivaient dans une situation de précarité. C'est le cas de l'un des enquêteurs qui nous confie que : « certaines filles vivaient au nombre de huit dans une petite chambre et beaucoup ne s'exprimaient très peu en français et même en anglais ce qui rendaient les entretiens très compliqués ».

#### – **Un accompagnement psychologique**

C'est un processus de soutien qui vise à aider les individus à comprendre et à gérer leur émotion, pensées, et comportement, bref à développer la résilience. Dans le contexte de la reconversion des travailleuses de sexe, cet accompagnement est crucial pour aider à surmonter les traumatismes et les défis liés à leur profession et à leur transition. Dans de nombreux contextes législatifs et culturels, le travail du sexe est perçu comme une transgression des valeurs sociales, ce qui conduit à marginaliser les travailleuses du sexe (TS) et à leur attribuer une image dévalorisante. Cette stigmatisation sociale a des répercussions majeures sur leur bien-être, les affectant profondément sur les plans émotionnel et comportemental. Bien que le projet ait mis en place une ligne d'assistance téléphonique (hotline), il n'a pas suffisamment intégré les volets psychosociaux, notamment par l'absence d'une cellule d'écoute ou d'un accompagnement psychologique adapté pour soutenir les TS en perte de confiance ou en situation de détresse. Au-delà des stigmatisations auxquelles elles sont confrontées au quotidien, certaines travailleuses du sexe (TS) vivaient également avec des traumatismes profonds liés à la perte de repères sociaux, conséquence de leur déplacement forcé depuis des zones en crise. Ce contexte a renforcé leur sentiment de marginalisation et de vulnérabilité. Le manque de confiance en soi, alimenté par la peur d'être reconnues par des proches et par le sentiment d'infériorité vis-à-vis des autres personnes de la société, a freiné leur engagement dans les activités du projet. Cela s'est notamment traduit par une faible participation lors des rencontres collectives et un retrait émotionnel compromettant leur implication dans les dynamiques de groupe.

#### **4.6 Perspective pour une reconversion des travailleuses du sexes**

La reconversion des travailleuses de sexe reste un défi mondial. Marqué par des obstacles sociaux, économiques et juridiques, elle est particulièrement aiguë au Cameroun, où l'absence de cadre légal aggrave leur précarité.

Cette reconversion des travailleuses de sexe vers d'autres métiers est un enjeu complexe, influencé par des facteurs tels que la stigmatisation, le manque de formation, l'absence de soutien institutionnel et les conditions économiques. Dans plusieurs pays, des ONG et des programmes gouvernementaux tentent de faciliter cette transition, mais les résultats varient en fonction de leur différente législation et politiques publiques mises en place.

Au Cameroun, la reconversion des travailleuses du sexe est encore plus difficile en raison de l'illégalité de la prostitution et de l'absence de politiques publiques dédiées.

Toutefois, les perspectives de reconversions restent possible à condition que les difficultés auxquelles elles font faces soient identifier et les propositions de solutions faites.

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les travailleuses de sexe dans le monde et en particulier au Cameroun.

Difficultés rencontrées	Propositions de solutions
Absence de gestion participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants communautaires doivent prendre en considération les différences de contextes sociaux et culturels propres aux travailleuses du sexe dans la mise en œuvre des projets</li> <li>- Prendre en compte les avis des TS et créer des relations plus étroites avec toutes les parties prenantes dans le processus de reconversion professionnel.</li> </ul>
Insuffisance du renforcement des capacités et de compétence professionnelle des TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des capacités et des compétences des travailleuses de sexe (TS) à travers la mise en place des programmes de formations qualifiantes (couture, coiffure, commerce, etc.)</li> </ul>
Durée d'accompagnement insuffisante dans la mise en œuvre des AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolonger les délais d'accompagnement des travailleuses de sexe (TS) dans la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR).</li> <li>- Renforcer les compétences managériales des bénéficiaires</li> </ul>
Un accompagnement socio-professionnel et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les travailleuses de sexe à faire face aux difficultés sociales ou professionnelles en soutenant leurs parcours d'intégration ou de réintégration, et en favorisant leur autonomie</li> <li>- Tenir compte de leurs compétences, de leurs besoins et de leur environnement social dans le choix des activités professionnelles.</li> <li>- Aider les travailleuses de sexe à surmonter les traumatismes et les défis liés à leur profession et à leur transition à travers des séances de thérapies et de coaching,</li> </ul>
Stigmatisation sociale et rejet communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes de sensibilisation pour changer les perceptions</li> <li>- Implication des leaders communautaires dans l'accompagnement des TS</li> </ul>

Absence de statut légal et protection juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes législatives pour décriminaliser la prostitution</li> <li>- Accès à des services juridiques gratuits</li> </ul>
Violences policières et abus de pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des forces de l'ordre sur les droits humains</li> <li>- Mécanismes de plainte anonymes et sécurisés</li> <li>- Sensibilisation contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)</li> </ul>
Manque d'alternatives économiques et insuffisance des financements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à la disposition des travailleuses de sexe des appuis financier à travers des microcrédits pour lancer des activités génératrices de revenus</li> <li>- prendre en compte les coûts réels liés à la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR)</li> </ul>
Addictions (drogue, alcool) comme mécanismes de survie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à des centres de désintoxication</li> <li>- Suivi psychologique et accompagnement thérapeutique</li> </ul>
Exploitation par des proxénètes et gate keepers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démantèlement des réseaux d'exploitation</li> <li>- Protection des victimes et réinsertion sociale</li> </ul>
Manque de soutien institutionnel et financement des ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des politiques publiques dédiées à la reconversion des travailleuses de sexe</li> <li>Subventions étatiques et internationales pour les ONG engagées</li> <li>- Création de centres d'accueil et de réinsertion</li> </ul>
Faible niveau d'éducation et alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes d'alphabétisation pour adultes</li> <li>- Accès facilité à l'éducation formelle ou informelle</li> </ul>

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Parvenu au terme de notre étude portant sur la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe au Cameroun : Analyse du dispositif mis en place par l'Association Horizons Femmes, notre recherche s'est axée sur l'analyse des performances du dispositif mis en place pendant la période COVID-19 et intitulé « *COVID- 19 : Prévention, protection et relèvement économique.* » Dispositif avait pour objectif, d'apporter un soutien matériel et financier aux TS afin de les aider à développer la résilience face à la pandémie et de mettre en place ou de redynamiser des Activités Génératrices de Revenus gage d'une transition vers d'autres métiers viables.

Le phénomène prostitutionnel prenant de plus en plus d'ampleur dans le monde et en particulier Au Cameroun, la loi 243 du code Pénal Camerounais condamne sévèrement tout acte prostitutionnel. En dépit de tout cela, la jeunesse camerounaise notamment les jeunes femmes et filles sont de plus en plus nombreuses à pratiquer cette activité. D'après les rapports de l'Association Horizons Femmes (2021) estime à plus de cent mille le nombre de personnes pratiquant la prostitution dans les grandes métropoles telles que Douala, Yaoundé et ce nombre ne cesse de croître chaque année. Plusieurs causes essaient d'expliquer les origines de ce fléau. L'intensification de la conjoncture économique qui frappe le monde entier en général et le Cameroun avec pour conséquence le manque d'emploi. Le manque d'emploi et le chômage mettent les jeunes dans une situation de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité financière qui favorise l'entrée dans la prostitution. D'après Lavallée (2003) la pauvreté constitue l'une des causes majeures de l'entrée en prostitution. À côté de cette cause majeure d'entrée dans la prostitution se trouve la recherche facile de gain qui est causée par les mauvaises fréquentations (Ndaie, 2022). Cette deuxième cause devient au fil du temps la plus répandue avec l'arrivée des technologies numériques qui favorisent la création des sites de rencontres, de pornographie et de placement des jeunes filles. D'autres causes restent aussi non négligeables telles que les viols, l'inceste ou les divorces.

D'après Mathieu (2002) deux grand concepts s'affrontent la première défendue par le courant abolitionniste , elle considère la prostitution comme une forme moderne d'esclavage par conséquent doit être abolie et la deuxième la définit à condition d'être librement choisie et exercé comme un métier à part entier .Ceci, montre la différence d'opinion qui existe sur le phénomène prostitutionnel tant au niveau des théoriciens qu'au niveau des juridictions des États. la différence d'opinion sur le phénomène prostitutionnel est aussi vécu au niveau des formes de prostitution .Nous avons plusieurs grandes formes ou types de prostitution à savoir :

les filles de rues que nous rencontrons le long de nos trottoirs ou lieux populaires et les escorte girl qui sont plus raffinées que nous pouvons trouver dans les milieux de haut standing comme les restaurants, snack bar de luxe ou via les réseaux sociaux. Mais, il existe une autre catégorie moins connue et voilée qui se pratique dans les salons de massages ou dans les salons de beautés et qui ne représentent en quelques sortes que les façades légales pour les activités prostitutionnelles.

Le gouvernement du Cameroun dans sa lutte contre ce fléau qui constitue un vecteur majeur dans la transmission du VIH/SIDA et MST s'est fait accompagner par plusieurs ONG et Association aux rangs desquelles l'Association Horizons Femmes qui a pour mission d'accompagner les travailleuses de sexe. Les activités de l'AHF sont de divers ordres, et sont principalement orientées dans la santé communautaire, la prévention, la sensibilisation et l'autonomisation des TS. L'autonomisation des TS à travers le dispositif de la reconversion professionnelle mis en place par l'AHF constitue le problème central de notre recherche. L'étude consiste à analyser les performances du dispositif mis en œuvre par AHF pour favoriser la reconversion professionnelle des TS vers d'autres métiers. L'AHF à travers son projet « *COVID-19 : Prévention, et relèvement économique* » un dispositif de reconversion des travailleuses du sexe qui consistait à apporter un appui matériel et financier aux TS afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19 et de mettre en place des Activités Génératrices de Revenu favorisant ainsi leur transition vers des activités légales et viables. L'objectif de notre recherche a consisté à analyser la performance réelle du dispositif de reconversion mis en œuvre pendant cette période. De manière spécifique les objectifs de la recherche ont été orienté vers un objectif général et Trois objectifs spécifiques à savoir : **OG** : *Analyser la performance du dispositif de reconversion mis en œuvre par l'AHF* ; **OS1** : *Analyser les principaux volets d'intervention du dispositif de reconversion mis en œuvre par AHF* ; **OS2** : *Identifier les impacts vécus par les bénéficiaires sur le plan socio- économique* ; **OS3** : *Cerner les difficultés et obstacles qui entravent la performance du dispositif de reconversion.*

Le problème de reconversion professionnelle des TS posé dans le cadre de notre recherche a permis de mettre en exergue les théories suivantes : La Théorie de la transition professionnelle qui décrit l'évènement à l'origine de la transition et le contexte dans lequel il se déroule. Pour cela nous distinguons trois types d'évènements l'évènement anticipé, l'évènement non anticipé (Pandémie de la COVID-19) et le non évènement. La théorie de l'adaptation au travail. C'est une théorie du développement de carrière qui explique comment

les gens s'intègrent dans leur environnement de travail et comment ils font face aux changements. Selon cette théorie les gens ont deux caractéristiques principales à savoir : les valeurs et les capacités. La gestion axée sur les résultats est une approche de gestion qui met l'accent sur l'atteinte des résultats concrets et mesurables dans la mise en œuvre d'un projet en s'assurant que l'objectif à long terme soit gardé en ligne de mire. L'approche de l'évaluation participative définit toute évaluation engageant les différentes parties prenantes d'un projet, d'un programme ou d'une politique dans sa planification et sa réalisation (King, 2004). Elle permet de construire des relations plus solides entre les acteurs, et de bâtir un climat de confiance et de prendre en compte l'opinion des différentes parties prenantes. Théorie de la dissonance cognitive un état de tension intérieure résultant d'une coexistence discordante (contradictoire) entre des idées ou des opinions acquises antérieurement (Fischer, 1996).

La recherche effectuée propose une vue d'ensemble sur l'évolution du travail du sexe à l'échelle mondiale, en abordant ses causes, les mécanismes d'entrée dans la prostitution, ainsi que les différentes formes qu'elle peut prendre et leur mode de fonctionnement. Elle examine également les législations adoptées par divers États, avec un focus particulier sur le contexte juridique du Cameroun. Par ailleurs, elle met aussi en lumière les stratégies sociales mises en œuvre par les gouvernements pour favoriser la réinsertion ou la reconversion professionnelle des travailleuses du sexe. Malgré la diversité des cadres législatifs et le manque de structures publiques adaptées, ces initiatives témoignent d'une volonté d'accompagnement, bien que souvent limitée.

L'étude effectuée est une recherche de type exploratoire car nous analysons la performance du dispositif de reconversion des TS pendant la période COVID-19. Afin de faire les analyses de données nous avons utilisé la méthode de collecte mixte qui consistait à faire des entretiens semi-directifs, les observations participantes et les analyses documentaires. Après analyse des données de l'enquête, les résultats obtenus montrent que le dispositif de reconversion mis en place pendant la période COVID-19 par l'AFH a eu des résultats mitigés. Bien que certaines activités du dispositif aient eu des résultats satisfaisants, notamment la distribution des kits de protections (**95,33%**) sensibilisation (**95%**) et transfert financier (**86,6**). Seul **6,7%** TS ont pu initier une AGR et au moment de notre enquête aucune AGR n'était opérationnelle. Ce faible taux de viabilisation des AGR a constitué une entrave majeure à l'atteinte des objectifs escomptés à long terme plongeant ainsi les TS dans un état de précarité et de vulnérabilité financière contribuant par conséquent à détériorer leur processus de

reconversion vers de nouvelles activité .Comme facteurs liés à l'échec du dispositif nous avons : Insuffisance de formation des bénéficiaires, le manque de gestion axée sur les résultats, Absence de gestion participative, la durée insuffisante d'accompagnement des bénéficiaires, l'insuffisance des financements des AGR .Afin de pouvoir améliorer le dispositif pour les prochaines activités des suggestions ont été faites à savoir : La prise en compte des coûts liés à la mise en œuvre des AGR, Prolonger les délais d'accompagnement des TS dans la mise en œuvre des AGR, Faire de la gestion participative une priorité, Prendre en comptes les divergences des contextes sociaux s et culturelles des TS, faire Un accompagnement socio-professionnel des TS et en fin un accompagnement psychologique.

## Références bibliographiques

- Abernot, Y., Ravestain, J.(2009).Réussir son master en sciences humaine et sociale.(1). Dunod
- Andrade de Barros, V.et Magalhaes, M.L. (2019). Prostitution, dictionnaire de sociologie clinique, 485 -488, <https://www.cairn.info/dictionnaire- de -sociologie-sociologie-clinique>
- Antoniol, C. (2023). Prostitution et insertion socioprofessionnelle (1er Ed.). Amical du Nid
- Assen, E. (2022,18 novembre). Le calvaire des travailleuses du sexe au Cameroun. <https://www.dw.com/fr/elisabeth-asen/person-45748733>
- Avoine, J. (2024). Expériences subjectives des femmes en réorientation professionnelle (Maîtrise en sciences de l'orientation - avec mémoire Maître ès arts (M.A.), Université Laval, Québec, Canada)
- Bambara, Y. (2012). Les facteurs de risque de la prostitution des jeunes filles mineures à Bobo-dioulasso. Erudit,58(1),110-124. <https://www.erudit.org/>
- Bangré, H. (2006,12 décembre). Cameroun : Horizons Femmes réinsère les prostituées, Afrik.com, <https://www.afrik.com>
- Better evaluation knowledge. (2025). Section sur la théorie du changement. <https://www.betterevaluation.org/fr>
- Biligha, P. (2019), Le travail du sexe au Cameroun : Une émancipation pour les migrantes chinoises. Journal des anthropologues ,158(159),103-125. <https://journals.openedition.org/jda/8720>
- Blanchard, S.(s.d). L'orientation scolaire et professionnelle des femmes : L'éclairage de la théorie sociale cognitive, 2010(3).161-179
- Bon, M. (2017). Entre « protection des victimes » et contrôle social des travailleuses du sexe : enjeux et impacts de la loi de lutte contre le système prostitutionnel en France [Master 2 Médiation, Intervention Sociale, Solidarité, université Toulouse Jean Jaurès]
- Boulayoune, A. (s.d). L'accompagnement : Une mise en perspective. Point de repère, (169),1-4
- Burin, F. (2021,25 mars). L. Festinger et la théorie de la dissonance cognitive. RSE Magazine. <https://www.rse-magazine.com/author/fx-burin/>.
- Cames, J. (2023,23 aout). Qu'est-ce que la dissonance cognitive ? Définition et théorie

Centre pour le développement et la coopération de l'EPFZ (2017). Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact ? <http://www.ddc.admin.ch/>

Coleman, L. (2022). Les lois sur la prostitution dans certains pays. Bibliothèque du parlement,1(21),1-38 [https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr\\_CA/](https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/).

Csupor, I., Aubry, R., Mercolli, M. (2021). Le travail émotionnel à l'épreuve du travail social : les accompagnements de sortie du travail du sexe à Genève.Erudit,1(86), 173–19

d'un modèle conceptuel, African Scientific Journal, 3(25),0001-0022

Elouan, J. (2019). Reconversion professionnelle en ESS Analyse du dispositif MGEN, mémoire ERASMUS. (2016). L'accompagnement : définitions et postures.

Festinger L., Aronson E. (1960), Éveil et réduction de la dissonance dans les contextes sociaux, Traduction dans Faucheux et Moscovici (1971), Psychologie sociale théorique et expérimentale.

[https://www.researchgate.net/profile/Serge\\_Moscovici/publication/275655292\\_Psychologie\\_sociale\\_theorique\\_et\\_experimentale\\_Recueil\\_de\\_textes\\_choisis\\_et\\_presentes/links/5543d590cf23ff716852457.pdf#page=138](https://www.researchgate.net/profile/Serge_Moscovici/publication/275655292_Psychologie_sociale_theorique_et_experimentale_Recueil_de_textes_choisis_et_presentes/links/5543d590cf23ff716852457.pdf#page=138)

Fleur, A. (2023,6 novembre). Réorientation professionnelle. <https://www.admissions.fr/>

Florence, B. (2021). Comprendre l'expérience des femmes étant ou ayant déjà été impliqué dans le travail du sexe dans leur relation avec les autorités policières (Mémoire de maîtrise, université,d'Ottawa).<https://ruor.uottawa.ca/bitstreams/cadf5d73-35e8-4ab9-b6bd-37c89570dab8/download>

Fondation Scelles. (2018). Le 5èmeRapport mondial sur la prostitution. <https://www.rapportmondialprostitution.org>

Fonkeng Epah, G. et Chaffi, C. (2012). Précis de méthodologie pour étudiants et chercheurs en sciences sociales/sciences humaines. Yaoundé : inédit

Forence, R.(S.d) .Prostitution, condition vulnérable.entretien,1(40),29-31

Fossé-Poliak, C. (1984). La notion de prostitution. Une « définition préalable ». Déviance et société8(3),251-266. <https://www.persee.fr>

Galéa, S. (2025). La théorie du changement. Centre des études en évaluation. <https://www.eval.fr/>

- Galea, S. (2025, mars). Les critères d'évaluation. <https://www.eval.fr/>
- Garrabé, M. (1992). Méthode d'évaluation de la pertinence d'un projet. Revue tiers monde,129(1)209-227. <https://www.persée.fr/collection/tiers>
- Gerstein,M.(2020, 14 septembre) : Prostitution, stigmaté et réorientation. <https://www.reiso.org/document/6352>
- Gertein, M. (2020). Prostitution, stigmaté et réorientation [mémoire de Master en travail social et politiques sociales, Université de Fribourg] Revue d'information sociale. <https://www.reiso.org/document/6352>
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz
- Guebou, f. (2006). Formation du collectif et processus de construction du lien social des activités économiques spontanées : Une approche sociologique des opératrices du "poteau" de Elf à Douala au Cameroun (Diplôme d'Étude Approfondie, Université de Douala). Mémoire online. <https://www.memoireonline.com/up/publication.html>
- Guichard, J. Huteau, M. (2007). Orientation et insertion professionnelle. DUNOD. <https://www.memoireonline.com/up/publication.html>
- ICF Québec. (2021, 30 juin). Les différents modes d'accompagnement. <https://icfquebec.org/>
- IROKO, F. (1995). La prostitution existait -elle déjà en Afrique avant le XX<sup>e</sup> siècle ? Centre Studi PAESSI Extra Europa I,50(2),227-280.
- Jacob, S., Ouvrard, L. (2009). L'évaluation participative. Avantage et difficultés d'une pratique innovante. Perfeval, (1),1-83
- Jaoui,Y. et Hilmi,M.(2024). Les facteurs explicatifs de la reconversion professionnelle : Proposition
- Knott, R. (2022, 22 octobre). Efficacité et efficacité d'une entreprise : quelle différence ? TechSmith <https://www.techsmith.fr>
- Labrunie, M. (2024). Entre attachement, proximité et déliaison. Une ethnographie des pratiques d'accompagnement social dans une association de lutte contre le VIH/sida (thèse de doctorat, université de bordeaux). HAL. <https://theses.hal.science/tel-04643412v1>

Laliberté, V. (2010). Le passage d'un monde à l'autre : L'expérience des travailleuses du sexe dans l'espace prostitutionnel à Québec [Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en anthropologie pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.), Université Laval, Québec]

Lamboley, M., Rivest, M.-P., Chadillon-Farinacci, V., Levac, L. et Mazerolle, C. (2021). Penser la (ré)insertion sociale des travailleuses du sexe. *Criminologie*,54(2),196-216

Lavallée, D. (2003). Prostitution : Profession ou exploitation. Sexe, jeu, drogue. Du moralisme à l'éthique publique. *Journals open edition*. [https://doi.org/10.4000/ethique\\_publique.2078](https://doi.org/10.4000/ethique_publique.2078)

Lavoie, J., Panet-Raymond, J. (2014). La pratique de l'action communautaire(3<sup>e</sup>ed.). Presse de l'Université du Québec

Lombard-Latune, M. (2012 ,13 janvier). 40 à 42 millions de personnes se prostituent dans le monde. *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/auteur/marie-amelie-lombard-latune>

Luthi, A. et Riahi, N. (2023). Une nouvelle vie après le travail de sexe ? quelles est la place des anciennes travailleuses du sexe au sein de la société et quels sont les accompagnements existants à Genève ? mémoire haute école de travail social, Genève.

Mathieu, L. (2002). La prostitution, zone de vulnérabilité ,21(2),55-76  
<https://shs.cairn.info/revue-nouvelles - questions-feministe-2002-2>

Mialaret, G.(s.d.). Les méthodes de recherche en Sciences de l'éducation. Pluf.

Moëne, S. (2011). Engagement en formation universitaire à l'âge adulte etre conversion professionnelle : Les cas de trois étudiants de la FAPSE [Mémoire réalisé en vue de l'obtention du master en orientation formation des adultes (fa), Université de Genève faculté de psychologie et des sciences de l'éducation section sciences de l'éducation]

Ndaie, E. (2022,14 septembre). Plusieurs raisons poussent les filles à la prostitution. <https://www.ponaban.com/author/esther-ndaie/>

Neff,K.(2008). Trajectoires de vie de femmes travaillant dans l'industrie du sexe (mémoire de maitrise, université de Québec). <https://ruor.uottawa.ca/bitstreams/cadf5d73-35e8-4ab9-b6bd-37c89570dab8/download>

Oliver R. (1980), A cognitive model of the antecedents and consequences of satisfaction decisions, *Journal of Marketing Research*. <http://eli.johogo.com/Class/p19.pdf>

ONU Femmes. (2023) Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023-fr.pdf>

ONU Femmes. (2023). Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : aperçu de la situation de l'égalité des sexes. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023-fr.pdf>

ONU-Femmes. (2024). Faits et chiffres : L'autonomisation économique. <https://www.unwomen.org/fr>

Organisation internationale du Travail (OIT). (2022). Rapport mondial sur la protection sociale. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/--soc\\_sec/documents/publication/wcms\\_848691.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/--soc_sec/documents/publication/wcms_848691.pdf)

Parent, C. Bruckert, C. (2005). Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : Un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail. *Reflète*,11(1),112-145. <https://id.erudit.org/iderudit/013061ar>

Parent, C. et Bruckert, C. (2010). Les travailleuses du sexe et la vie économique : marginalisation et résistance ,43(2).1-20. <https://id.erudit.org/iderudit/1001775ar>

Paul,M.(12). L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique : L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en soins infirmier*,3(110),13-20. <https://stm-cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3>

Paulin, R. (2004). Le marché mondial du sexe au temps de la vénalité triomphante

Plottu, B., Plottu, E. (2009) Contraintes et vertus de l'évaluation participative. *Politiques publiques*, (192),1-14.

Rarement un choix, la prostitution n'a pas que des causes économiques, *Revue Tiers Monde*, XLIV (176),735-769. <https://sisyphe.org>

Rey, A., Marcou.,B.(2018, 16 août).travailleur.euse.s :Reconversion possible ? FAR-OUEST. [contact@revue-farouest.fr](mailto:contact@revue-farouest.fr)

Tadjuidje, F. (2006). Formation du collectif et processus de construction du lien social dès les activités économiques spontanées : Une approche sociologiques des opératrices du "poteau" de

Elf à Douala au Cameroun (Diplôme d'Étude Approfondie en Sociologie; option économie 2006, Université de Douala)

Tchoudja, A. (2011,07 mai). Les travailleurs/travailleuses du sexe du Cameroun, Réclamons nos droits ! ACODES Cameroun. <https://strass-syndicat.org/author/thierry-schaffhauser/>

Toolkit.(2009).Results based monitoring and evaluation [file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/IE/2NQ4J433/RBPME\\_Toolkit\\_\(1\)\[1\].pdf](file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/IE/2NQ4J433/RBPME_Toolkit_(1)[1].pdf)

Université de Montréal. (2023). L'analyse de trajectoire des travailleuses de sexe (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/32678/Gobeil\\_Cloe\\_2023\\_memoire.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/32678/Gobeil_Cloe_2023_memoire.pdf)

UN-WOMENS. (2020). Renforcer l'autonomisation des femmes. [file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/IE/U7600C7Y/respect-implementation-guide-strategy-summary-empowerment-of-women-fr\[1\].pdf](file:///C:/Users/HP/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/IE/U7600C7Y/respect-implementation-guide-strategy-summary-empowerment-of-women-fr[1].pdf)

Vaidis D., Halimi-Falkowicz S. (2007), La théorie de la dissonance cognitive : une théorie âgée d'un demi-siècle, Revue électronique de Psychologie Sociale, (1). [http://vaidis.online.fr/ressources/publications/Vaidis%20&%20Halimi-Falkowicz%20\(2007\).%20la%20dissonance%20cognitive.pdf](http://vaidis.online.fr/ressources/publications/Vaidis%20&%20Halimi-Falkowicz%20(2007).%20la%20dissonance%20cognitive.pdf)

Wordpress. (2024). Les causes de la prostitution. <https://fr.wordpress.org/>

Zandt, K., König, c.et al. (2024). Prostitution : zone de rencontre entre l'exploitation économique et sexuel. Brochure-prostitution (1). <https://monde femmes.org/Product/brochure-Prostitution/>

## **Annexes**

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES TRAVAILLEUSES DE SEXES

1. Le projet a-t-il répondu à vos attentes/besoins en tant que bénéficiaires pendant la période de la COVID-19 ? Si oui, Lesquels ?

---

---

2. Quels types de services ou accompagnements avez-vous reçus dans le cadre du dispositif ?

---

---

3. À votre avis, les ressources (financières et matérielles) ont-elles été utilisées de manière optimale pour répondre à vos besoins ?

---

---

4. Depuis votre participation au dispositif, avez-vous observé des changements dans votre vie personnelle ?

---

---

5. Quel est selon vous l'impact du projet dans vos vies notamment sur le plan socio-économique ?

---

---

6. Quelles difficultés avez-vous rencontrées pendant votre parcours de reconversion ?

---

---

7. Quels sont les défis et limites qui ont entravés la bonne performance du dispositif de reconversion ?

---

---

8. Quelle appréciation faites-vous de la pérennisation des activités du projet ?

---

---

9. quels sont vos suggestions pour améliorer les futurs projets ?

---

---

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PAIRS ÉDUCATEURS

1. Le projet a-t-il répondu à vos attentes/besoins en tant que pairs éducateurs ? Si oui, lesquels ?

---

---

2. Le projet a-t-il répondu aux attentes/besoins de sa cible ? Quels sont d'après vous les besoins qui restent non couverts et auxquels le projet aurait pu apporter une réponse ?

---

---

3. La stratégie globale adoptée par le projet pour atteindre sa cible était-elle adéquate ? Quels en sont les principales forces et principales faiblesses ? Qu'auriez-vous fait autrement ?

---

---

4. À votre avis, les ressources (financières et matérielles) ont-elles été utilisées de manière optimale pour répondre aux besoins des bénéficiaires ?

---

---

5. Les activités réalisées ou la manière de procéder appliquée dans le cadre du projet a(ont)-t-elle(s) permis d'atteindre les objectifs visés et les résultats attendus ?

---

---

6. Quelle appréciation faites-vous du niveau de réalisation du projet (atteinte des objectifs et des résultats, y compris la réalisation des activités) en termes de qualité ?

---

---

7. Quels sont pour vous les changements que le projet a induits dans la vie des bénéficiaires

Notamment en termes socio- économique ?

---

---

8. D'après vous quels sont les défis et limites qui ont entravées la bonne performance du dispositif de reconversion ?

---

---

9. Quelle appréciation faites-vous de la pérennisation la des activités du projet ?

---

---

10. quels sont vos suggestions pour améliorer le projet ?

---

---

## **Table de matières**

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>Remerciements</b> .....	iii
<b>Liste des abréviations, sigles et acronymes</b> .....	iv
<b>Liste des tableaux et figures</b> .....	vi
<b>RÉSUMÉ</b> .....	vii
<b>ABSTRACT</b> .....	viii
<b>0. INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>0.1 Contexte et Justification</b> .....	2
<b>0.2 Problématique</b> .....	3
<b>0.3 Question de recherche</b> .....	4
<b>0.3.1 Question principale</b> .....	4
<b>0.3.2 Questions secondaires</b> .....	5
<b>0.4 Objectifs de l'étude</b> .....	5
<b>0.4.1 Objectifs général</b> .....	5
<b>0.4.2 Objectifs spécifiques</b> .....	5
<b>0.5 Intérêt de l'étude</b> .....	5
<b>0.5.1 Intérêt scientifique</b> .....	6
<b>0.5.2 Intérêt social</b> .....	6
<b>0.6 Délimitation de l'étude</b> .....	6
<b>0.6.1 Délimitation thématique</b> .....	7
<b>0.6.2 Délimitation socio- spatiale</b> .....	7
<b>0.7 Présentation du travail</b> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE :</b> .....	8
<b>Cadre conceptuel et théorique de l'étude</b> .....	8
<b>Chapitre 1 :</b> .....	9
<b>Définition des concepts et théories explicatives</b> .....	9
<b>1.1. Définitions des concepts</b> .....	10
<b>1.1.1 Suivi</b> .....	10
<b>1.1.2 Évaluation</b> .....	11
<b>1.1.3 Communauté</b> .....	13
<b>1.1.4 L'Empowerment /Autonomie</b> .....	14

1.1.5 Action Communautaire.....	15
1.1.6 Accompagnement .....	15
1.1.7 Réorientation /Reconversion/Réinsertion professionnelle .....	22
<b>1.2. Théories explicatives .....</b>	<b>24</b>
1.2.1 La théorie de la transition professionnelle de SCHLOSSBERG.....	24
1.2.2 Théorie de l'adaptation au travail .....	27
1.2.3 Approche de la gestion axée sur les résultats (GAR).....	28
1.2.4 Approche de l'évaluation participative .....	30
1.2.5 Théorie de la dissonance cognitive .....	32
<b>Chapitre 2 : .....</b>	<b>35</b>
<b>Revue de la littérature et présentation de de l'Association Horizons Femmes .....</b>	<b>35</b>
<b>2.1 Travailleuses du sexe : Histoire de l'expression .....</b>	<b>36</b>
2.1.1 État du travail de sexe dans le monde .....	38
2.1.2 Causes de la prostitution.....	42
2.1.3 Les acteurs du système prostitutionnel.....	45
2.1.4 Prohibition et légalisation du travail de sexe : Une vue d'ensemble de la situation dans le monde.....	46
2.1.5 Lois sur la prostitution au Cameroun .....	51
2.1.6 Types de travailleuses du sexe et fonctionnement .....	53
2.1.7 Règles et fonctionnement .....	54
<b>2.2. État des lieux de la reconversion des travailleuses du sexe dans le monde. ....</b>	<b>55</b>
2.2.1 Cas de la suisse.....	55
2.2.2Au Canada.....	56
2.2.3 Tchad .....	56
<b>2.3 Présentation de l'Association Horizon Femmes et ses activités.....</b>	<b>57</b>
2.3.1 Présentation de la structure.....	57
2.3.2-Situation géographique.....	58
2.3.3 Organigramme et présentation des services .....	60
2.3.4 Présentation du centre de santé sexuel de Yaoundé (Life Center).....	63

2.4 Présentation synthétique du projet « COVID-19 : Prévention, protection et relèvement économique ».....	67
<b>DEUXIÈME PARTIE :</b> .....	69
<b>Cadre méthodologique et empirique de l'étude.</b> .....	69
<b>Chapitre 3 : Méthodologie de la recherche</b> .....	70
3.1 Type de recherche .....	71
3.2 Méthode de recherche .....	72
3.3 Méthode de collecte de donnée .....	72
3.4 Instruments de collecte .....	74
3.4. Déroulement des entretiens .....	74
3.5 Site et description de la population de l'étude .....	74
3.5.1 Site de l'étude.....	74
3.5.2 Description de la population d'étude.....	75
3.6 Technique d'échantillonnage et échantillon.....	75
3.6.1 Technique d'échantillonnage.....	75
3.6.2 Échantillon .....	76
3.7. Difficultés rencontrées .....	76
<b>Chapitre 4 :</b> .....	79
<b>Présentation des résultats et discussion</b> .....	79
4.1 Les facteurs de suivi de performance d'un projet.....	80
4.2 Présentation des enquêtés de notre étude.....	83
4.3 Présentation des résultats .....	84
4.4 Discussions des résultats .....	86
4.5 Suggestions .....	95
4.6 Perspective pour une reconversion des travailleuses .....	97
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	101
<b>Références bibliographiques</b> .....	106
<b>Annexes</b> .....	113
<b>Table de matières</b> .....	118